

AIR & SPACE POWER

JOURNAL
EN FRANÇAIS

VOLER, COMBATTRE ET GAGNER DANS L'AIR, L'ESPACE ET LE CYBERESPACE

HIVER 2008



AU SERVICE DE LA LIBERTÉ



Chef d'état-major de l'armée de l'air américaine

Général Norton A. Schwartz

Commandant, commandement de l'éducation et de la formation de la force aérienne

Général Stephen R. Lorenz

Commandant de *Air University*

Général de corps d'armée aérienne Allen G. Peck

Directeur des Revues professionnelles

Lieutenant colonel Paul D. Berg

Editeur

Rémy M. Mauduit

Ashley B. Lowe

Assistante à l'éditeur

L'équipe

Colonel Robyn S. Read (c.f.), USAF,

analyste en défense militaire

Colonel John Conway (c.f.), USAF,

analyste en défense militaire

Catherine Parker, *éditrice du site web ASPJ*

Steven C. Garst, *Directeur Art et Production*

Daniel M. Armstrong, *Illustrateur*

L. Susan Fair, *Illustratrice*

Mary Ferguson, *Manager mise en pages et pré-production*

Air and Space Power Journal (ISSN 1931-728X) est publié trimestriellement. Cette revue est conçue pour servir de forum ouvert à la présentation et à la stimulation de réflexions innovatrices sur la doctrine militaire, la stratégie, la tactique, la structure de force, la préparation et d'autres sujets de la défense nationale. Les points de vue et les opinions exprimés ou implicites dans cette revue sont ceux des auteurs et ne devraient pas être interprétés comme portant la sanction officielle du Département de la défense, de l'Armée de l'Air, du Commandement de l'éducation et de la formation des Forces aériennes, de l'*Air University*, ou d'autres agences ou départements du Gouvernement des Etats-Unis.

Dans cette édition, les articles peuvent être reproduits entièrement ou partiellement sans permission au préalable. S'ils sont reproduits, nous demandons à ce que *Air & Space Power Journal* soit référé.



<http://www.af.mil>



<http://www.aetc.randolph.af.mil>



<http://www.au.af.mil>

ASPJ French
155 N. Twining Street
Maxwell AFB AL 36112-6026
U.S.A.
Télécopieur : 1 (334) 953-6739
courriel aspjfrrench@maxwell.af.mil

Visitez *Air and Space Power Journal* en ligne
à <http://www.airpower.maxwell.af.mil>

<http://www.af.mil/subscribe>

AIR & SPACE POWER

JOURNAL
EN FRANÇAIS

Hiver 2008

Volume IV, No. 4

Editorial

<i>Coalitions et alliances</i>	3
Rémy M. Mauduit	

Perspective d'un leader

<i>L'équipe de transition de la force aérienne de la Coalition : Rebâtir l'armée de l'air irakienne</i>	4
Général de division Robert R. Allardice, USAF Commandant Kyle "Brad" Head, USAF	

Articles

<i>Opération Summit CAP : Donner aux nouveaux membres de l'OTAN les moyens de faire face à de nouvelles menaces</i>	17
Colonel James R. Smith, USAF	
<i>La participation française à la campagne aérienne de la guerre de libération du Koweït (1991) : Prolégomènes politico-diplomatiques</i>	32
Lieutenant colonel Jérôme de Lespinois, armée de l'air française	
<i>La coopération de la force aérienne anglo-américaine stratégique pendant la guerre froide et au-delà</i>	41
Capitaine de groupe (colonel) Christopher Finn, RAF Lieutenant colonel Paul D. Berg, USAF	
<i>Tsahal versus Hezbollah : Une illustration de la difficile application du droit international humanitaire dans les conflits asymétriques</i>	55
Capitaine Anne de Luca, armée de l'air française	
<i>Commandement et contrôle du Predator : Une perspective italienne</i>	68
Colonel Ludovico Chianese, armée de l'air italienne	
<i>Clausewitz et la guerre aérienne des Malouines</i>	83
Commandant Rodolfo Pereyra, armée de l'air uruguayenne	

Points de vue

L'armée de l'air portugaise : Un regard vers l'avenir 93
Général de corps d'armée Luis Evangelista Esteves de Araújo, armée de l'air portugaise

Collaborateurs 95



Coalitions et alliances

La coalition est un type particulier d'alliance : il s'agit d'une alliance temporaire concertée ou négociée, complexe et d'actualité.

L'alliance militaire peut être considérée comme la forme « embryonnaire » de la sécurité collective [Sur, 2005]. Des Etats se rassemblent pour mettre en commun leur sécurité, promouvoir et défendre leurs intérêts communs. L'alliance militaire repose sur la distinction entre « nous » et « les autres », ces derniers étant perçus comme une menace contre laquelle il faut s'allier et se protéger mutuellement (l'OTAN et le Pacte de Varsovie durant la guerre froide). La sécurité collective au contraire ne différencie pas le « nous » des « autres ». Elle implique un engagement universel et réciproque contre quiconque mettrait en danger la sécurité commune. Elle prend appui sur la conviction que la sécurité internationale est un bien commun à tous les Etats. La sécurité collective s'inscrit ainsi dans une démarche d'inclusion (coalition) à laquelle échappe l'alliance militaire. Ainsi, la Chine, qui était qualifiée de « menace stratégique du XXI^e siècle » dans la *Quadrennial Defense Review* de 2001, est-elle devenue un « allié stratégique des Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme » dans la *National Security Strategy* de septembre 2002.

Dans un monde multipolaire et beaucoup plus dangereux, une réponse plus collective, voire globale, que défensive, face aux nouveaux enjeux sécuritaires internationaux est inévitable. La multiplication des conflits intra-étatiques, l'affaiblissement de l'Etat, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, etc. font des coalitions des systèmes appropriés à l'ère post-bipolaire de la guerre froide.

Ces coalitions ne sont pas une nouveauté en soi, mais elles sont en train de devenir la règle plutôt que l'exception, en matière militaire et de sécurité internationale. Elles permettent d'éviter les contraintes propres aux alliances militaires multilatérales et d'inviter un groupe d'« alliés » rapidement : « L'alliance devient un choix, une possibilité utilisable “à la carte” et non une obligation inhérente à un des fondements de la politique étrangère de l'Etat » [Parmentier, 2005].

La mondialisation des menaces favorise ces coalitions de circonstances au détriment d'alliances stables. Les alliances de défense territoriale sont complètement dépassées et remises en cause par la fluidité du risque qui se substitue à la menace au sens traditionnel et militaire. Face aux dangers transnationaux – le terrorisme, la criminalité organisée – la réponse consistant à former des alliances semble beaucoup moins adéquate, étant donné que les Etats de l'alliance ne sont pas confrontés aux mêmes risques, avec la même intensité et au même moment.

En matière de Défense, la seule certitude dans le contexte stratégique actuel, est que les forces armées d'un Etat ne peuvent agir à l'extérieur de leurs frontières sans mettre sur pied une coalition. Cela implique que toutes les règles régissant l'engagement des forces sur un théâtre d'opérations, la doctrine d'emploi des forces, de chacun des Etats impliqués, convergent. En un mot, les armées doivent être interoperables à tous les niveaux, ce qui touche l'ensemble du spectre des opérations, à savoir aussi bien les aspects stratégiques que les aspects opérationnels ou tactiques.

Avec la complexification des menaces internationales, le multilatéralisme reste un moyen unique de gérer les crises et de résoudre les conflits. L'action étant d'autant plus efficace qu'elle est menée par le plus grand nombre. Dans ce contexte, l'alliance militaire, au sens traditionnel du terme, apparaît aujourd'hui dépassée. A la lumière de la « théorie de l'équilibre des menaces » proposée par Stephen Walt : désormais, les Etats ne s'allieraient plus les uns contre les autres, mais contre les menaces globales.

Rémy M. Mauduit, éditeur
Air & Space Power Journal en français
Maxwell AFB, Alabama



L'équipe de transition de la force aérienne de la Coalition

Rebâtir l'armée de l'air irakienne

PAR LE GÉNÉRAL DE DIVISION ROBERT R. ALLARDICE, USAF ET
LE COMMANDANT KYLE "BRAD" HEAD, USAF

Quiconque entre dans la salle commune du 2e escadron de l'armée de l'air irakienne sur la base de Taji verra probablement un groupe de pilotes assis dans des fauteuils et racontant leur vol en s'accompagnant de mouvements de la main, tout en sirotant du thé dans des tasses de porcelaine – une scène typique des escadrons de pilotes du monde entier. S'il y regarde de plus près, il s'apercevra que la moitié de ces pilotes sont des aviateurs américains. En ce jour particulier, ils racontent les événements qui émaillèrent leur mission de surveillance des pipelines pétroliers et débattent avec passion de la meilleure façon de réagir et de rester en formation en cas d'attaque par un missile portatif tiré à l'épaulé. A 14 heures, comme si le signal en avait été donné, la lumière s'éteint et la discussion prend fin. Les aviateurs de la Coalition retournent à leur bureau pour préparer pendant quelques heures les activités du lendemain. L'un dans l'autre, c'est un jour comme les autres dans la vie des

conseillers en aviation de combat engagés dans la reconstitution de la capacité de puissance aérienne d'un pays partenaire.

L'armée de l'air irakienne était, en août 1990, la sixième du monde.¹ Endurcie par une guerre de presque dix ans contre sa grande rivale iranienne, elle réussit à entretenir et à faire voler certains des avions les plus évolués du monde.² Elle perdit ensuite la plupart de ses moyens lors de la guerre du Golfe en 1991 puis déclina pendant la décennie marquée par les sanctions et les zones d'exclusion aérienne imposées par les Nations Unies, ce qui entraîna la dégradation à laquelle on pouvait s'attendre de la part de cette armée de l'air autrefois si fière. A l'issue de la principale phase de combats de l'opération *Iraqi Freedom*, il ne restait plus rien des avions, des systèmes de défense, des moyens de maintenance lourde ainsi que de la structure de commandement et contrôle (C2).³ Seuls survivaient quelques pistes couvertes de cratères et de lointains souvenirs des années précédant 1991.



Le 18 août 2003, le décret numéro 22 de l'Autorité provisoire de la Coalition autorisa la création de nouvelles forces armées irakiennes, y compris une nouvelle armée de l'air.⁴ Les lettres d'autorisation ne bâtissent toutefois pas des forces aériennes. Ce sont les aviateurs qui le font, dans la mesure où ils reçoivent l'entraînement, la formation, l'expérience et les ressources requises pour assembler les éléments essentiels : un personnel irakien techniquement qualifié et motivé, une infrastructure adéquate, des avions adaptés aux missions, ainsi que tous les systèmes d'entraînement appropriés et les données techniques nécessaires pour engager et soutenir une force crédible. En dépit de la déclaration de l'autorité provisoire de la Coalition et des trois C-130 datant des années 60 offerts généreusement par les États-Unis en janvier 2005, ce ne fut qu'en octobre 2005 qu'une équipe d'évaluation des forces aériennes du Commandement central des États-Unis put finalement passer les sites irakiens en revue.⁵ Composée de spécialistes des installations appartenant aux différents commandements de l'*U.S. Air Force*, l'équipe mena rapidement à bien son évaluation et publia deux mois plus tard une étude comparative des avions recommandant la meilleure façon d'organiser, d'entraîner et d'équiper l'armée de l'air irakienne pour qu'elle réponde efficacement aux besoins du gouvernement irakien.⁶ C'est le document, qui constitue la base des relations entre l'armée de l'air irakienne et celle des États-Unis, sur lequel repose la définition de la mission de l'équipe de transition de la force aérienne de la Coalition (*Coalition Air Force Transition Team – CAFTT*).⁷

L'un des moyens les plus efficaces pour mener jusqu'à la victoire les opérations militaires dans un environnement de contre-insurrection (*Counterinsurgency – COIN*) implique l'entraînement et l'engagement d'une force de sécurité compétente par le pays hôte.⁸ Cela a pour effet à la fois d'accroître la légitimité du gouvernement de ce pays et, simultanément, de réduire le besoin de forces internationales/coalisées, dont la présence ne fait souvent qu'exacerber la situation.⁹ Il incombe à la CAFTT d'aider le gouvernement irakien à engager et employer une

armée de l'air capable de contribuer au combat et à la victoire dans le conflit en cours, tout en posant les fondations de l'armée de l'air dont il aura besoin pour défendre sa souveraineté nationale dans un futur éloigné. Bâtir une armée de l'air, un processus incroyablement compliqué en lui-même, devient infiniment plus complexe lorsqu'il est exécuté en pleine guerre.

Le présent article ne présente qu'un instantané – un tableau incomplet – de l'effort accompli actuellement par la CAFTT en Irak. Toutefois, l'approche élaborée pour aborder les difficultés particulières auxquelles l'armée de l'air irakienne est confrontée offre un cadre approprié pour envisager les situations susceptibles de se présenter si et quand l'*U.S. Air Force* se voit confier à l'avenir la mission d'aider un pays en difficulté à bâtir ou à reconstituer une armée de l'air. Les principales lignes d'opération et les enseignements tirés incluent des exemples de ce qui a réussi et les difficultés qui continuent à limiter les progrès rapides. Enfin, bien que l'histoire de la CAFTT soit brève, nous continuons à établir des recommandations de base visant à améliorer l'entraînement préalable au déploiement des conseillers en aviation de combat.

L'importance d'un plan

La CAFTT opère simultanément dans l'ensemble des spectres stratégique, opérationnel et tactique d'activités militaires conventionnelles. Les conseillers en aviation travaillent de concert avec le chef de l'armée de l'air irakienne et son état-major pour élaborer les processus et méthodes de planification et de gestion nécessaires au développement, à l'engagement et au soutien de l'armée de l'air irakienne. Ces conseillers collaborent également avec des membres du quartier général opérationnel de l'armée de l'air irakienne pour concevoir un centre d'opérations aériennes fonctionnel et une structure C2 efficace, et faciliter leur mise en place. Ils guident également l'élaboration des processus et procédures nécessaires au niveau opérationnel. Enfin, plus de 200 aviateurs américains appar-

tenant à pratiquement toutes les spécialités travaillent quotidiennement sur les lignes de vol, dans les ateliers de l'arrière et dans les salles de classe, de Bassora à Kirkouk et à plusieurs autres endroits entre les deux. Leurs tâches impliquent l'évaluation, l'entraînement, les conseils et l'assistance au niveau tactique ainsi que la protection des opérations de l'armée de l'air irakienne, qui en sont encore à leurs balbutiements.¹⁰ La coordination de ces efforts demande une énergie considérable et, bien entendu, un plan. En fait, comme le dit un antique proverbe arabe, « un voyage de 1000 kilomètres commence par un premier pas, et un plan ». Les planifi-

cateurs ont élaboré un plan de campagne pour établir une image de visée commune afin de coordonner et synchroniser les efforts dans toute la CAFTT

L'essence du plan est l'énoncé de la mission de la CAFTT : « Bâtir une armée de l'air irakienne capable de mener des opérations soutenues, axées à court terme sur le combat de COIN, visant à la défaite du terrorisme et à la création d'un environnement stable, tout en établissant les conditions permettant d'acquiescer la souveraineté aérienne. »¹¹ Amplifiant cet énoncé, le commandant de la CAFTT déclare son intention de

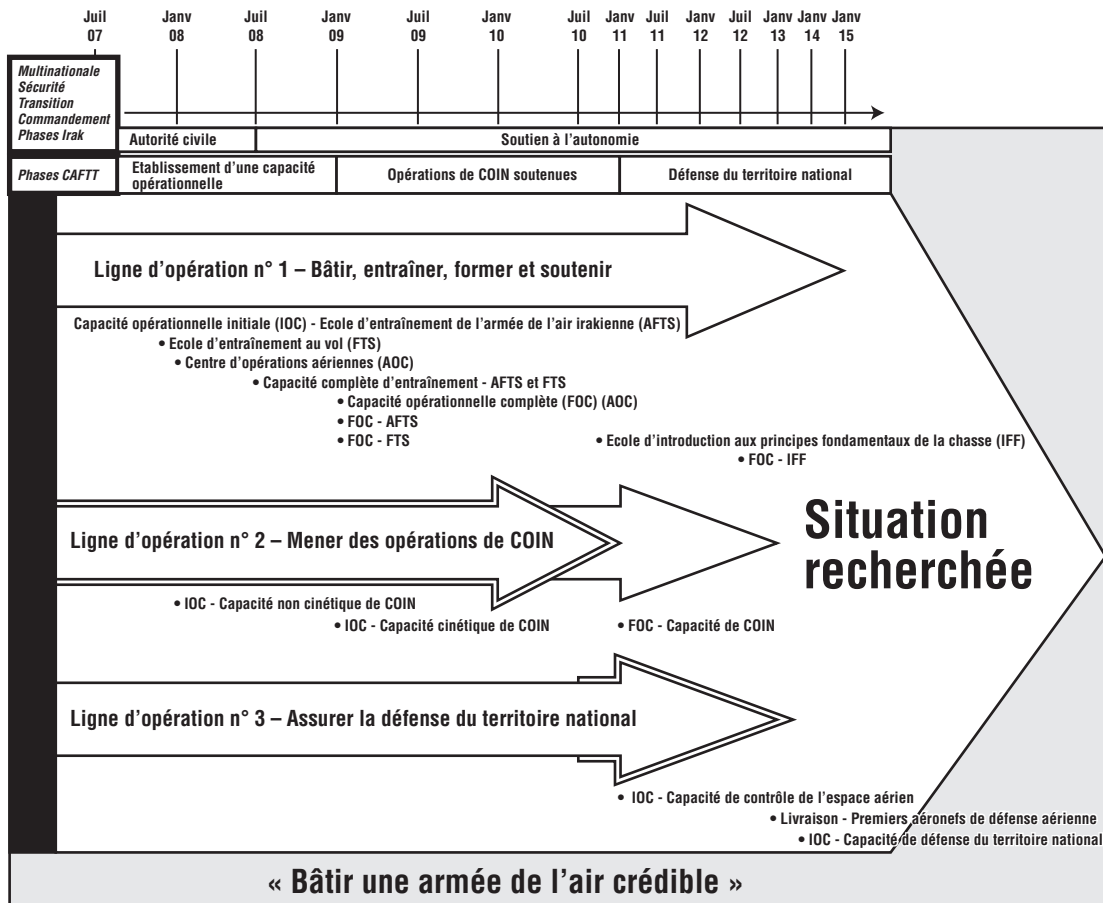


Figure 1. Plan de campagne de la CAFTT

bâtir une armée de l'air crédible capable de mener des opérations soutenues pour assurer la défense de l'Irak. Dans l'immédiat, les priorités consistent à faire voler l'armée de l'air irakienne, à développer sa capacité opérationnelle (systèmes d'armes, systèmes d'entraînement et développement de l'infrastructure), ainsi qu'une capacité de gestion et de commandement et contrôle. Parmi les priorités à plus long terme figure l'établissement des conditions devant permettre à l'Irak de réaliser son potentiel de souveraineté aérienne, de viabilité opérationnelle et de défense du territoire national, ainsi que l'introduction et le maintien de l'influence occidentale dans l'armée de l'air grâce à une combinaison d'entraînement, de conseils et de mentorat.¹²

Pour matérialiser cette intention, l'analyse de la mission débouche sur les objectifs suivants : 1) bâtir, entraîner, former et soutenir une force d'opérations aériennes ; 2) faire preuve de professionnalisme militaire ; 3) mener des opérations de COIN de jour/de nuit/tous temps ; (4) mettre à la disposition du gouvernement irakien un potentiel de défense du territoire national.

La réalisation de ces objectifs impose à la CAFTT d'opérer simultanément sur trois lignes d'opération : 1) l'effort traditionnel de création-entraînement-formation-soutien, 2) la responsabilité opérationnelle de la conduite des opérations de COIN, 3) l'effort visant à bâtir une force capable de protéger la souveraineté aérienne de l'Irak. Bien que ces lignes d'opération soient complémentaires et, jusqu'à un certain point, parallèles, l'essentiel de l'effort initial de la CAFTT se concentra sur la première – création, entraînement, formation et soutien d'une force d'opérations aériennes. Au début de 2008, la focalisation passa à la contribution d'un potentiel crédible de puissance aérienne aux opérations de COIN en cours. L'élaboration de la mission de défense du territoire national demandera des années et exigera un engagement sans réserve de la part du gouvernement irakien. Tant que l'armée de l'air irakienne ne peut mener cette mission indépendamment, les moyens de puissance aérienne de la Coalition devront tenir compte du niveau de synchronisation et d'intégration qu'exige la poursuite des opérations en cours.

Ligne d'opération n° 1 : bâtir, entraîner, former et soutenir

Même s'il faudra des années à cette importante ligne d'opération pour se matérialiser pleinement, l'*U.S. Air Force*, s'appuyant sur la coopération totale des partenaires de la Coalition, a accompli des progrès significatifs dans un délai très court. L'effort visant à « bâtir » partit vraiment de zéro. Comme indiqué précédemment, l'armée de l'air irakienne cessa en fait d'exister en 1991 et fut officiellement dissoute à la suite de l'invasion par les forces de la Coalition en 2003. L'autorité provisoire de la Coalition entama avec des officiers de l'ancienne armée de l'air irakienne des pourparlers visant à faire de ceux-ci le noyau de l'état-major de la nouvelle. A l'issue d'une présélection et d'un contrôle appropriés, ces officiers en contactèrent d'autres parmi leurs anciens collègues et les convainquirent de les rejoindre. Le recrutement de nouveaux membres commença pour de bon en 2007. La capacité de l'armée de l'air irakienne à engager une force aérienne crédible reposera manifestement sur le recrutement et la conservation d'un personnel de qualité. Les plans actuels font apparaître une armée de l'air irakienne passant de 1000 à 2900 membres à la fin de 2007 puis doublant à 6000 à la fin de 2008. Pour soutenir cette croissance rapide, les gouvernements irakien et américain ont investi 300 millions de dollars dans la construction de l'infrastructure nécessaire dans chacune des quatre bases principales de l'armée de l'air irakienne.

La plus grande difficulté à laquelle se heurte la création d'une force aérienne crédible est le recrutement d'un personnel de qualité. Disposer du personnel qu'il faut, à l'endroit et en temps voulus, entraîné et équipé comme il convient, est d'une importance cruciale pour le succès de la reconstitution de la force. L'effort visant à recruter, former, entraîner et intégrer un personnel techniquement compétent au sein de la population de ce pays déchiré par la guerre s'est révélé extrêmement difficile. Plus particulièrement, l'identification et la forma-

tion d'un commandement de qualité demandent un temps considérable et exigent la concentration des efforts. Pour combler le vide entre les postes autorisés et attribués, le commandement de la nouvelle armée de l'air irakienne fut encouragé à prendre contact avec des membres de l'ancienne. Malheureusement, le pilote moyen réintégrant l'armée de l'air irakienne était âgé de 43 ans, ayant dans la plupart des cas effectué sa dernière sortie – généralement aux commandes d'une variante ou d'une autre de MiG – en janvier 1991. Le recrutement d'anciens pilotes ne représentait manifestement pas une solution viable à long terme. La seule façon réaliste de combler le vide – une méthode qui permit à la CAFTT d'apporter un changement durable à la culture de l'armée de l'air irakienne – impliquait le recrutement et l'entraînement nécessaires pour produire une nouvelle génération d'aviateurs.

Lorsque les efforts de recrutement commencèrent à produire des candidats qualifiés, la tâche herculéenne que représentait la création d'une filière complète d'entraînement et d'admissions fut confiée au 370^e escadron expéditionnaire d'aide à l'entraînement à la base aérienne de Taji, où est implantée l'école d'entraînement de l'armée de l'air irakienne. En mars 2007, cinq membres du 370^e inaugurèrent le premier cours d'officiers de l'armée de l'air à l'école militaire de l'Irak (l'école militaire la plus prestigieuse du pays, souvent appelée la « *Sandhurst* des sables ») à Ar Rustamiyah. Pour satisfaire la demande croissante de jeunes officiers, la CAFTT élaborait en outre un programme conduisant à des nominations à un commandement au bout de six mois dans le style des écoles d'officiers à l'intention des titulaires de diplômes universitaires d'ingénieur, qui reçut le feu vert du ministre irakien de la Défense. En mai 2007, une équipe d'instructeurs venue de Lackland AFB, au Texas, se vit confier l'entraînement militaire de base initial de 62 *janood* (l'équivalent irakien d'aviateur). Les instructeurs s'attaquèrent également à un manque crucial de sous-officiers en créant un programme devant permettre à l'armée de l'air irakienne de recruter des candidats de haute qualité à la nomination directe au grade d'adjudant, le

grade de sous-officier le plus élevé dans l'armée de l'air irakienne.

Les pièces de la filière d'admission se mettant en place, une autre escadrille du 370^e se concentra sur la création de la filière de formation technique de base.¹³ Un groupe de jeunes officiers très motivés et de sous-officiers expérimentés donna l'impulsion à la création de l'équivalent dans l'armée de l'air irakienne de la deuxième force aérienne de l'*U.S. Air Force*.¹⁴ Ce département de formation technique de base de l'école d'entraînement de l'armée de l'air irakienne offre de nombreux cours allant des applications du renseignement aérien au secours en cas d'accident ou d'incendie. Un groupe de spécialistes triés sur le volet au sein de l'*U.S. Air Force* partit d'un programme d'études de base fourni par l'*Air Education and Training Command*. Toutefois, avant d'enseigner, les instructeurs apportèrent des modifications substantielles aux cours pour tenir compte du matériel et des procédures propres à l'armée de l'air irakienne. Ils durent faire face à toutes les difficultés présentées par l'enseignement dans un environnement étranger : faire traduire des diapositives en arabe, apprendre à enseigner par l'intermédiaire d'interprètes et rester sensibles aux différences de systèmes pédagogiques et de styles d'apprentissage. Les instructeurs adaptèrent en outre chaque cours pour garantir qu'il permettrait aux stagiaires d'acquérir les connaissances, les compétences et les capacités requises par l'armée de l'air irakienne. Ils le firent par voie de collaboration et de coordination avec leurs homologues de la CAFTT et de l'état-major de l'armée de l'air irakienne, ainsi que de suggestions continues de la part de spécialistes des disciplines concernées sur le terrain. Mené initialement sur une base ad hoc, ce processus finit par être officialisé lors d'une série de réunions régulières d'un organisme connu sous le nom de Groupe de travail sur l'intégration de l'entraînement.

La dernière pièce du puzzle d'entraînement institutionnel se mit en place en octobre 2007 lorsque l'école d'entraînement au vol ouvrit ses portes à Kirkouk. Bien que la première classe ait commencé avec une poignée de stagiaires seulement, l'école est structurée et conçue pour former 130 nouveaux pilotes

chaque année à partir de la fin 2008. Après une première sélection opérée par voie de vols sur Cessna 172, les stagiaires passent progressivement à l'entraînement intermédiaire et avancé sur aéronefs à voilure rotative ou à voilure fixe. Comprenant que, pour être crédibles, il devait pouvoir former des pilotes autochtones, le commandement de l'armée de l'air irakienne a déjà identifié plusieurs instructeurs potentiels.

En plus de l'entraînement systématique qu'ils mènent dans les écoles, les membres de la CAFTT exécutent également les missions plus traditionnelles des conseillers en aviation, dont sont en général chargés les détachements aériens opérationnels du 6^e escadron d'opérations spéciales. Dans cet environnement, le personnel d'entretien des aéronefs et de soutien, ainsi que les pilotes des armées de terre et de l'air et du corps des Marines, travaillent aux côtés de leurs homologues de l'armée de l'air irakienne pour faire voler, réparer et soutenir le matériel et l'infrastructure sur chaque base.¹⁵ Loin de se contenter d'accomplir leur mission d'entraînement, ces membres servent de modèles pour les comportements en termes de commandement qu'ils espèrent voir adoptés par l'armée de l'air irakienne.

En février 2007, l'armée de l'air irakienne consistait en fait en un assortiment d'escadrons sur quatre bases séparées sous les ordres directs de son état-major. Les Irakiens manquaient d'une capacité de C2 au niveau opérationnel qui lui aurait permis de coordonner leurs moyens aériens limités et de déterminer ceux auxquels accorder la priorité. Pour combler ce vide, les conseillers appartenant à la CAFTT travaillèrent aux côtés de leurs homologues de l'armée de l'air irakienne pour établir un modeste centre d'opérations aériennes colocalisé avec un quartier général opérationnel de l'armée de l'air irakienne nouvellement formé dans le complexe de la base *Victory*. Ayant atteint la capacité opérationnelle initiale en avril, le centre est désormais complètement intégré au centre d'opérations interarmées de la force interarmées irakienne, gérant de multiples tâches tous les jours, y compris les vols de ses C-130 aux termes de l'ordre quotidien d'at-

tribution de mission aérienne émis par le commandant de la composante aérienne de la force multinationale (*Combined Force Air Component Commander* – CFACC) du commandement central des Etats-Unis.

Au fur et à mesure que l'armée de l'air irakienne développe sa capacité opérationnelle, il devient de plus en plus difficile de gérer l'équilibre entre la poursuite de l'entraînement et l'exécution de vraies missions opérationnelles. L'investissement à long terme dans l'entraînement produit une force aérienne plus compétente et efficace, que ses opérations apportent ou non une contribution immédiate au combat de COIN. Ce numéro délicat d'équilibrisme a lieu tous les jours. Les conseillers en aviation de combat se retrouvent couramment dans une situation où ils doivent simultanément mener une mission opérationnelle en soutien de la COIN et assurer l'entraînement d'un ou plusieurs membres de l'équipage. Au fur et à mesure que l'armée de l'air irakienne continue à améliorer sa capacité à mener des missions opérationnelles et à offrir un potentiel crédible de combat, la demande de tels services pourrait rapidement dépasser sa capacité à les fournir.

Ligne d'opération n° 2 : mener des opérations de contre- insurrection

La campagne de la CAFTT consiste en trois phases distinctes. La première, la constitution d'une capacité opérationnelle, doit se dérouler jusqu'en décembre 2008. Parmi les principales étapes de cette phase figurent le développement de capacités non cinétiques de COIN focalisées sur la mobilité sur le champ de bataille et l'exécution de missions de renseignement, surveillance et reconnaissance, ainsi que sur l'acquisition de la capacité opérationnelle initiale de COIN cinétique.

Bien que les pays voisins aient généreusement fourni des avions *Seeker* et CH-2000 pour créer la nouvelle armée de l'air irakienne, celle-ci ne fut pas en mesure de mener des missions de force aérienne traditionnelle avant d'avoir reçu des C-130 de l'*U.S. Air Force*, comme indiqué plus haut. Ces appareils ont

exécuté des missions très diverses, telles que secours humanitaires, transfert de patients et de prisonniers, transport par voie aérienne de personnalités en visite, mouvements de troupes et ravitaillement. Les C-130 transportèrent récemment des bataillons de l'armée irakienne en soutien de l'opération *Fard Al Qanoon* et acheminèrent des fournitures de secours humanitaires en réponse à un tremblement de terre à Erbil et à une épidémie de choléra à Soulemanye.¹⁶ La demande la plus courante de services assurés par les C-130 de l'armée de l'air irakienne porte sur le transport de personnalités en visite et de hauts fonctionnaires. Il est admis empiriquement que les sentiments et les pensées de la population du pays hôte représentent le centre de gravité des opérations de COIN. Le transport de personnalités en visite engendre chez elles un sentiment de fierté et de dignité et inspire confiance à la population. Le spectacle de l'un de leurs propres C-130, UH-1 « Huey » ou Mi-17 portant le drapeau irakien bien en évidence évoque une réaction patriotique instantanée. Qu'ils jouent au football dans un champ désert, fassent leurs courses sur un marché bondé ou se réunissent sur leurs terrasses de toit, les Irakiens interrompent généralement ce qu'ils sont en train de faire, sourient avec fierté et font de vigoureux signes de la main à la vue de l'un de « leurs » aéronefs. Plus qu'une armée ou force de police largement régionalisée, une force aérienne crédible constitue une source de fierté nationale chez des gens à la recherche de ce qui peut les unir.

L'armée de l'air irakienne pris récemment possession de six *Huey II* supplémentaires et une force totale de 48 est programmée pour la fin 2008. Plusieurs de ces hélicoptères formeront le 15^e escadron à Taji, une unité entraînée et équipée spécialement pour offrir des moyens de réponse rapide et de mobilité aux forces d'opérations spéciales irakiennes. Actuellement en cours d'entraînement pour développer cette capacité, l'escadron augmentera fortement l'efficacité des forces d'opérations spéciales, leur permettant d'opérer dans la troisième dimension et de transporter des forces rapidement pour obtenir l'effet désiré. Un aménagement spécial per-

mettra à d'autres *Huey* basés à Taji d'exécuter des missions d'évacuation de malades et de blessés en soutien des opérations de COIN en cours. Une flotte d'hélicoptères Mi-17 livrés récemment offre une capacité de transport moyen qui permettra à l'armée irakienne de prélever des approvisionnements et du matériel dont elle a bien besoin dans le dépôt national de Taji tout en évitant de faire circuler inutilement des convois sur des itinéraires d'approvisionnement dangereux truffés de dispositifs explosifs de circonstance.

Utilisant un assortiment d'avions *Seeker*, CH-2000 et *Cessna Grand Caravan* modifiés spécialement, l'armée de l'air irakienne offre une connaissance situationnelle en temps réel grâce à une combinaison de missions de surveillance et de reconnaissance en support de l'infrastructure de distribution de pétrole et d'électricité, dont l'importance est cruciale, pour le compte des Ministères irakiens du Pétrole et de l'Électricité. Aux commandes d'un CH-2000 ayant décollé de Bassora le 11 juillet 2007, le colonel Karim, commandant du 70^e escadron de reconnaissance de l'armée de l'air irakienne, repéra une grande tache de pétrole au milieu du désert, un signe révélateur de vol de pétrole. S'approchant de la zone de l'incident, il s'aperçut qu'une bande de voleurs avait percé un trou dans un pipeline pour aspirer le pétrole du gisement et le transférer dans les camions citernes qui attendaient. Après avoir établi un itinéraire de surveillance, le colonel Karim appela les membres de son escadron, qui contactèrent la police irakienne. Il resta à son poste, mena une surveillance en temps réel et guida les policiers jusqu'à la scène, où ils appréhendèrent les suspects. Le Ministère du Pétrole estime que le gouvernement irakien perd environ 10 milliards de dollars chaque année par suite des vols de pétrole. Les petites victoires telles que celle-ci servent non seulement à accroître la crédibilité de l'armée de l'air irakienne mais également à rendre au gouvernement du pays un service dont il a bien besoin.

Les chefs de projet de la CAFTT travaillent actuellement avec le commandement de l'armée de l'air irakienne à acquérir plusieurs aéronefs au titre du programme de ventes militaires à l'étranger dans le but d'élargir la

gamme d'effets opérationnels à la disposition de l'armée de l'air irakienne. Dans cette gamme figure la production d'effets cinétiques à l'aide d'armes telles que canons, roquettes ou, un jour, munitions à guidage de précision. Au fur et à mesure que ces moyens cinétiques deviennent opérationnels, la CAFTT tournera son attention de l'établissement du potentiel opérationnel initial vers le soutien des opérations en cours et l'entraînement.

Ligne d'opération n° 3 : contribuer à la défense du territoire national

Aucun pays ne peut rester souverain s'il est incapable de protéger son propre espace aérien. Parmi les éléments clés de la défense du territoire national figurent le contrôle de l'espace aérien, la défense aérienne et l'interdiction aérienne. Au fur et à mesure que le gouvernement irakien se stabilise et engage une force de sécurité compétente capable de mener des opérations de COIN, la coalition formant la Force multinationale en Irak (*Multi-National Force-Iraq* – MNF-I) s'efforcera de réduire la taille et le champ de sa présence militaire. Dans le domaine de la puissance aérienne, tant que le gouvernement irakien n'est pas en mesure de remplir des fonctions de base, telles que le contrôle de la circulation aérienne et les opérations de renseignement météo, ou des fonctions plus évoluées telles que la défense aérienne, l'*U.S. Air Force* et les autres moyens de puissance aérienne de la Coalition et des Etats-Unis continueront à combler les vides. Bâtir une force aérienne capable d'assurer la défense du territoire exige une volonté nationale ainsi que l'engagement des ressources appropriées pour soutenir le personnel et le matériel qui sont au cœur des opérations et du soutien d'une armée de l'air. Seuls le gouvernement irakien et ses instances dirigeantes peuvent déterminer le moment et le montant des investissements qu'ils veulent consacrer à cet éventail de capacités.

Observations depuis le théâtre d'opérations

Le plus important est que les aviateurs américains doivent se préparer à faire valoir le rôle de la puissance aérienne au tout début d'une opération. Les aviateurs savent que le succès ne se mesure pas entièrement par la taille des forces terrestres de la Coalition présentes en Irak mais par les effets exercés par la force considérée comme un tout.¹⁷ Il se peut que certains membres de la force interarmées connaissent mal le potentiel intrinsèque et diversifié dont la puissance aérienne peut faire bénéficier les opérations de COIN. Tous les aviateurs, quelle que soit leur spécialité, doivent se faire les champions de la puissance aérienne et expliquer le rôle crucial qu'elle joue dans les opérations de COIN et les succès que rend possible l'intégration à ces opérations de la vitesse, du rayon d'action, de la souplesse et de la manœuvrabilité d'une force aérienne.

La défense intérieure à l'étranger incombe traditionnellement aux forces spéciales de l'armée de terre, s'appuyant sur des conseillers spécialisés dans l'aviation de combat mis à leur disposition par le commandement des opérations spéciales de l'armée de l'air, dont les derniers en date sont ceux du 6^e escadron d'opérations spéciales. L'une des caractéristiques de la communauté des opérations spéciales est qu'elle trie sur le volet des membres qui ont excellé dans leur spécialités opérationnelles en les soumettant à un processus de sélection très sévère. Ceux qui réussissent le test sont ensuite soumis à un entraînement complet extrêmement rigoureux avant de se voir confier leur première vraie mission. Compte tenu de la demande croissante dont cette capacité fait l'objet en Irak et en Afghanistan, où a récemment commencé la reconstitution du corps aérien de l'armée nationale afghane, et, avec l'apparition prochaine du nouveau commandement Afrique, les besoins de défense intérieure à l'étranger risquent de dépasser la capacité des effectifs actuels de la communauté des opérations spéciales.

L'*U.S. Air Force* est-elle prête à adopter la défense intérieure à l'étranger comme une mission de plus en plus importante dans les

années à venir ? Déployés dans une zone de guerre caractérisée par des spécialités fonctionnelles auxquelles sont affectés des effectifs limités, nous devons attribuer ces tâches à un personnel offrant les compétences et l'expérience requises. **A plus long terme, il se peut que l'*U.S. Air Force* décide de constituer un corps permanent composé de nombreux conseillers formés et équipés spécialement pour remplir cette mission ; à court terme, elle doit toutefois continuer à mener ces missions spécialisées sur une base ad hoc en utilisant le personnel opérationnel existant.**¹⁸ Cette situation conduira à apporter des changements vraiment nécessaires au processus de sélection et à la filière d'entraînement des futurs conseillers. Jouer un rôle de conseiller dans une culture arabe, dans laquelle la solidité des rapports que l'on établit (qui demandent du temps pour s'épanouir) dénote le pouvoir dont on dispose, exige que les futurs conseillers accomplissent des périodes de service d'une longueur à la mesure des objectifs appropriés. L'*U.S. Air Force* doit ajuster sa politique de personnel de façon à présélectionner efficacement des gens aptes à exceller dans ces tâches d'une importance cruciale ; ces membres doivent en outre pouvoir se mettre immédiatement au travail et être prêts à courir un marathon au sprint.

Acceptant le fait qu'une majorité de ses conseillers sera prélevée sur ses forces régulières, l'*U.S. Army* a créé une filière d'entraînement de trois mois à leur intention. Le cours commence à Fort Riley, au Kansas, deux mois avant un déploiement programmé, sous la direction d'instructeurs revenus récemment du théâtre d'opérations, qui font bénéficier les membres de la filière de déploiement d'une abondance de connaissances et de compétences qu'ils viennent juste d'acquérir. Le fait de participer ensemble à l'entraînement en tant qu'unité a pour effet de bâtir l'équipe avant son déploiement et donne aux conseillers la possibilité de constituer des réseaux dont ils peuvent tirer avantage après leur arrivée sur le théâtre d'opérations. Une escale de cinq jours au Koweït permet un complément d'entraînement tactique spécialisé, y compris au secourisme dans les opéra-

tions de convoyage et de combat. Les conseillers de l'*U.S. Army* en Irak passent leur première semaine dans le pays à l'école militaire Phoenix de Taji, où ils assistent à des réunions d'information tenues par le commandant de MNF-I et ses officiers supérieurs, en même temps qu'un groupe choisi de spécialistes de domaines divers parmi lequel figurent des membres de l'équipe de conseillers sortante. Il y est traité d'un éventail de sujets tels que l'organisation des forces de sécurité coalisées et irakiennes, les politiques et procédures des forces de sécurité irakiennes, les compétences « pointues » dans les domaines de la COIN et du conseil, des réunions d'information supplémentaires sur les tactiques, techniques et procédures les plus récentes des insurgés y sont également organisées.¹⁹

L'entraînement précédant le déploiement de la CAFTT continue à évoluer. La première vague de conseillers suivit un cours personnalisé de cinq semaines ; les groupes suivants ne suivirent que le cours d'orientation sur le Moyen-Orient d'une semaine et le groupe le plus récent fut soumis à un entraînement de deux semaines conçu en général pour les commandants de forces de combat-convoyage. Au fur à mesure que le commandement de la formation et de l'entraînement aériens recueille des informations auprès de chaque groupe, il continue à ajuster la longueur et la focalisation de l'entraînement précédant le déploiement. Pendant la conception de cet entraînement, l'*U.S. Air Force* doit mener une évaluation des risques-récompenses pour équilibrer des exigences concurrentes entre, d'une part, des aptitudes impressionnantes et potentiellement vitales au combat que les conseillers ne mettront probablement pas en application et, d'autre part, des aptitudes pratiques plus terre-à-terre qui constituent les compétences de base des conseillers.

Pour garantir son efficacité, nous devons adapter spécialement l'entraînement des futurs conseillers aux difficultés et réalités de cet environnement qui ne ressemble à aucun autre, ainsi qu'à la mission particulière, principalement la prise de conscience culturelle.²⁰ En plus d'apprendre quelques mots et expressions, ce qui leur confère immédiatement une

certaine crédibilité, les conseillers doivent comprendre différentes perspectives : ce qu'ils pensent de leurs homologues, ce qu'ils pensent d'eux-mêmes, ce que leurs homologues pensent d'eux et ce que leurs homologues pensent d'eux-mêmes.²¹

L'acquisition d'une meilleure compréhension de leurs homologues irakiens exige des futurs conseillers de la CAFTT qu'ils possèdent une connaissance générale de l'histoire du Moyen-Orient, avec une focalisation particulière sur le développement de l'Islam et l'histoire des Arabes, qui ne sont pas la même chose.²² Une familiarisation élémentaire avec les sociétés à base tribale insistant sur l'analyse des réseaux sociaux aide à comprendre les sphères d'influence imbriquées et concurrentes à l'œuvre dans cette culture complexe. L'aptitude à distinguer les réseaux informels derrière la bureaucratie formelle permet aux conseillers de comprendre et d'influencer plus efficacement le comportement de leurs homologues de l'armée de l'air irakienne. Le développement d'aptitudes suffisantes à la communication transculturelle pourrait tirer profit de scénarios de mimodrames dans lesquels les conseillers s'entraînent à parler par l'intermédiaire d'un interprète et à négocier avec quelqu'un qui a été élevé dans une culture arabe.²³

Dans la mesure où leur rôle implique d'aider l'armée de l'air irakienne à bâtir une force de COIN efficace, les conseillers doivent connaître et comprendre les principes généraux et les applications particulières de la puissance aérienne dans un environnement de COIN.²⁴ L'*U.S. Air Force* aérienne de COIN.²⁵ Les documents doctrinaux de l'armée de l'air (*Air Force Doctrine Document – AFDD*) 2-3, *Irregular Warfare* (Guerre irrégulière) et 2-3.1, *Foreign Internal Defense* (Défense intérieure à l'étranger), publiés le 1^{er} août et le 15 septembre 2007 respectivement, représentent un début d'élaboration de la structure doctrinale nécessaire pour bâtir de jeunes forces aériennes ; la zone de mission particulière d'« établissement d'une capacité de partenariat » exige toutefois un supplément de réflexion et pourrait peut-être mériter sa propre doctrine.

Une majorité des pilotes conseillers en aviation de la CAFTT n'a jamais servi dans le 6^e escadron d'opérations spéciales et plusieurs d'entre eux n'avaient jamais appris les tactiques de base. Ils arrivèrent sans les compétences de base nécessaires pour opérer dans une zone de combat, et encore moins entraîner les pilotes irakiens à opérer dans cet environnement. Il est nécessaire que les conseillers en aviation reçoivent un entraînement au vol tactique sur le territoire des Etats-Unis continentaux (*Continental United States – CONUS*) afin d'éviter de passer trop de temps à l'acquisition sur le théâtre d'opérations d'une formation qui épuise le nombre limité d'heures de vol que peut offrir le pays hôte. Le strict minimum en matière de qualifications nécessaire pour être pris en considération devrait inclure la répétition des figures de mitraillage au sol, le vol en formation avec lunettes de vision nocturne et l'analyse des menaces de niveau minimal effectuée sur le territoire des CONUS. Les mécaniciens se retrouvent à travailler sur divers appareils d'aviation générale qu'ils n'ont encore jamais vus. L'attribution de brevets pour les cellules et moteurs civils produirait des conseillers plus qualifiés et servirait également à motiver les volontaires potentiels.

L'*U.S. Air Force* ne peut plus se permettre de traiter la mission des conseillers comme une activité créneau ; nous devons au contraire l'adopter comme une compétence de base de notre armée de l'air au vingt-et-unième siècle. La réalité géopolitique actuelle suggère un besoin croissant pour un corps de conseillers hautement qualifié dans un avenir proche.²⁶ Pour saisir ces chances efficacement, il sera nécessaire d'élaborer une doctrine mûrement réfléchie qui explique en quoi, au-delà des moyens propres à l'*U.S. Air Force*, la puissance aérienne contribue aux opérations de COIN et se concentre spécifiquement sur la constitution de forces aériennes de COIN. L'*U.S. Air Force* doit à ses futurs conseillers de leur permettre d'acquérir aussi bien les compétences générales que l'entraînement spécialisé dont ils auront besoin pour exceller dans leurs tâches. Pour atteindre ce résultat, l'Arme devra également prévoir le personnel et les ressources suffisants.

Conclusion

L'Irak est un pays déchiré par une combinaison suffocante d'insurrection, de terrorisme et de conflits communautaires, tout cela à l'intérieur des frontières d'un état qui s'est effondré.²⁷ Personne ne sait ce que l'avenir réserve à ce pays ; les aviateurs comprennent toutefois qu'aucun état ni gouvernement ne restera vraiment souverain s'il ne peut contrôler et défendre son propre espace aérien. Bâtir une force aérienne capable de réagir dans l'éventail des opérations menées dans l'environnement complexe de l'Irak diffère fondamentalement de tout ce que l'*U.S. Air Force* a préparé la génération actuelle d'aviateurs à accomplir. Comme ceux des générations précédentes, les aviateurs d'aujourd'hui se montrent rapidement à la hauteur de ce défi.

Tant que l'Irak ne pourra pas assurer entièrement la défense de sa propre souveraineté aérienne, les moyens aériens de la Coalition menée par l'*U.S. Air Force* aideront probablement l'armée de l'air irakienne à maintenir un parapluie de protection aérienne. En attendant, les membres de la CAFTT continueront à accomplir l'une des tâches les plus difficiles, passionnantes et gratifiantes dont se charge la force aérienne d'aujourd'hui.²⁸ L'adoption de la mission visant à **bâtir ou à façonner** la capacité de puissance aérienne d'un partenaire, si nécessaire, comme composante cruciale de toute campagne de guerre irrégulière réussie exige que l'*U.S. Air Force* profite des enseignements tirés par la CAFTT et envisage d'officialiser cette capacité. □

Notes

1. "Reaching Globally, Reaching Powerfully: The United States Air Force in the Gulf War: A Report, September 1991" (Rapport sur la projection de la puissance à l'échelle planétaire : L'*U.S. Air Force* dans la guerre du Golfe, septembre 1991), 28 août 1997, <http://www.globalsecurity.org/military/library/report/1991/desstorm.htm>.

2. Pour plus de détails sur les enseignements de la guerre entre l'Iran et l'Irak, voir général de division Ronald E. Bergquist, *The Role of Airpower in the Iran-Iraq War* (Le rôle de la puissance aérienne dans la guerre entre l'Iran et l'Irak), (Maxwell AFB, Alabama: *Air University Press*, décembre 1988), http://www.maxwell.af.mil/au/aul/aupress/Books/Bergquist/Bergquist_B25.pdf.

3. Pour un examen critique fascinant de l'opération *Iraqi Freedom*, voir Kevin M. Woods, avec la collaboration de Michael R. Pease, *The Iraqi Perspectives Report: Saddam's Senior Leadership on Operation Iraqi Freedom from the Official U.S. Joint Forces Command Report* (Perspectives irakiennes : Les commentaires des échelons supérieurs du commandement de l'armée de Saddam sur l'opération *Iraqi Freedom* extraits du rapport officiel du commandement des forces interarmées américaines), (Annapolis: *Naval Institute Press*, 2006).

4. "Coalition Provisional Authority Order Number 22: Creation of a New Iraqi Army" (Décret numéro 22 de l'autorité provisoire de la Coalition : Création d'une nouvelle armée irakienne), (Bagdad, Irak : Autorité provisoire de la Coalition, 18 août 2003), http://www.iraqcoalition.org/regulations/20030818_CPAORD_22_Creation_of_a_New_Iraqi_Army.pdf.

5. Pour un historique complet des origines de la mission de l'équipe de transition des Forces aériennes de la Coalition (*Coalition Air Force Transition Team*), voir Michael Bauer, *Training the Iraqi Air Force: Lessons from a U.S. C-130 Advisory Mission* (Entraînement de l'armée de l'air irakienne : Enseignements tirés d'une mission américaine de conseil à l'emploi du C-130), Policy Focus n° 71 (Washington, DC: *Washington Institute for Near East Policy*, août 2007).

6. *Operational Assessment of the Iraqi Air Force* (Évaluation opérationnelle de l'armée de l'air irakienne), (Shaw AFB, Caroline du Sud: *US Central Command Air Forces*, 30 octobre 2005).

7. La CAFTT relève de l'autorité du *Multi-National Security Transition Command-Iraq* (MNSTC-I), lui-même une importante composante subordonnée à la *Multi-National Force-Iraq* (MNF-I) placée sous le commandement du général David Petraeus, *U.S. Army*, créateur et ancien commandant du MNSTC-I. Cette dernière est globalement responsable de l'entraînement, du mentorat et de la mise sur pieds de l'appareil de sécurité irakien, qui constitue un sous-ensemble de l'édification d'un pays appelé défense intérieure à l'étranger.

8. Manuel du service en campagne de l'armée 3-24 / Publication de combat du corps des Marines 3-33.5 (*Army Field Manual* (FM) 3-24 / *Marine Corps Warfighting Publication* (MCWP) 3-33.5) . *Counterinsurgency* (Contre-insurrection), décembre 2006, 6-1, <http://usacac.army.mil/cac/repository/materials/coin-fm3-24.pdf>.

9. Document doctrinal de l'armée de l'air (*Air Force Doctrine Document* – AFDD) 2-3, *Irregular Warfare* (Guerre irrégulière), 1er août 2007, 15, <https://www.doctrine.af>

.mil/afdcprivatweb/AFDD_Page_HTML/Doctrine_Docs/afdd2-3.pdf.

10. Ibid., 28.

11. **“Coalition Air Force Transition Team: Iraq Campaign Plan, 2007–2015”** (Equipe de transition des forces aériennes de la Coalition : Plan de campagne pour l’Irak), 16 août 2007, 7.

12. Ibid., 10.

13. Pour une bonne étude historique du développement de l’entraînement technique en soutien de l’armée de l’air vietnamienne, voir Capitaine Drue L. DeBerry, *“Vietnamese Air Force Technical Training, 1970–1971”* (Entraînement technique de l’armée de l’air vietnamienne, 1970–1971), *Air University Review*, janvier–février 1973, <http://www.airpower.maxwell.af.mil/airchronicles/aureview/1973/jan-feb/deberry.html>.

14. La deuxième force aérienne est le commandement responsable de l’entraînement technique de base de l’ensemble de l’*U.S. Air Force*.

15. Des officiers et adjudants de l’*U.S. Air Force* et des gardes nationales sont les instructeurs principaux sur hélicoptères Bell Jet Ranger à Taji et Kirkouk. Le corps des Marines détacha récemment plusieurs pilotes bénéficiant d’une expérience tactique pour conseiller les pilotes de Huey II de l’armée de l’air irakienne à Taji.

16. L’opération *Fard Al Qanoon* se réfère aux opérations de l’armée irakienne menées de concert avec le renforcement des forces de la Coalition pendant l’été 2007.

17. Au début de septembre 2007, 6000 aviateurs environ étaient affectés à MNF-I, dont le personnel total est d’environ 170 000.

18. Pour une approche exhaustive proposée à l’établissement d’un corps permanent de conseillers militaires, voir John A. Nagl, *“Institutionalizing Adaptation: It’s Time for a Permanent Army Advisor Corps”* (Officialiser l’adaptation : Il est le temps d’établir un corps permanent de conseillers militaires), (Washington, DC *Center for a New American Security*, juin 2007) et lieutenantcolonel Norman J. Brozenick Jr., *“Another Way to Fight: Combat Aviation Advisory Operations”* (Une autre façon de combattre : Les opérations de conseil en aviation de combat), compte-rendu d’étude (Maxwell AFB, Alabama: *Air University*, juin 2002).

19. Cette description est basée sur des entretiens avec le corps enseignant de l’Ecole militaire Phoenix à l’occasion d’une visite de l’établissement et d’un examen de son programme d’enseignement le 25 avril 2006.

20. Pour un excellent résumé de l’importance de la prise de conscience culturelle dans les opérations de stabilisation, voir Commandant Jennifer V. Chandler, *“Why Culture Matters: An Empirically-Based Pre-Deployment Training Program”* (Les raisons pour lesquelles la culture est importante : Un programme empirique d’entraînement précédant un déploiement), (thèse, *Naval Postgraduate School*, septembre 2005).

21. Ike Skelton et Jim Cooper, *“You’re Not from Around Here, Are You”* (Vous, vous n’êtes pas du coin), *Joint Force Quarterly*, numéro 36 (premier trimestre 2005), http://www.dtic.mil/doctrine/jel/jfq_pubs/0436.pdf ; Moshe Sharon, *“Negotiating in the Bazaar”* (Marchander dans le souk), *Jerusalem Post*, 10 octobre 2006, <http://www.jpost.com/servlet/Satellite?cid=1159193413129&pagename=JPost%2FJPArticle%2FPrinter>.

22. Pour une bonne introduction à ce sujet, voir Edward V. Badolato, *“Learning to Think Like an Arab Muslim: A Short Guide to Understanding the Arab Mentality”* (Apprendre à penser comme un musulman arabe : Un court guide de compréhension de la mentalité arabe), mars 2004, <http://www.blackwaterusa.com/btw2004/articles/0503arabs.html>.

23. Pour des lectures complémentaires sur ce sujet, voir général de corps d’armée David H. Petraeus, *“Learning Counterinsurgency: Observations from Soldiering in Iraq”* (Apprendre la contre-insurrection : Observations d’un soldat en Irak), *Military Review*, janvier–février 2006, <http://usacac.army.mil/CAC/milreview/English/JanFeb06/Petraeus1.pdf> ; David Kilcullen, *“Twenty-Eight Articles: Fundamentals of Company-Level Counterinsurgency”* (Vingt-huit articles : Principes de contre-insurrection au niveau d’une compagnie), <http://www.smallwarsjournal.com/documents/28articles.pdf> ; capitaine Ryan T. Kranc, *“Advising Indigenous Forces”* (Conseiller les forces autochtones), *Small Wars Journal* 8 (mai 2007), <http://www.smallwarsjournal.com/documents/swjmag/v8/kranc-swjvol8-excerpt.pdf> ; sergent Robert M. Massie, *“Advice for Advisors: Lessons Learned from a Tour with the New Iraqi Army”* (Conseil pour les conseillers : Enseignements tirés d’un tour de service avec la nouvelle armée irakienne), *Marine Corps Gazette*, juillet 2007, <http://www.marinecorpsgazette-digital.com/marinecorpsgazette/200707/?pg=44>.

24. Pour l’ouvrage de référence sur ce sujet dans une perspective de puissance aérienne, voir James S. Corum et Wray R. Johnson, *Airpower in Small Wars: Fighting Insurgents and Terrorists* (La puissance aérienne dans les conflits de faible intensité : Combattre des insurgés et des terroristes), (Lawrence: *University Press of Kansas*, 2003). Pour des lectures complémentaires sur les principes généraux, voir David Kilcullen, *“Counter-insurgency Redux”* (Retour d’expérience sur la contre-insurrection), *Survival* 48, n° 4 (décembre 2006) : 111–30, <http://www.informaworld.com/smpp/content?content=10.1080/00396330601062790>.

25. Commandant Kenneth Beebe, *“The Air Force’s Missing Doctrine: How the US Air Force Ignores Counterinsurgency”* (La doctrine manquante de l’armée de l’air : Comment l’*U.S. Air Force* ignore la contre-insurrection), *Air and Space Power Journal* 20, n° 1 (printemps 2006) : 27–34, <http://www.airpower.maxwell.af.mil/airchronicles/apj/apj06/spr06/spr06.pdf> ; lieutenant colonel Wray R. Johnson, *“Whither Aviation Foreign Internal Defense?”* (Dépense de la défense intérieure à l’étranger par l’avia-

tion ?) *Airpower Journal* 11, n° 1 (printemps 1997): 66-85, <http://www.airpower.maxwell.af.mil/airchronicles/apj/apj97/spr97/johnson.pdf>.

26. Pour des options d'organisation optimale de cette capacité, voir colonel Billy Montgomery, "USAF Irregular Warfare Concept" (Le concept de guerre irrégulière de l'U.S. Air Force), livre blanc (Hurlburt Field, Floride: *Air Force Special Operations Command*, mai 2007), <http://www.excalibur.com/docs/AT-6Project/AFSOCWhitePaperUSAFIrregularWarfare.pdf>; Alan J. Vick et autres, *Air Power in the New Counterinsurgency Era: The Strategic Importance of USAF Advisory and Assistance Missions* (La puissance aérienne à l'ère nouvelle de la contre-insurrection : L'im-

portance stratégique des missions de conseil et d'assistance de l'U.S. Air Force (Santa Monica, Californie : RAND Corporation, 2006), http://www.rand.org/pubs/monographs/2006/RAND_MG509.pdf.

27. Docteur David Kilcullen, "A Framework for Thinking about Iraq Strategy" (Un cadre de réflexion sur la stratégie en Irak), *Small Wars Journal Blog*, 12 janvier 2007, <http://smallwarsjournal.com/blog/2007/01/a-framework-for-thinking-about>.

28. Pour des mises à jour régulières concernant l'effort global de constitution des forces de sécurité irakiennes, voir l'Advisor de MNSTC-I à <http://www.mnstci.iraq.cent.com.mil/advisor.htm>.



AIR & SPACE POWER CHRONICLES

Le site de

Air & Space Power Journal et *Chronicles Online Journal*

<http://www.airpower.maxwell.af.mil>

Visitez les sites des autres éditions

• *Air & Space Power Journal – Arabe*

<http://www.airpower.maxwell.af.mil/apjinternational/aspjarabic.html>

• *Air & Space Power Journal – Chinois*

<http://www.airpower.maxwell.af.mil/apjinternational/aspjchinese.html>

• *Air & Space Power Journal – Espagnol*

<http://www.airpower.maxwell.af.mil/apjinternational/aspjesp.html>

• *Air & Space Power Journal – Français*

<http://www.airpower.maxwell.af.mil/apjinternational/aspjfrench.html>

• *Air & Space Power Journal – Portugais*

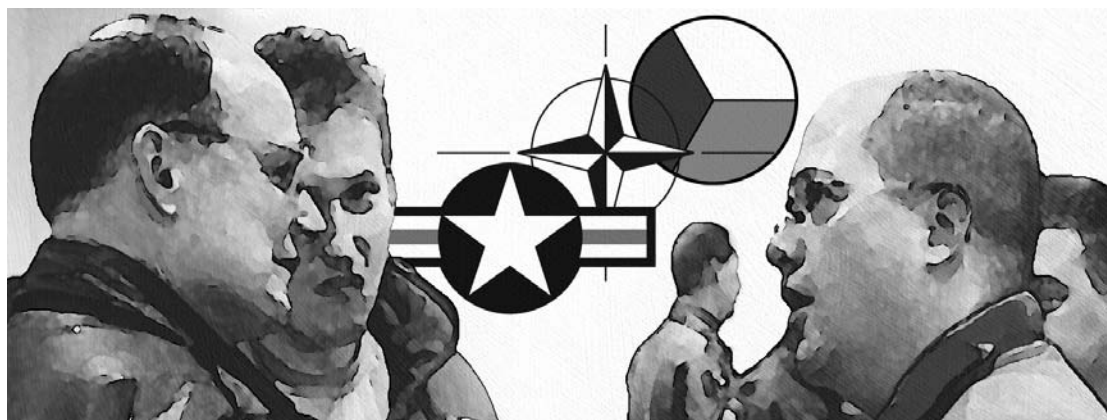
<http://www.airpower.maxwell.af.mil/apjinternational/aspjpor.html>

Opération Summit CAP

Donner aux nouveaux membres de l'OTAN les moyens de faire face à de nouvelles menaces

PAR LE COLONEL JAMES R. SMITH, USAF

Résumé de l'éditeur : Un exemple d'une collaboration réussie dans une des nombreuses activités qu'une coalition peut entreprendre. Des dispositions bilatérales de défense aérienne sans précédent furent prises par l'U.S. Air Force et l'armée de l'air tchèque pour protéger 46 chefs d'état contre toute attaque aérienne terroriste lors de la réunion au sommet de l'OTAN qui se tint en novembre 2002 à Prague. Cet effort, connu sous le nom d'opération Summit Combat Air Patrol – CAP (Patrouille aérienne de combat), se révéla être un moyen exceptionnellement efficace d'accélération de l'intégration d'un nouveau membre de l'alliance aux opérations de l'OTAN.



Il s'agit de l'opération la plus importante entreprise par l'OTAN cette année [2002]. Général Joseph Ralston

Commandant suprême des forces alliées en Europe

La réunion au sommet de l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui se tint en novembre 2002 à Prague, en République Tchéque, représenta incontestablement un événement marquant pour l'alliance. Sept nouveaux membres furent invités à rejoindre ses rangs, l'OTAN s'engagea à réorganiser sa structure militaire et, ce qui constitua une étape importante de la lutte contre les nouvelles menaces qui se présentent à l'aube du

vingt-et-unième siècle, une force de réaction de l'OTAN fut créée après que les membres se soient mis d'accord pour mener des opérations à l'extérieur de la zone d'action traditionnelle de l'alliance. L'examen de sa place dans la lutte à l'échelle planétaire contre le terrorisme conduisit l'OTAN à adopter dans son principe le leadership exercé par la force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan comme conséquence directe des engagements pris à l'occasion de la réunion

au sommet de Prague. Le simple fait que l'OTAN ait, pour la première fois, organisé une réunion d'une telle portée dans l'un des états devenus membres en 1998 représenta un important signal indiquant à d'autres membres potentiels et à l'alliance dans son ensemble que l'OTAN se trouvait à un moment décisif, déterminée à conserver son utilité pour chacun des partenaires qui la composent, les nouveaux comme les anciens.

Dans les coulisses, ou plus correctement « au-dessus », de la réunion au cours de laquelle les chefs des états membres de l'alliance prenaient ces décisions capitales, une autre dimension importante du succès avec lequel l'OTAN relève les défis que pose la lutte à l'échelle planétaire contre le terrorisme fut révélée. Même avant les événements du 11 septembre 2001, des mesures extraordinaires auraient été prises pour protéger une réunion à laquelle pourraient participer jusqu'à 46 chefs d'état. Compte tenu de l'importance exceptionnelle de cette réunion au sommet historique et du type de signal qu'une attaque réussie enverrait au monde entier, ce n'étaient pas les incitations à empêcher le genre de destruction que peut créer le terrorisme moderne qui manquaient. Après le 11 septembre, l'OTAN fit le point sur sa capacité à affronter une nouvelle arme dans l'arsenal des terroristes internationaux, les avions de ligne détournés par des agents suicidaires. Les dispositions de défense aérienne prises pour protéger la réunion au sommet de Prague constitueraient un test important de l'efficacité de l'alliance à offrir une défense collective contre ce type de menace.

L'OTAN releva le défi avec succès en menant une opération connue de l'*U.S. Air Force* sous le nom de *Summit CAP*, qui vit le système de défense aérienne intégrée de l'OTAN (*NATO Integrated Air Defense System – NATINADS*), l'armée de l'air tchèque et la *U.S. Air Forces en Europe – USAFE*) collaborer pour offrir à la réunion au sommet de Prague une protection 24 heures sur 24 contre toute attaque aérienne terroriste. Cet effort, qui s'appuya sur la structure de commandement et contrôle (C2) de défense aérienne de l'OTAN, y compris la surveillance assurée par radars terrestres et avions à système aéroporté de détection et de contrôle (*Airborne Warning*

and Control System – AWACS) de l'OTAN, les batteries de missiles surface air de l'armée de l'air tchèque, les systèmes de gestion du combat aérien de l'armée de l'air tchèque et des USAFE, les ravitailleurs en vol de ces dernières et les patrouilles aériennes de combat combinées effectuées par les chasseurs de l'armée de l'air tchèque et des USAFE.

Encore plus important que le déploiement impressionnant de ressources mises à la disposition de l'opération *Summit CAP* fut le processus de planification et de préparation de cette opération sans précédent, en particulier les plans d'engagement du combat avec les avions pilotés par des terroristes. Le NATINADS apporterait la connaissance situationnelle générale permettant de déterminer si une attaque potentielle était en cours. Afin de faire échouer une telle attaque, une force de défense aérienne constituée d'unités de l'armée de l'air tchèque et de l'*U.S. Air Force* opérant de concert protégerait l'espace aérien grâce à un partage de responsabilités jamais tenté auparavant. La réussite de l'opération demanderait un niveau d'entraînement sans précédent dans le cadre d'un effort faisant intervenir l'un des nouveaux membres de l'OTAN.

Première opération d'urgence significative de l'OTAN menée sur le territoire et dans l'espace aérien d'un nouveau membre de l'alliance, *Summit CAP* donna aux Tchèques la chance de prouver qu'ils étaient prêts à assumer l'entière responsabilité d'une telle mission. Bien que l'armée de l'air tchèque ait accompli de grands progrès en termes de modernisation de ses systèmes d'armes et de commandement/contrôle depuis 1998, il lui restait beaucoup à faire avant de pouvoir faire partie intégrante du NATINADS. La difficulté de la tâche consistant à protéger un objectif aussi lucratif que la réunion au sommet de Prague se révéla être le catalyseur qu'exigeait une intégration plus complète de l'armée de l'air tchèque pour permettre son interopérabilité à tous les sens du terme avec l'OTAN. Ce résultat se révéla tout aussi important que la déclaration de « mission accomplie » à l'issue de la réunion au sommet.

Le problème

Depuis ses débuts, l'OTAN a mis l'accent sur la défense collective contre un ennemi commun. Au cours de plus de quatre décennies de guerre froide, elle développa des défenses aériennes extrêmement puissantes destinées à repousser une attaque du Pacte de Varsovie. Après la chute du mur de Berlin, l'alliance n'avait plus besoin de déployer sur grande échelle des intercepteurs et batteries de missiles surface-air en état d'alerte maximum dans toute l'Europe centrale et occidentale. Le « système » lui-même ne fut pas démantelé. L'OTAN continua en fait à apporter des améliorations en matière de techniques et procédures au NATINADS au cours de la décennie qui suivit la dissolution du Pacte de Varsovie. Un processus qui fut poursuivi lorsque d'anciens membres du Pacte tels que la Pologne, la République Tchèque et la Hongrie rejoignirent l'alliance en 1998. Dans un sens plus large, la domination dont les membres clés de l'OTAN avaient fait preuve à l'occasion de la première guerre du Golfe et plus tard au-dessus du Kosovo démontra indubitablement que leurs forces aériennes étaient parfaitement capables de défendre les pays membres contre toute attaque.

Même si le NATINADS n'avait pas été conçu pour faire face à des attaques telles que celles visant le *World Trade Center* et le Pentagone, le système apporta une contribution non négligeable à ce combat grâce au programme de développement qu'il mène à bien depuis plusieurs décennies. La surveillance par radars terrestres et aériens, capable de contrôler chaque centimètre cube de l'espace aérien de l'Europe centrale, utilisa des systèmes de communication redondants sécurisés pour collecter et synthétiser les données, les affichant en temps réel à l'intention des décideurs chevronnés présents dans dix centres multinationaux d'opérations aériennes (*Combined Air Operations Centers* – CAOC) implantés sur tout le continent. Des intercepteurs restèrent en état d'alerte maxima, prêts à réagir en quelques minutes pour identifier et surveiller tout appareil suspect. Dans le milieu opérationnel de l'Europe de l'après-guerre froide, l'OTAN

appelait ses opérations quotidiennes de défense aérienne « maintien de l'ordre dans l'air », une activité conçue principalement pour lutter contre les trafiquants ou faire face aux situations inhabituelles ou inattendues. Ce potentiel se révéla être d'une importance vitale après l'apparition de la nouvelle menace terroriste en 2001.

Le maintien de l'ordre dans l'air n'était toutefois pas facile lorsqu'il s'agissait d'avions de ligne détournés, en particulier du point de vue politique. Un des principes fondamentaux qui gouvernent l'OTAN veut que chaque pays se réserve l'autorité d'exercer sa souveraineté sur son territoire et dans son espace aérien.¹ Ce précepte joua un rôle essentiel dans le domaine de la réaction à un adversaire sans scrupules prêt à utiliser un avion de ligne chargé d'innocents comme arme, tuant les passagers ainsi que de nombreux autres civils au sol. C'est la raison pour laquelle la détermination des intentions hostiles de la part de l'appareil en question se révélait beaucoup plus problématique que la vérification des intentions des appareils militaires en cas de conflit.

L'OTAN conçut d'ailleurs son NATINADS pour assurer la défense contre les appareils militaires et tous les membres de l'alliance se sont généralement mis d'accord sur des règles d'engagement (*Rules Of Engagement* – ROE) de défense aérienne en cas de conflit conventionnel. Chaque membre a toutefois examiné quelque peu différemment la question de l'éventuelle nécessité d'abattre un avion civil à l'intérieur de ses frontières. Dans l'idéal, la plupart des pays préféreraient utiliser leurs propres ressources militaires en pareil cas. Les moyens utilisés dans les aspects non létaux de la défense aérienne se partagent facilement, comme cela s'est produit quand des avions AWACS de l'OTAN agirent pendant plusieurs mois en soutien de l'opération *Noble Eagle* aux Etats-Unis. Cependant, il s'ensuivrait à juste titre de graves répercussions si un chasseur allié autre qu'américain abattait un avion de ligne au-dessus d'un des principaux centres urbains des Etats-Unis, en particulier à la suite d'une décision erronée d'engagement.

Il est évident que tous les membres de l'OTAN ne peuvent pas faire face à une

menace aérienne terroriste au moyen d'une intervention militaire. Dans la mesure où le Luxembourg et l'Islande, par exemple, ne disposent pas de leurs propres forces aériennes, ils doivent s'entendre avec l'alliance ou l'un de ses membres pour se protéger d'une attaque. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne disposent par contre du type de forces aériennes et terrestres qui leur permet d'assurer une défense permanente contre les avions volant à toutes les altitudes par tous les temps. De même, l'Italie se montra tout à fait à la hauteur de la tâche lors des opérations de défense aérienne qu'elle mena pour protéger la première réunion au sommet de l'OTAN qui suivit le 11 septembre (Rome, mai 2002). Les procédures élaborées spécialement pour le NATINADS après septembre 2001 identifèrent l'autorité habilitée à engager le combat avec des terroristes soupçonnés, ainsi que la façon dont chaque état membre autoriserait et mènerait un engagement final. Les Tchèques voulaient prendre cette décision d'engagement final au-dessus de leur territoire eux-mêmes et, dans l'idéal, la mettre à exécution avec leurs propres chasseurs. En fait, leur parlement vota une loi attribuant nommément cette autorité d'engagement.

L'armée de l'air tchèque maintint quotidiennement des chasseurs MiG-21 en état d'alerte dans le cadre du NATINADS et protégea les infrastructures clés au moyen de missiles surface-air, mettant ainsi à disposition les moyens permettant de faire face à des attaques terroristes contre le territoire tchèque ou d'assurer une défense à plus grande échelle contre une série d'attaques menaçant l'Europe centrale en général. En termes de protection d'un événement de l'ampleur de la réunion au sommet de Prague, il était toutefois nécessaire de renforcer considérablement la mise quotidienne en état d'alerte pour assurer une défense efficace contre de multiples attaques coordonnées contre la capitale tchèque. Le problème central auquel était confrontée l'armée de l'air tchèque était ses limites en termes de chasseurs et d'armement de ces derniers.

Même avant l'adhésion à l'OTAN, le Ministère de la Défense tchèque était confronté au problème du remplacement de sa flotte

vieillissante d'intercepteurs MiG-21. Seul un demi-escadron était opérationnel à l'automne 2002. Ces MiG ne pouvaient être ravitaillés en vol pour effectuer les patrouilles aériennes de combat de longue durée et leurs missiles à guidage infrarouge et de courte portée étaient peu efficaces par mauvais temps. Les restrictions imposées par leur nombre insuffisant et l'impossibilité de les ravitailler en vol signifiaient que les MiG-21 ne pourraient maintenir une présence constante en vol pour protéger une réunion au sommet très en vue comme celle de l'OTAN. L'armée de l'air tchèque prévoyait d'affecter ses nouveaux avions d'attaque légers L-159 de fabrication nationale aux opérations de défense aérienne prévues mais on ne pouvait compter sur ces appareils pour intercepter des avions volant aux altitudes et vitesses habituelles des avions de ligne ; en outre, elle ne disposait que de missiles infrarouges à courte portée. Pour renforcer la protection de la réunion au sommet de Prague assurée par leurs chasseurs, les Tchèques demandèrent l'aide de l'alliance.²

Cette décision n'était pas facile à prendre. La réunion au sommet de l'OTAN tenue à Prague, la première de ce type accueillie par l'un des trois nouveaux pays membres admis en 1998, pouvait très bien représenter un tournant pour l'alliance. Le fait de l'accueillir était une source de grande fierté pour les Tchèques, qui voulaient manifestement faire la preuve qu'ils pourraient parfaitement répondre aux attentes de leurs alliés. Malheureusement, les pires inondations depuis plus d'un siècle avaient ravagé Prague en juillet et les habitants de la capitale avaient besoin qu'on leur remonte le moral après ce cataclysme. La dernière chose que les responsables tchèques voulaient faire était de laisser entendre que leur pays, désormais membre à part entière de l'alliance atlantique, ne pouvait pas relever les défis posés par la nature ou la guerre contre le terrorisme international.³

Planification et préparation

Lorsque le général Joseph Ralston, commandant suprême des forces alliées en Europe

de l'OTAN fut mis au courant de ce problème du renforcement des forces de chasse tchèques, il recommanda qu'un seul pays apporte son appui. Malgré le nombre d'option de commandement et contrôle viables à sa disposition pour répondre aux besoins créés par la situation, le grand quartier général des puissances alliées en Europe souhaitait s'opposer aux opérations terroristes aériennes en faisant assurer la surveillance et l'identification initiale d'une menace potentielle par le NATINADS. L'OTAN transférerait ensuite l'autorité aux forces de défense aérienne nationales tchèques et les Tchèques prendraient toute décision concernant les mesures appropriées. Il suffisait par conséquent aux Tchèques de trouver au sein de l'OTAN un partenaire prêt à renforcer leurs moyens de chasse.⁴

Peu de temps après que les Tchèques eurent contacté les États-Unis par la voie diplomatique, les principaux responsables militaires examinèrent la question de la faisabilité. En tant que chef du commandement des forces américaines sur le théâtre européen (*US European Command* – USEUCOM), le général Ralston demanda au général Gregory “Speke” Martin, chef de l'élément aérien des forces alliées nord de l'OTAN (*NATO's Allied Forces North* – AIRNORTH), également commandant de la base aérienne de Ram Stein, en Allemagne, de lui fournir son analyse de la situation. Le général Martin était dans une position idéale pour le faire, dans la mesure où il pouvait compter sur une équipe compétente de spécialistes de la planification au sein d'une organisation qu'il avait lui-même créée un an plus tôt, le Centre d'opérations aériennes et spatiales de la force aérienne sur le théâtre européen (*USAFE Theater Air and Space Operations Center* – UTASC). S'il se voyait confier la mission, il avait les forces nécessaires à sa disposition immédiate en Europe et, ce qui est peut-être encore plus important, le général Martin était l'homme de la situation dans la mesure où, tout comme le général Ralston, il exerçait plusieurs commandements. En tant que commandant d'AIRNORTH, il supervisait les opérations dans la moitié nord du NATINADS, y compris la République tchèque, ainsi que l'Allemagne et la Pologne voisines. Cette position offrirait dès le



Aucun ne peut insuffler l'esprit de coopération mieux que le général Gregory “Speedy” Martin, commandant de l'USAFE ; ici avec un pilote du 55e Escadron de chasse.

début de la phase de planification des avantages évidents en termes de délimitation des rôles et responsabilités respectifs de l'alliance et des pays individuels.

L'accent fut effectivement mis sur les rôles et responsabilités lors de la première réunion tenue à AIRNORTH le 6 août 2002 pour traiter de la question de l'organisation de la protection aérienne de la réunion au sommet de Prague. Les participants établirent une procédure initiale d'une importance vitale pour une planification et des évaluations efficaces de la part des trois principales parties prenantes : AIRNORTH, l'armée de l'air tchèque et l'USAFE. AIRNORTH renforcerait le NATINADS et veillerait à maintenir la surveillance et la connaissance situationnelle, non seulement à l'intérieur des frontières de la République tchèque mais également dans toute l'Europe centrale. Les Tchèques et les Américains se mettraient d'accord pour orchestrer l'appui de chasse « national » et les besoins concomitants de commandement/contrôle des chasseurs. Des discussions bilatérales entre des représentants des armées de l'air tchèque et américain s'ouvrirent dans ce but à Prague le 20 août, avant même que les eaux des crues estivales se soient retirées.⁵

Les planificateurs de l'UTASC déterminèrent rapidement que l'USAFE pourrait certain-

nement appuyer les Tchèques si nécessaire. Cet optimisme était toutefois tempéré par la conscience du fait qu'un certain nombre de problèmes importants devraient être résolus avant l'élaboration d'un plan d'opérations efficace. Fort heureusement, l'armée de l'air tchèque et l'USAFE arrivèrent à un accord total quant à l'identification des problèmes en question et poursuivirent un dialogue efficace permettant de les aborder un par un. Les deux parties durent mettre au point une pléthore de détails mais les plus importants soucis rentrèrent dans cinq domaines généraux :

- *Une mission clairement définie.* Une telle définition était essentielle pour l'élaboration efficace d'un plan et la résolution avec succès de tous les autres problèmes à traiter.
- *Forces nécessaires et choix des bases.* Les deux pays avaient besoin de connaître le nombre de patrouilles aériennes de combat nécessaires pendant toute la durée de la réunion au sommet ; leur zone d'opération ; le type de ravitaillement en vol dont bénéficieraient les chasseurs américains et les bases offrant la plus grande souplesse et l'impact défavorable minimum.
- *Commandement et contrôle.* L'intervention d'un général américain exerçant un commandement dans toute décision d'utilisation d'un chasseur américain pour attaquer un appareil au-dessus du territoire de la République tchèque soulevait certaines questions : qui élaborerait les règles d'engagement et l'ordre de mission aérienne (*Air Tasking Order* – ATO) et les pays pourraient-ils développer des mesures efficaces pour empêcher des engagements « entre bleus », en particulier entre des systèmes d'armes conçus par deux anciens adversaires de la guerre froide sans beaucoup d'expérience collective des opérations combinées ?
- *Communications efficaces.* Les deux parties avaient également besoin de connaître le type de situation de veille aérienne auquel les principaux décideurs auraient à faire face ; la sécurité, la fiabilité et la redondance des lignes de communi-

tion entre les installations radar, les avions AWACS de l'OTAN et le centre national de commandement de la défense aérienne tchèque ; ainsi que le personnel qui « parlerait » aux chasseurs américains en vol et dirigerait leurs actions.

- *Nécessité de parer à toute éventualité imaginable.* Pour terminer, il incombait au personnel américain et tchèque d'envisager les options à sa disposition pour résoudre le problème des conditions météorologiques qui règnent en novembre en Europe centrale et qui sont loin d'être idéales pour les opérations aériennes ; les faiblesses défensives susceptibles d'être exploitées par un terroriste déterminé ; ainsi que les conséquences de la prise d'une décision erronée relative à l'engagement.

A la fin de la troisième semaine de septembre, des solutions avaient été proposées pour presque tous les problèmes soulevés et un projet de plan d'opérations avait été esquissé dans le cadre d'un effort mené par le groupe combiné de planification AIRNORTH –armée de l'air tchèque – USAFE dirigé par le commandant Anthony Roberson, principal responsable de la planification des attaques aériennes au 32^e groupe d'opérations aériennes de l'UTASC. Bien que des questions aient continué à être soulevées jusqu'au début de la réunion au sommet, le plan resta pour l'essentiel pratiquement inchangé jusqu'à sa mise à exécution deux mois plus tard. Prévoyant des patrouilles aériennes de combat assurées en permanence par des chasseurs au-dessus du territoire tchèque, le plan nécessitait le déploiement de F-16CG du 555^e escadron de chasse, le *Triple Nickel*, basé à Aviano, en Italie, à Caslav – une base de chasse tchèque située à 72 kilomètres environ au sud-est de Prague – d'où opéreraient également les MiG-21 et L-159 de leurs hôtes dans le cadre des opérations de protection de la réunion au sommet. Une analyse météorologique détaillée sembla indiquer que des plafonds bas dus aux nuages et le brouillard pourraient empêcher les chasseurs de décoller de Caslav pendant des périodes prolongées ; par conséquent, pour donner aux principaux décideurs tous les avantages possibles en matière de détermination des intentions

des avions suspects, la force inclurait des chasseurs basés à l'extérieur du territoire de la République tchèque – plus précisément des F-15C du 493^e escadron de chasse, les *Faucheuses*, de la base de la *Royal Air Force* (RAF) de Lakenheath, au Royaume-Uni. Afin de maintenir les chasseurs américains en vol pendant des périodes prolongées, des ravitailleurs KC-135R de la 100^e escadre de ravitaillement en vol de la base de la RAF de Mildenhall seraient transférés à la base Rhein-Main, en Allemagne (aéroport international de Francfort), où la combinaison du soutien d'une base américaine ; de longues pistes permettant l'approche et l'atterrissage aux instruments et d'une relative proximité par rapport à Prague offrait des avantages significatifs. Un ravitailleur serait également maintenu en état d'alerte à la base RAF de Mildenhall au cas où les conditions météorologiques régnant à Francfort se révéleraient peu coopératives.

La petite armada aérienne assemblée pour l'effort aurait naturellement besoin d'un commandement et contrôle efficace. AIRNORTH émettrait l'ATO, saisissant en un même document de référence tous les moyens affectés à la défense de la réunion au sommet, y compris ceux basés en dehors de la République tchèque. Les règles d'engagement de l'OTAN resteraient en vigueur jusqu'à ce que les Tchèques veuillent transférer l'autorité du NATINADS à leur armée de l'air durant le processus de collecte et d'analyse d'informations sur un terroriste aérien soupçonné. S'appuyant sur l'expérience acquise récemment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme dans l'espace aérien des Etats-Unis, l'USAFE et l'armée de l'air tchèque se mirent rapidement d'accord sur la structure des règles d'engagement postérieures à ce transfert. Le CAOC-4 de l'OTAN, implanté à Messtetten en Allemagne du sud, organiserait le NATINADS pour répondre aux menaces pesant sur la réunion au sommet. Les avions AWACS de l'OTAN assureraient une surveillance permanente à partir de deux bases, à titre de précaution, contre le mauvais temps, et seraient soutenus par des ravitailleurs KC-135R de la garde nationale aérienne des Etats-Unis (*U.S. Air National Guard*), qui leur seraient spécialement affectés par l'OTAN et seraient basés à Geilenkirchen en Allemagne du nord.



Les pilotes des F-16 américains et des MiG-21 tchécoslovaques assurent la protection contre d'éventuels terroristes pendant le sommet de l'OTAN à Prague.

Ces avions AWACS agirait principalement comme détecteurs destinés à combler les vides existant dans la couverture à basse altitude assurée par les radars basés au sol. Une fois l'autorité transférée aux Tchèques, les avions AWACS et le CAOC-4 cesseraient d'assurer toute fonction de commandement et contrôle liée à un engagement au-dessus du territoire tchèque ; ces fonctions seraient assurées par le centre national de commandement de Stara Boreslav, un complexe souterrain situé tout à côté de Prague, près du quartier général de l'armée de l'air tchèque. En temps normal, le centre opérait au sein du NATINADS comme centre de contrôle et de transmission d'information subordonné au CAOC-4, une organisation qui simplifiait le mécanisme de transfert d'autorité. Les décideurs les plus gradés au sein des USAFE et le personnel de défense tchèque travailleraient côte à côte, confortablement installés dans un complexe souterrain construit dans les années 70 pour résister à une attaque de l'OTAN, évaluant la même situation et déterminant la ligne de conduite appropriée. Si des chasseurs ou missiles surface-air étaient utilisés, les Etats-Unis se contenteraient de surveiller la situation mais, si un F-16 ou F-15 était le mieux placé pour inter-

cepter un terroriste potentiel, l'officier américain le plus gradé présent interviendrait avant l'autorisation d'engagement.⁶

Stara Boreslav avait beaucoup à apporter à l'accroissement du potentiel de défense aérienne de la réunion au sommet. En 1998, le fournisseur des forces armées américaines Lockheed Martin installa dans le centre national de commandement un système numérique d'avant-garde qui combinait les données reçues du NATINADS ainsi que des radars basés au sol et des batteries de missiles surface-air tchèques pour les présenter sous forme graphique en couleur. Ces représentations étaient affichées sur des grands écrans et sur des consoles individuelles dans un centre d'opérations bien équipé dont l'agencement se révéla particulièrement bien adapté au plan proposé. Tous les éléments de l'arsenal aérien combiné tchéco-américain étaient regroupés à un même endroit sous l'œil vigilant des officiers chargés de la prise de décisions et des contrôleurs responsables de l'exécution : équipes de surveillance, chefs de batteries de missiles surface-air, contrôleurs aériens, qui étaient en communication avec les chasseurs, et officiers chargés de la gestion aérienne tactique assurant la coordination de l'ensemble. Le fait que tous les principaux acteurs du commandement et contrôle étaient rassemblés en un même endroit, réduisant ainsi grandement les risques de conflits entre partenaires, était significatif.

La façon dont les Tchèques organisèrent la salle du centre de commandement national se révéla être d'une importance fondamentale pour la réussite finale de l'opération bilatérale une fois que le travail d'équipe tchéco-américain se fut appliqué à chaque position clé au centre de commandement national (à l'exception de la direction des batteries de missiles surface-air, qui incombait exclusivement aux Tchèques). Lors de leur première visite au complexe, les planificateurs de l'USAFE répondirent rapidement à la question de savoir qui communiquerait avec les chasseurs américains. Les contrôleurs aériens/techniciens de l'armement appartenant au 606^e escadron de contrôle aérien, les *Scorpions*, basé à Spangdahlem en Allemagne seraient déployés à Stara Boreslav, où ils travailleraient côte à côte avec leurs homologues tchèques, qui dirigeraient pour

leur part les MiG, les L-159 et les autres appareils militaires de leur pays.

Tout se présentait bien sur le papier mais les Américains et les Tchèques devaient satisfaire deux exigences essentielles avant de mettre le plan à exécution. L'USAFE avaient jusqu'alors simplement reçu la mission de se tenir prêtes à soutenir les Tchèques. La mise à exécution exigeait l'autorisation du ministre de la Défense confirmée par le président. L'autorisation conjointe du ministre et de son homologue tchèque soulevait la deuxième exigence – une preuve convaincante des chances de réussite du plan. Le 23 septembre, après que le général Martin eut présenté les grandes lignes du plan proposé au général Ralston à Stuttgart, en Allemagne, les deux officiers se rendirent ce même après-midi à Varsovie, en Pologne, où ils se réunirent avec l'ancien secrétaire de la Défense Donald Rumsfeld, qui assistait à une conférence des ministres de la Défense de l'OTAN. Le secrétaire était très au fait des problèmes et des risques liés aux opérations aériennes anti-terroristes, ayant été très engagé dans l'opération *Noble Eagle* dès ses débuts un an plus tôt. Il chargea l'USEUCOM de poursuivre la planification et de se préparer à lui rendre de nouveau visite dès que le plan d'opérations serait prêt. Cette demande conduisit à une série de sessions de formation et d'exercices en équipes destinés à produire le degré de réalisme nécessaire pour permettre au secrétaire d'évaluer les risques en toute confiance aux cas où les États-Unis devraient participer aux opérations aériennes de protection de la réunion au sommet.⁷

L'armée de l'air tchèque, AIRNORTH et l'USAFE avaient en fait beaucoup réfléchi à ce processus. Sur les instances du général de corps d'armée aérienne Glen "**Wally**" Moorhead, commandant en second de l'USAFE, les responsables sollicitèrent l'assistance du centre de préparation guerrier (*Warrior Preparation Center* – WPC) de l'USAFE – un établissement conjoint de la force aérienne et de l'armée de terre implanté près de Ramstein. Ayant lui-même commandé précédemment le WPC, le général Moorhead savait que le WPC disposait déjà des moyens de se connecter à l'UTASC en soutien des opérations menées en cas de crise ou d'urgence. Le centre, qui effectuait des évaluations de jeux de guerre et d'opérations pour le compte du

USEUCOM, disposait en abondance de « guerriers » expérimentés comprenant comment tester une organisation de combat et, ce faisant, lui permettre de se réorganiser en termes de tactiques, de techniques et de procédures. Le colonel Tony Rock de la force aérienne, commandant en second du WPC, affecta ses meilleurs officiers au projet, et un plan d'entraînement à la défense aérienne en trois phases fut rapidement élaboré.

Cet effort exigeait bien entendu une étroite coordination avec l'OTAN dans la mesure où AIRNORTH avait prévu des manœuvres sous une forme ou sous une autre en préparation à la réunion au sommet. Le WPC travailla par conséquent en coopération avec le bureau d'évaluation tactique (*Tactical Evaluation – Tac Eval*) d'AIRNORTH dirigé par le lieutenant colonel Wolfgang Moser, de la Luftwaffe. Le colonel Moser et le commandant Patrick Matthews, officier affecté au projet par le colonel Rock, produisirent une série très complète de scénarios conçus pour tester toute vulnérabilité potentielle du plan élaboré pour la réunion au sommet. Pendant la première semaine d'octobre, le WPC et le bureau de *TacEval* d'AIRNORTH animèrent une table ronde réunie pour une journée complète à Stara Boreslav et à laquelle participèrent les acteurs clés représentant AIRNORTH, l'armée de l'air tchèque et l'USAFE. Cette session facilita l'examen des quelques questions restées sans réponse et conduisit à certaines améliorations du plan d'opérations. Elle servit également à présenter le personnel qui jouerait les rôles principaux lors de l'exécution du plan.

C'est toutefois la façon dont le personnel exécuta la deuxième phase du programme de préparation élaboré par le WPC et le bureau de *TacEval* d'AIRNORTH qui fit réellement la différence. Les Tchèques prévoyaient d'effectuer une simulation à grande échelle – un exercice de poste de commandement (*Command-Post Exercise – CPX*) – au centre national de commandement au moins un mois avant la réunion au sommet. Les installations du Centre d'opérations du centre national de commandement, modernisées en 1998, offraient désormais une rare possibilité d'atteindre au réalisme : des techniciens dirigés en coulisse par le colonel

Moser et le commandant Matthews pourraient afficher et manipuler des images synthétisées des avions rebelles, des chasseurs et des ravitailleurs à volonté. Aux yeux des décideurs et contrôleurs présents dans le Centre d'opérations, les affichages dépeignaient en pratique des événements réels se déroulant en temps réel.⁸ Le 16 octobre, le général Martin et le général de corps d'armée aérienne Frantisek Padelek, chef d'état-major de l'armée de l'air tchèque, présidèrent au Centre national de commandement à une série de simulations conçues pour entraîner les officiers chargés de la gestion aérienne tactique et les contrôleurs aériens représentant les deux armées de l'air. Le ministre de la Défense tchèque, monsieur Jaroslav Tvrdik, et son adjoint, monsieur Stephan Fule, y assistèrent également. Malheureusement, les résultats se révélèrent décevants.

En premier lieu, les informations données aux officiers responsables de la prise de décisions sur les écrans du Centre national de commandement étaient incompréhensibles pour le personnel qui n'avait pas à les interpréter quotidiennement. En deuxième lieu, même si les Tchèques gardaient bien en main le contrôle de leurs propres moyens, il devint rapidement évident qu'ils continuaient à se débattre avec les méthodes de gestion aérienne tactique des États-Unis et de l'OTAN, élaborées au cours de plusieurs décennies de coopération mutuelle. L'armée de l'air tchèque, qui avait disposé de moins de quatre ans pour se familiariser avec les doctrines opérationnelles de l'OTAN, n'avait jamais mené un exercice de défense aérienne de ce type et d'une telle envergure. Des méthodes que les contrôleurs aériens de la force aérienne américaine trouvaient toute naturelles, telles que la rotation des chasseurs entre les ravitailleurs et l'établissement d'une réserve de patrouilles aériennes de combat lorsqu'un groupe de chasseurs s'était vu confier la mission d'attaquer un objectif, représentaient une relative nouveauté pour les Tchèques. Pour terminer, les acteurs clés du processus de commandement et contrôle du Centre national de commandement n'avaient pas tous exactement la même connaissance situationnelle et la même interprétation des actions commandées, un problème dû principalement aux

différences de langues et de procédures entre les responsables américains et tchèques de la gestion aérienne tactique. Conformément à la procédure standard de l'OTAN, les Tchèques parlaient anglais mais dans le feu du combat simulé, ils avaient tendance à revenir à leur langue maternelle et aux méthodes qui leur étaient familières. L'incapacité à résoudre ce dernier problème rapidement et efficacement aurait été désastreuse pour le plan.⁹

Il convient à ce point de faire des observations sur les relations personnelles de travail et la confiance qui se développèrent parmi les acteurs clés affectés par AIRNORTH, l'armée de l'air tchèque et l'USAFE à l'effort de planification. Les militaires de carrière américains ont naturellement tendance à prendre la direction d'un effort de planification combiné tel que celui entrepris pour la défense aérienne de la réunion au sommet. Désirant passionnément « faire ce qu'il faut », nous avons toutefois été fréquemment coupables de ne pas reconnaître comme elle aurait dû l'être l'efficacité des tactiques, techniques et procédures de nos alliés. L'USAFE fit un effort considérable pour garantir qu'AIRNORTH et l'armée de l'air tchèque comprenaient que le commandement américain n'essayait pas de prendre la direction de l'opération, en expliquant soigneusement ses recommandations pour permettre à chaque partenaire d'arriver à sa propre conclusion. Même si l'USAFE estimait qu'elle avait beaucoup à offrir à l'armée de l'air tchèque, le savoir n'était pas à sens unique. Confrontés aux défis de la guerre contre le terrorisme à l'échelle planétaire, les Tchèques s'étaient révélés être des leaders mondiaux en termes de gestion des conséquences. Leur méthode d'intégration du commandement et contrôle de la défense aérienne au sein du Centre national de commandement était tout à fait logique, regroupant tous les éléments nécessaires en un ensemble ordonné dans une même salle. Personne n'inculqua le principe correct de constitution d'une équipe dans le cadre de cet effort mieux que le général Martin, qui, à l'issue de la journée, chargea l'équipe AIRNORTH/armée de l'air tchèque/USAFE de résoudre dès que possible les difficultés rencontrées le 16 octobre. Il reviendrait trois jours plus tard pour

participer au Centre national de commandement à une autre série de simulations, qui seraient suivies le même jour par un vol d'exercice dans les conditions réelles.

Le Centre national de commandement tira le meilleur parti des deux jours suivants. Dans la mesure où les simulations avaient démontré leur valeur en termes d'extraction des problèmes clés de commandement et contrôle qu'il était nécessaire de résoudre, l'équipe s'imposa un régime de scénarios élaborés par ordinateur donnant au travail d'équipe américano-tchèque la possibilité de s'épanouir pleinement. Pendant l'exercice de poste de commandement, les représentants des deux pays n'étaient assis côte à côte au Centre national de commandement qu'aux niveaux le plus élevé (les généraux Martin et Padelek) et le plus bas (les contrôleurs aériens qui orchestraient les activités de défense aérienne des chasseurs). Les contrôleurs aériens/coordonateurs de missions américains s'assirent à côté de leurs homologues tchèques dans toutes les positions clés au Centre national de commandement, à l'exclusion de celles qui concernaient exclusivement le commandement et contrôle des batteries de missiles surface-air. Cette configuration facilitait la circulation de l'information et la connaissance situationnelle pour tous les officiers concernés, permettant à ceux du 606^e escadron de contrôle aérien chargés de la gestion aérienne tactique de faire bénéficier les décideurs tchèques de niveau intermédiaire plus directement de leur vaste expérience. Un tel entraînement interactif n'avait jamais été tenté auparavant avec un nouveau partenaire de l'OTAN en termes de durée, d'intensité et de motivation. Tous les participants étaient motivés par leur prise de conscience du fait qu'il ne s'agissait pas d'un simple exercice d'entraînement mais que le plan devait réussir si la réunion au sommet devait bénéficier du type de défense aérienne qu'elle méritait.

Le ministre de la Défense, monsieur Tvrdik, et le général Padelek se joignirent de nouveau au général Martin au centre national de commandement le 19 octobre pour une répétition à grande échelle des opérations de défense aérienne prévues pour la protection de la réu-

nion au sommet. La journée commença par une démonstration convaincante du fait que l'équipe avait surmonté les difficultés rencontrées le 16 octobre. La réaction aux scénarios identiques à ceux qui avaient été utilisés à l'occasion de l'exercice de poste de commandement indiqua clairement que l'approche tchéco-américaine du travail en équipe et les exercices de simulation s'étaient révélés payants. Après cet échauffement, des avions de l'armée de l'air tchèque décollèrent pour survoler le territoire de la République tchèque, où les rejoignirent des F-16 basés à Aviano, des KC-135 de Mildenhall et des avions AWACS de l'OTAN venus de Geilenkirchen. Un avion de ligne Tupolev Tu-154 et des avions d'entraînement légers de l'armée de l'air tchèque furent utilisés comme cibles afin d'apporter une dimension supplémentaire de réalisme à l'exercice, permettant une validation complète de la connectivité entre le CAOC-4 et le Centre national de commandement, ainsi que des communications entre les avions et les contrôleurs. La répétition apporta la preuve de l'efficacité des mesures de transfert en faisant pénétrer le Tu-154 cible dans l'espace aérien allemand où il fut intercepté par des F-4F Phantom de la Luftwaffe, qui l'escortèrent ensuite jusqu'à la frontière tchèque, où des MiG de l'armée de l'air tchèque prirent la relève. Le plus important est que les vols effectués dans le cadre de l'exercice servirent d'examen final, prouvant que les concepts développés pendant des semaines de planification et de préparation étaient effectivement applicables.

Cela dit, il restait encore du travail à faire, y compris les modifications à apporter aux informations affichées au Centre national de commandement pour les rendre plus conviviales, ainsi que l'installation de moyens de communication sécurisée supplémentaires et l'établissement de liaisons de secours de transmission de données au cours des quelques semaines qui allaient suivre. A la fin de la journée, le général Martin estima toutefois qu'il pouvait aviser l'ancien secrétaire, Donald Rumsfeld, que l'USAFE était prête à mener des opérations de protection de la réunion au sommet si la mission leur en était confiée – ce qui correspondait exactement à l'évaluation présentée à l'ancien secrétaire au



Le 555^e escadron de chasse positionne des F-16 à la base aérienne de Caslav avec les MiG-21 tchécoslovaques (à droite) et les L-159 (au centre), ainsi que des F-15 basés au Royaume Uni, pour assurer la protection de l'Operation Summit Cap.

Pentagone quatre jours plus tard. Après avoir écouté le compte-rendu du général Martin sur les résultats des exercices menés la semaine précédente, l'ancien secrétaire se déclara satisfait de la planification minutieuse intégrée à l'effort total et autorisa l'USAFE à apporter son soutien à l'armée de l'air tchèque pour assurer la défense aérienne de la réunion au sommet de Prague. Peu de temps après, l'état-major interarmées prépara un ordre d'exécution qui déclencha la phase finale de la préparation.¹⁰

A partir de ce moment, le projet serait connu dans les milieux américains sous le nom d'opération *Summit CAP*. Le général Martin lui-même et le général de division Charles "Chuck" Simpson, directeur des opérations de l'USAFE, figureraient parmi les responsables de la prise de décisions au Centre national de commandement lors des opérations elles-mêmes. Parmi leurs homologues tchèques figureraient le général Padelek et le général de brigade Emil Pupis, un officier de l'armée de l'air tchèque affecté à l'état-major général tchèque et diplômé de l'USAF *Air War College* (2000). Le personnel du 606^e escadron de contrôle aérien déployé par l'USAFE arriva une semaine avant la réunion au sommet pour peaufiner le travail de commandement et contrôle en équipe grâce à des simulations supplémentaires au Centre national de commandement ; les chasseurs du 505^e escadron de chasse atterrirent le

18 novembre à la base aérienne de Caslav pour y établir leur base d'opérations, la 100^e escadre de ravitaillement en vol transféra 7 ravitailleurs sur le tarmac de la base aérienne Rhein-Main ; des F-15C du 493^e escadron de chasse furent armés et placés en état de réaction rapide à la base RAF de Lakenheath ; enfin, des avions AWACS de l'OTAN s'envolèrent pour élargir l'image de la situation fournie par les radars basés à terre lorsque les forces de l'USAF et de l'armée de l'air tchèque se mirent en place. La réunion au sommet de deux jours devait commencer officiellement le 21 mais tout était prêt bien avant la session d'ouverture.

Exécution

Lorsque les nombreuses hautes personnalités assistant à la réunion au sommet commencèrent à arriver le 20 novembre, l'ancien secrétaire de la Défense, Donald Rumsfeld, et le général Richard Myers, président de l'instance collégiale des chefs d'état-major, se rendirent à Stara Boreslav pour se rendre compte en personne de l'œuvre accomplie par les efforts combinés de défense aérienne. Tous les éléments s'étaient mis en mouvement exactement comme l'avait indiqué le compte-rendu reçu par l'ancien secrétaire un mois plus tôt. Les images synthétisées affichées sur les écrans du Centre national de commandement s'animaient de la représentation du trafic aérien commercial surveillé de près par les systèmes de détection de l'OTAN, tandis que les chasseurs et les ravitailleurs étaient prêts à réagir à la moindre alerte. L'ancien secrétaire et le général Myers eurent de longues conversations avec les contrôleurs tchèques et américains, qui se révélèrent pleins de confiance et d'enthousiasme quant à la tâche qui les attendait. Ils quittèrent le centre national de commandement satisfaits de ce qu'ils avaient vu et dirigèrent leur attention vers les événements importants qui les attendaient dans le centre de Prague.

Il ne fallut que quelques heures après leur départ pour qu'arrive la minute de vérité. Au cours de l'après-midi du 20, un avion de ligne Tupolev Tu-154 en provenance de l'Asie centrale annonça son intention d'atterrir sur l'aéroport international Ruzyně de Prague lorsqu'il franchit

la frontière sud de la République tchèque. Les Tchèques avaient pris des mesures pour contrôler strictement les autorisations d'atterrir à Ruzyně pendant la durée de la réunion au sommet. Cet appareil n'assurait pas un vol commercial régulier pas plus qu'il ne figurait sur la liste de ceux qui avaient été autorisés à atterrir à Prague à l'occasion de la réunion au sommet. Pour ne rien arranger, l'équipage n'avait pas respecté certaines des instructions données par les contrôleurs civils de la circulation aérienne tchèques lorsque ceux-ci essayèrent de le faire changer de cap pendant qu'ils décidaient du sort du vol. Ce manquement pouvait avoir résulté de difficultés de communication ou, dans l'esprit des responsables de la protection de la réunion au sommet, il pouvait avoir eu des raisons plus sinistres. Personne au Centre national de commandement ne voulant prendre des risques, les contrôleurs guidèrent une patrouille de F-16 à la rencontre du Tu-154 pour qu'elle l'escorte jusqu'à une destination sécurisée éloignée de Prague, la base aérienne de Pardubice. Les responsables de cette base apprirent que le ministre de la Défense kazakh se trouvait à bord et que ses services n'avaient pas sollicité les autorisations diplomatiques appropriées avant le décollage de l'appareil. Moins d'une heure après avoir atterri à Pardubice et après que les dispositions nécessaires aient été prises, le Tu-154 reçut l'autorisation de reprendre son vol à destination de Ruzyně.¹¹



Le secrétaire de la Défense, Donald Rumsfeld, rencontre le général Frantisek Padelik, chef d'état-major de la Force aérienne tchèque, à l'extérieur du Centre de commandement national à Stara Boreslav. Le ministre de la Défense, Jaroslav Tvrdik, est à droite du secrétaire Rumsfeld.

Les membres de l'équipe tchéco-américaine restèrent calmes et réfléchis pendant l'incident et tout se passa exactement comme lors des simulations et des vols d'exercice. L'équipe fit décoller immédiatement une autre patrouille aérienne de combat de F-16 pour remplacer celle qui avait escorté le Tu-154 lors de la traversée de l'espace aérien tchèque, repositionna un ravitailleur pour prendre en charge la patrouille d'escorte et plaça des F-15C et des MiG-21 en position d'intercepter tout appareil suspect pendant toute la durée de l'incident. On aurait presque dit que le bureau de *TacEval* d'AIRNORTH et le WPC avaient conçu le scénario dans son ensemble. En fait, dès que le Tupolev fut garé à Ruzyně, l'ensemble de l'équipe du Centre national de commandement, y compris les généraux Martin et Padelek, se livra à une brève critique des actions menées ressemblant fortement à celles qui avaient suivi les simulations et les vols d'exercice. Cette procédure servit à renforcer le succès, exactement comme elle l'avait fait lors de la préparation.

En trois autres occasions pendant la réunion au sommet, l'équipe fit décoller des chasseurs (MiG-21 et F-15C en alternance) pour surveiller des appareils suspects à distance respectueuse. Le résultat valida une fois de plus l'efficacité des dispositions prises au Centre national de commandement en matière de commandement et contrôle. Ce qui est tout aussi important, sinon plus, le bien fondé d'autres dispositions fut lui aussi démontré – en particulier celles adoptées en cas de mauvais temps limitant les opérations. Des plafonds bas et un brouillard tenace immobilisèrent les F-16, MiG-21 et L-159 au sol à Caslav pendant plus de la moitié de la durée de la réunion au sommet mais les

Faucheuses de Lakenheath maintinrent une présence constante pendant le reste du temps. Les KC-135 basés en réserve à Rhein-Main fournirent le combustible supplémentaire nécessaire au ravitaillement des F-15C. De même, les deux bases utilisées par les avions AWACS de l'OTAN subirent les effets d'un mauvais temps qui interrompit périodiquement les opérations dans l'une ou l'autre. A l'issue de la réunion au sommet, le général Martin fit observer que l'enseignement le plus significatif en termes d'exécution fut la valeur de plans d'urgence solides, tels

que ceux appliqués en cas de temps défavorable, et l'obligation d'engager les forces que requièrent ces procédures dès le départ – à un stade aussi précoce que possible de la planification.¹²

Conclusions

L'opération *Summit CAP* apporta la preuve convaincante que l'OTAN pouvait relever le défi posé par le terrorisme international et que cette organisation pouvait le faire en permettant à ses membres les plus récents de jouer un rôle de premier plan. Il était d'autant plus approprié que cet effort particulier ait eu lieu pour protéger une réunion au cours de laquelle les chefs des états membres de l'OTAN tracèrent une route nouvelle pour faire face aux menaces changeantes pesant sur l'alliance et acceptèrent d'accueillir des membres nouveaux. AIRNORTH, l'USAFE et l'armée de l'air tchèque avaient utilisé des systèmes d'armes hérités de l'OTAN et du Pacte de Varsovie dans une structure de défense aérienne qui avait fait la preuve de sa valeur pendant la guerre froide et d'une manière qui se révéla particulièrement adaptable à la guerre contre le terrorisme à l'échelle planétaire. *Summit CAP* ne pouvait se permettre d'échouer – pas plus en termes de prévention d'une catastrophe subie aux mains de terroristes que comme test du bien-fondé persistant de l'existence de l'alliance.



Le Président George Bush arrive à Prague pour la réunion du sommet de l'OTAN.

Certains critiques pourraient faire valoir que l'OTAN ne satisfait pas pleinement les besoins de protection de la réunion au sommet, faisant remarquer que les Tchèques durent faire appel aux États-Unis pour renforcer leurs moyens de défense aérienne. **Ce faisant, ils laissent un point essentiel de côté. Même si leur choix fut motivé** par certaines considérations politiques, les Tchèques auraient pu demander l'assistance d'un certain nombre d'autres membres de l'OTAN – le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie disposaient tous des moyens essentiels pour mener la tâche à bien. Dans cette situation, le fait qu'un seul autre pays interviendrait dans l'exécution d'une décision d'attaquer un avion civil au-dessus de leur territoire prise souverainement par les Tchèques simplifiait considérablement des dispositions prises en matière de commandement et contrôle. Compte tenu de la nature de cette décision et du risque qu'elle impliquait pour des civils innocents, la nécessité de simplifier et de clarifier son exécution ne saurait être trop soulignée. La décision de ne faire intervenir qu'un seul autre pays membre dans l'attaque d'un avion terroriste était marquée par le bon sens.

Cette décision était peut-être logique mais elle ne fut certainement pas facile à prendre. Personne n'avait jusqu'alors essayé de mettre sur pieds un tel arrangement bilatéral de défense aérienne. Le fait qu'il ait été couronné de succès en relativement peu de temps avec un nouveau membre de l'alliance en dit long sur l'importance de la similitude des tactiques, techniques et procédures au sein de l'OTAN, qui permit d'établir le cadre essentiel pour préparer l'USAFE et les forces de l'armée de l'air tchèque à travailler ensemble en utilisant des systèmes d'armes qui, il y a seulement 13 ans, étaient face à face. La tâche se serait révélée beaucoup plus ardue si les Tchèques n'avaient pas modernisé leur centre national de commandement pour lui permettre de s'accommoder aisément de la structure des pratiques de défense aériennes de l'OTAN développées par l'alliance après des décennies de labeur et de détermination. Non seulement le personnel d'AIRNORTH, de l'USAFE et de l'armée de l'air tchèque devait travailler efficacement dans les limites de Stara Boreslav mais

l'information devait également circuler avec rapidité et précision entre CAOC-4 et le Centre national de commandement pour offrir à la réunion au sommet le supplément de sécurité offert par l'OTAN au-delà des frontières tchèques. Pendant le déroulement de l'opération, le centre de Stara Boreslav prouva indubitablement qu'il constituait un nœud solide du réseau du NATINADS.

Des questions concernant sa viabilité apparurent néanmoins lorsqu'AIRNORTH, l'USAFE et l'armée de l'air tchèque entreprirent la planification de l'opération moins de quatre mois avant son exécution. Les communications et liaisons de transmission de données entre CAOC-4 et le Centre national de commandement n'avaient jamais été mises à rude épreuve avant la préparation de la réunion au sommet. Les Tchèques, membres depuis peu de l'alliance, ne s'étaient pas encore complètement intégrés à ses usages, un fait mis clairement en évidence lorsque les contrôleurs du centre national de commandement furent confrontés pour la première fois aux méthodes de gestion du combat aérien auxquelles l'OTAN s'était familiarisée depuis de nombreuses années. Le programme de préparation entrepris par AIRNORTH et l'USAFE lors du séminaire sur table, les simulations d'exercices de poste de commandement et les vols d'exercice du 19 octobre permirent toutefois une accélération sans précédent du processus d'intégration. Après tout, l'enjeu de cet effort allait bien au-delà d'un exercice sans lien avec un événement de l'ampleur de la réunion au sommet. L'opération *Summit CAP* servit alors d'exemple des possibilités offertes. **Comme le général Martin** l'indiqua dans ses remarques préliminaires après les faits, « Après presque trois ans d'immersion dans le processus d'intégration dans l'OTAN, je suis convaincu que ce genre d'effort cohérent de coopération avec les nouveaux membres de l'OTAN donne de bons résultats. »¹³

Nous devons continuer à accorder une attention particulière aux futures opérations de défense aérienne de l'OTAN destinées aussi bien à protéger des événements très en vue qu'à assurer la sécurité quotidienne des pays membres. En plus de révéler les possibilités offertes, l'opération *Summit CAP* fait apparaître des questions méritant un examen plus

approfondi. Après coup, on s'aperçoit qu'une intervention plus directe des agences civiles dans la planification opérationnelle et les exercices aurait réduit le nombre de questions échangées par le Centre national de commandement et le Centre de contrôle de la circulation aérienne de Prague pendant la réunion au sommet. Le même sentiment de confiance entre partenaires de l'OTAN doit être encouragé aux plus hauts niveaux si l'alliance souhaite mener efficacement ce type d'opérations à haut risque à l'avenir. La confiance peut se développer grâce à la participation directe dès le départ des principaux responsables intervenant dans de telles opérations. La nouvelle force de réaction de l'OTAN sera-t-elle capable à l'avenir de faire participer des chasseurs de défense aérienne fournis par un pays membre à une opération de coopération de ce type, en particulier en soutien de nouveaux pays membres qui, comme la République tchèque, ne disposent pas d'un ensemble complet de moyens de défense aérienne ? On peut espérer qu'effectivement elle le sera dans la mesure où les Etats-Unis peuvent difficilement se permettre de renforcer les forces nécessaires à la protection de toutes les réunions au sommet ou conférences auxquelles assistent des hautes personnalités alliées.

Notes

1. L'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord du 4 Avril 1949 protège le droit d'autodéfense des états membres.
2. Réunion entre monsieur Jaroslav Tvrdik, ministre de la Défense de la République tchèque ; le général de corps d'armée aérienne Frantisek Padelek, commandant en chef de l'armée de l'air tchèque et le général Gregory Martin, commandant d'AIRNORTH et de l'USAFE, Ceske Budejovice, République tchèque, 31 août 2002.
3. Remarques de Craig Stapleton, ambassadeur des Etats-Unis en République tchèque, au colonel Marc Neifert, attaché militaire à l'Ambassade des Etats-Unis, Prague, République tchèque, août 2002.
4. Message, 061219Z, Mission des Etats-Unis auprès de l'OTAN, aux ministres des Affaires étrangères et de la Défense des Etats-Unis, 6 août 2002.
5. Rapport, « Résultats de la réunion AIRNORTH du 6 août », USAFE TASC/CV, à l'intention du commandant des USAFE (COMUSAFE), 7 août 2003.
6. Concept de compte-rendu d'opérations, 32^e groupe d'opérations aériennes, sujet : Défense aérienne de la réunion au sommet de Prague, 20 septembre 2002.

Le soir du 21 novembre, les chefs des Etats membres de l'OTAN assistèrent au château de Prague à un dîner de gala auquel les avait conviés le président Vaclav Havel. Bien visible en haut d'une colline dominant la ville, le complexe constituant le château était brillamment éclairé par des projecteurs, comme il est de coutume la nuit. Aucun autre endroit de la République tchèque n'était plus brillamment illuminé cette nuit-là. Les rues qui surplombaient le château étaient étrangement silencieuses, la plupart des habitants ayant choisi de rester chez eux au retour de leur travail pendant les deux jours de la réunion au sommet comme le leur avait recommandé le gouvernement. Un crachin et une brume tenaces auraient compliqué les choses pour un terroriste aérien en puissance à la recherche d'une cible par ailleurs facile à atteindre mais autre chose aurait offert une résistance beaucoup plus redoutable lors de cette soirée paisible. On pouvait entendre dans le ciel au-dessus du château, éloigné mais néanmoins distinct, le grondement incessant de deux F-15C des *Faucheuses*, montant la garde au-dessus de la capitale tchèque et prouvant que l'alliance pouvait avec confiance défendre ses intérêts collectifs dans un monde plein d'incertitude. □

7. Compte-rendu du commandant de l'USAFE (COMUSAFE) au ministre de la Défense (SECDEF), sujet : Réunion au sommet de l'OTAN – Appui aérien des Etats-Unis, Varsovie, Pologne, 23 septembre 2002.
8. Centre de préparation des forces de l'USAFE, « Recueil de scénarios de l'équipe rouge », 3 octobre 2002.
9. Colonel Anthony Rock, commandant en second, Centre de préparation des forces, au commandant de l'USAFE (COMUSAFE), memorandum, 24 octobre 2002.
10. Compte-rendu du commandant de l'USAFE (COMUSAFE) au secrétaire de la Défense (SECDEF), Bureau du secrétaire de la Défense, Washington, DC, sujet : Opération *Summit CAP*, 23 octobre 2002.
11. Agence de presse tchèque CTK, « Des chasseurs américains forcent le ministre de la Défense kazakh à atterrir. », 21 novembre 2002.
12. Message, 222101Z, commandant de l'USAFE (COMUSAFE) au commandant de l'USEUCOM, 22 novembre 2002.
13. Ibid.

La participation française à la campagne aérienne de la guerre de libération du Koweït (1991)

Prolégomènes politico-diplomatiques

PAR LE LIEUTENANT COLONEL JÉRÔME DE LESPINOIS, ARMÉE DE L'AIR FRANÇAISE

Résumé de l'éditeur : Le lieutenant colonel Jérôme de Lespinois nous fait revivre le cheminement que prend le processus de formation d'une coalition dans ce qu'il appelle le premier conflit « moderne » de l'après-guerre froide qu'était la première guerre d'Irak. De positions qui étaient diamétralement opposées, telles qu'étaient les positions française et américaine – une guerre offensive et aérienne (Etats-Unis) et une guerre terrestre et défensive (France) –, dû surtout à la gestion politico-diplomatique de la crise, les deux vieux alliés arrivent, non sans peine, à surmonter tous les obstacles et le corps expéditionnaire français finira par participer pleinement aux opérations de la coalition « pour le plus grand renom des armes de la France ».



La première guerre d'Irak qui conduit à la libération du Koweït, en février 1991, représente indubitablement le premier conflit « moderne » de l'après-guerre froide.¹ La campagne aérienne forme non seulement la phase initiale des opérations militaires mais joue également un rôle fondamental dans toute la conduite de la guerre en conditionnant l'emploi des différentes composantes de

la coalition. Le rôle essentiel de l'arme aérienne dans ce conflit occulte même parfois les autres aspects des opérations. Or si il apparaît que les Etats-Unis, qui ont dirigé la coalition, ont mené essentiellement une guerre offensive et aérienne, les Français ont initialement organisé et préparé leur corps expéditionnaire pour une guerre terrestre et défensive. Après un court préambule, cet article cherche à

montrer comment les conditions politiques et diplomatiques de l'engagement militaire français dans le Golfe en 1990-1991 ont conduit à un tel paradoxe, en présentant le processus de décision de l'intervention, puis de l'intégration à la coalition et enfin de la participation aux frappes aériennes.

Le 31 juillet 1990, depuis son PC de Tampa (Floride), le général Schwarzkopf, chef du *Central Command* (CentCom) – commandement responsable de toutes les opérations militaires américaines en Asie du Sud-Ouest – acquiert, au vu de « photos aériennes », la certitude que l'Irak prépare l'invasion du Koweït. Le 1^{er} août après-midi, au Pentagone, il expose la situation à Dick Cheney, secrétaire à la Défense, et à Colin Powell, chef d'état-major interarmées. Lorsqu'il rentre à Tampa, en fin d'après-midi, il est prévenu que les troupes irakiennes sont passées à l'action, nous sommes à l'aube du jeudi 2 août à Koweït City.²

Le lendemain, 2 août, il expose devant le conseil national de sécurité présidé par George Bush les options militaires envisageables, c'est-à-dire des actions essentiellement navales et aériennes. Le 3 août, lors d'une autre séance du Conseil national de sécurité, le président Bush demande que lui soient également présentés des scénarii comportant l'envoi de forces terrestres.³ Le lendemain à camp David, le général Schwarzkopf lui présente un plan pour la défense de l'Arabie saoudite comprenant le déploiement de 250.000 hommes en trois mois.⁴

Une des premières dates clés fondatrice de la stratégie alliée est le 6 août, lorsque Dick Cheney et le général Schwarzkopf sont reçus par le roi Fahd d'Arabie saoudite. Au vu des photos aériennes montrant sept divisions irakiennes, dont cinq blindées, en position offensive à la frontière de l'Arabie saoudite, le roi Fahd autorise le déploiement de troupes américaines sur le territoire saoudien. Ce déploiement de forces terrestres en protection de l'Arabie saoudite, bouclier du désert, permet l'enclenchement d'une stratégie aéroterrestre qu'il aurait été plus difficile à mettre en œuvre sans disposer d'une infrastructure aérienne à proximité du théâtre d'opérations

et sans la possibilité de masser une force terrestre au contact de la frontière koweïtienne.

Dès le début de la crise, la position de la France se caractérise par la volonté de donner toutes ses chances à l'action diplomatique et par la réticence à se ranger immédiatement au sein d'une coalition sous la bannière américaine jugée trop belliciste. L'action militaire de la France procède de cette préoccupation. C'est pour cette raison que les forces françaises ne sont engagées en Arabie saoudite qu'en septembre, puis qu'elles ne sont que tardivement intégrées dans la coalition américaine et que les derniers obstacles à leur complète utilisation dans la guerre d'Irak ne sont levés qu'en janvier 1991.⁵

Un engagement militaire français encore incertain

Du mois d'août au mois de septembre, la France semble hésiter à s'engager militairement en Arabie saoudite de peur de se retrouver politiquement et militairement liée à la coalition dominée par les Américains, dont on soupçonne les intentions belliqueuses.

La prompt intervention américaine

La réaction américaine se caractérise, dès le début de la crise, par la rapidité du déploiement des premiers éléments militaires destinés à protéger l'Arabie saoudite, par la décision du président Bush de bâtir une coalition internationale aussi large que possible et de ne pas intervenir seul comme pourrait l'y autoriser l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

Dès le 7 août, les Etats-Unis organisent un important pont aérien entre leurs bases et la région du Golfe. Une force terrestre de 4.000 hommes, appuyée par des avions Awacs et des bombardiers F-15, F-16 et F-111, est immédiatement envoyée en Arabie saoudite. Les premiers avions à être mis en place, directement à partir des Etats-Unis, sont des F-15Cs et des Awacs. La 82^e *Air Borne* est déployée, à partir du 7 août, pour protéger les plates-formes

aériennes. C'est le général Charles Horner, chef des forces aériennes de CentCom, qui commande le dispositif américain en Arabie saoudite lors de sa montée en puissance. Fraîchement établi, le plan OPLAN 90-1002, qui organise une intervention américaine, en cas de conflit régional sans intervention soviétique, sert de canevas à la montée en puissance du dispositif américain dans le Golfe.⁶

Une première action nuancée de la France

La montée en puissance du dispositif français s'opère plus lentement. Mais dès le début du mois d'août, François Mitterrand paraît déterminé à obtenir l'évacuation du Koweït par les Irakiens. Il est convaincu que l'ONU restera impuissante à l'obtenir et que « la guerre est inéluctable ».⁷

Le 9 août, un premier conseil de défense restreint est réuni à l'Élysée. Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères, y affirme que ni l'Arabie saoudite ni les États-Unis n'ont demandé à la France d'envoyer des troupes. François Mitterrand est pratiquement le seul à défendre l'idée de la projection de forces en Arabie saoudite, au nom de la solidarité occidentale et de la nécessité pour la France de préserver sa place sur la scène internationale.

En conséquence, le conseil de défense engage la France dans deux directions : le renforcement de la flotte de surface présente dans le Golfe (opération *Artimon*) pour participer au contrôle maritime de l'embargo économique décrété contre l'Irak et le Koweït, par la résolution n° 661 votée le 6 août par le Conseil de sécurité de l'ONU et la préparation d'un engagement de forces terrestres en Arabie saoudite en envoyant dans la région le porte-avions Clemenceau, équipé pour l'occasion en porte-hélicoptères avec les appareils de l'aviation légère de l'armée de terre (opération *Salamandre*). C'est une solution d'attente, à mi chemin entre l'envoi immédiat de forces terrestres et l'absence d'engagement. Elle tranche avec le déploiement immédiat de forces américaines et l'engagement d'avions de combat. Est-ce que l'envoi d'une force

aérienne a été envisagé ? A-t-il été repoussé car jugé trop offensif ou pour des raisons techniques ? Il impliquait l'envoi immédiat de soldats sur le sol d'Arabie saoudite. Une force terrestre est jugée sans doute plus apte à arrêter une offensive massive irakienne. Ce sont des hélicoptères de la 4^e division aéro-mobilité qui arment le Clemenceau, division conçue pour donner un coup d'arrêt à une offensive blindée mécanisée en Centre-Europe. Or la principale menace apparaît bien comme celle d'une poursuite de l'action des divisions blindées de la garde républicaine irakienne à travers le désert saoudien.

Cette dernière décision est prise malgré l'avis de Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, qui se prononce contre l'emploi de la force : « si l'on s'engageait dans le sillage des États-Unis, l'effet politique serait difficile à redresser. (...) Il faut éviter que la France interviennent militairement ». Le ministre de la Défense, Jean-Pierre Chevènement, plaide pour l'envoi de renforts à Djibouti (une frégate, une ou deux escadrilles et un régiment) afin, non pas de participer à la force multinationale, mais d'être présents pour rassurer les pays amis de la région.⁸

L'embarquement d'unités terrestres sur le porte-avions laisse le temps d'étudier, de négocier et de préparer diplomatiquement l'engagement terrestre des forces françaises. Le 13 août, à Riyadh, le roi Fadh et le secrétaire général de l'Élysée, Jean-Louis Bianco, mettent au point les modalités de la mise à disposition, par la France, d'une force aéro-terrestre destinée, sous commandement des Saoudiens, à défendre leur territoire.⁹ Le même jour, le porte-avions Clemenceau appareille de Toulon.

Lors du troisième conseil restreint consacré à l'invasion du Koweït, le 21 août, François Mitterrand réaffirme sa conviction sur le caractère inéluctable du conflit. Il déclare : « Nous sommes dans une crise qui doit normalement s'achever par la guerre »¹⁰ et il apparaît décidé à participer aux côtés des Américains et des Britanniques à une force multinationale. L'état-major des armées travaille sur cette hypothèse afin de tenir prêtes les options possibles, mais le motif diplomati-

que ou politique d'une aggravation des mesures militaires prises le 9 août fait défaut.

Le débarquement des forces françaises en Arabie saoudite

C'est alors que l'Irak qui retient toujours en otage des ressortissants occidentaux, dont environ 330 Français, viole, le 14 septembre, la résidence de l'ambassadeur de France à Koweït City. Cette atteinte à la souveraineté française – alors que les ambassades américaine et britannique sont épargnées – conduit François Mitterrand à convoquer un conseil de défense restreint le lendemain.

Trois solutions sont alors envisagées :

- Renforcer la puissance navale dans la région du Golfe ;
- Déployer une quinzaine d'avions en Arabie saoudite ou au Qatar ;
- Engager un corps terrestre d'environ 4.000 hommes.

Le choix de la dernière option, qui avait été proposée par le général Schmitt, chef d'état-major des armées, dès le 11 septembre, marque la volonté d'engager des forces d'un volume politiquement significatif, et le choix d'être en mesure de participer aux actions militaires de la coalition pour participer à une action militaire de libération du Koweït. Dans une logique d'autonomie du corps expéditionnaire français, il est décidé que les forces terrestres doivent disposer de leur propre couverture aérienne. Alors que les Américains depuis le mois d'août planifient un emploi offensif de leur aviation de combat, l'EMA ne propose que l'utilisation de la composante aérienne en appui des forces terrestres ou pour la défense de l'espace aérien saoudien.

Les décisions du Conseil de défense du 15 septembre marquent le coup d'envoi de l'opération Daguet dont les modalités sont étudiées, depuis le mois d'août, par l'EMA. Mais les questions de commandement bloquent le déploiement opérationnel des forces françaises. Initialement, les Français deman-

dent que le général Roquejeoffre, commandant la division Daguet, ait le même rang que le général Schwarzkopf et le général saoudien Khaled ben Sultan, chef du commandement unifié et du théâtre d'opérations, et refusent de s'intégrer à l'un des deux commandements. Le refus saoudien empêche le déploiement du contingent français sur le théâtre d'opérations. Après s'être vu refuser la base de Tabuk, les forces françaises restent cantonnées au port de Yanbu, où elles sont arrivées. La situation est débloquée, lorsque le général Schmitt revient en Arabie saoudite, le 16 septembre, pour accepter que la division Daguet passe sous contrôle opérationnel saoudien, mais celle-ci était restée de longues semaines au bord de la mer rouge, soit à plusieurs centaines de kilomètres du Koweït.¹¹ Le général Khaled ben Sultan, qui espérait, grâce aux Français, être le premier musulman à commander une armée occidentale écrit dans ses Mémoires que « Fort heureusement, la réticence des Français à servir sous commandement américain était égale à mon vif désir de les commander ! ».¹² Cette décision traduit l'ambiguïté de la position française. Il illustre le fait que le choix n'a pas été clairement édicté entre une logique de participation indépendante à la défense d'un pays membre de l'ONU et la logique de participation à une large coalition dans la main des Américains dont on soupçonne les intentions belliqueuses.

En effet, la France exprime une position différente de celle des Etats-Unis pour qui l'Irak a commis une faute, doit le reconnaître et évacuer le Koweït sans condition. Cette spécificité de l'approche française s'exprime par le discours du 24 septembre de François Mitterrand, devant l'Assemblée générale de l'ONU, qui propose à l'Irak un scénario de sortie de crise. Pour la France, avant de faire la guerre, il faut d'abord explorer toutes les voies diplomatiques pour résoudre la crise¹³. Néanmoins, Mitterrand ne s'associe jamais aux plans des colombes – URSS, OLP, Jordanie, ... – pour écarter l'option militaire en affirmant à chaque proposition que jamais les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne n'accepterait de négocier avant l'évacuation du Koweït sans condi-

tion.¹⁴ De plus, Jean-Pierre Chevènement s'arc-boute sur des principes encore plus radicaux : caractère uniquement défensif de l'opération Daguet et refus de l'intégration des unités françaises dans le dispositif allié. Néanmoins, lorsque la décision de déploiement de la division Daguet en Arabie saoudite est prise, le 15 septembre, la menace offensive irakienne a disparu. Les divisions irakiennes au Koweït abandonnent leur dispositif offensif et commencent à s'enterrer.

Une fois réglées les questions de commandement, la localisation des forces terrestres sur le théâtre d'opérations ne semble plus poser de problèmes. Saoudiens comme Américains souhaitent placer la division française à Hafar-El-Batin. Cette position à l'ouest du dispositif, en couverture, correspond en outre aux capacités des éléments légers et mobiles déployés par la France. Pour la composante aérienne, les négociations durent une quinzaine de jours. Le général Schmitt envisage initialement Riyadh, mais les plates-formes sont déjà surchargées. Les Saoudiens proposent Dahrhan, mais Jean-Pierre Chevènement n'en veut pas car cela reviendrait à intégrer les avions français au dispositif aérien américain. Il propose Buraydah au Nord de Riyadh, mais l'aéroport se situe en dehors de la zone protégée par les Alliés. Finalement, le 30 septembre, les Saoudiens proposent à la France de stationner leurs avions sur le petit aérodrome civil d'Al-Asha, lui aussi situé en dehors du périmètre défendu par la coalition et dépourvu d'une grande partie des infrastructures nécessaires au stationnement et à l'emploi d'une force de combat.¹⁵

L'intégration progressive des forces françaises dans la coalition

Ces péripéties résultent du fait que si le 15 septembre, le Conseil de défense restreint a décidé de débarquer une brigade française en Arabie saoudite. Il n'a pas décidé de l'intégrer dans les forces de la coalition qui se rassemblent à la frontière du Koweït. L'intégration se déroule par étapes jusqu'au déclenchement de l'offensive aérienne.

Le développement séparé du contingent français ou Un début de divergence ou le déploiement à l'écart du contingent français

Initialement, le gouvernement maintient avec application le contingent français à l'écart de la coalition qui se rassemble. Les forces françaises commencent à se déployer en Arabie saoudite, fin septembre, après le règlement des questions de commandement et de localisation. Le 29 septembre, les trois premiers Transall arrivent à Riyadh tandis que les forces terrestres débarquent dans le port de Yanbu. Le 3 octobre, les premiers avions de combat se posent à Al-Asha. Il s'agit de Mirage 2000 et de Mirage F-1 CR. En alerte également depuis le 15 septembre, les Jaguar au profil jugé trop offensif restent en métropole jusqu'au 15 octobre.¹⁶

Mais alors que les Français déploient des éléments destinés à une mission défensive, les Américains décident de changer de registre. Début octobre, les Etats-Unis prennent, en effet, la décision de ne pas attendre le résultat de l'embargo – malgré l'avis de Colin Powell – et d'accentuer la pression sur l'Irak en préparant une opération militaire offensive.¹⁷ Jusqu'à cette date CentCom n'avait planifié et exécuté qu'une opération de défense de l'Arabie saoudite. En cas d'exécution des otages américains retenus au Koweït, la seule option envisagée était une opération aérienne offensive de représailles. Celle-ci baptisée *Instant Thunder* avait été planifiée par le colonel John Warden et un groupe d'officiers de l'*US Air Force* et était destinée à paralyser les capacités stratégiques de l'Irak en s'attaquant à ses centres de gravité.¹⁸ A partir du début du mois d'octobre, l'état-major du général Schwarzkopf prépare une action offensive visant à la libération du Koweït dont *Instant Thunder* devient la première phase.¹⁹

Le 11 octobre, CentCom présente un plan offensif pour libérer le Koweït, uniquement avec les effectifs déjà déployés en Arabie saoudite. Il prévoit une attaque frontale des positions défensives fortifiées irakiennes au Koweït. Ce plan est refusé par le président

Bush qui demande une nouvelle planification incorporant des effectifs supplémentaires.²⁰ Le 31 octobre, George Bush donne son accord au doublement des effectifs américains dans le Golfe afin d'atteindre le volume de 400.000 hommes demandé par le général Schwarzkopf dans la deuxième version de son plan. Celui-ci organise un large mouvement enveloppant les forces irakiennes au Koweït et leur destruction.²¹ Ce renforcement est rendu public le 8 novembre, et justifié officiellement par la nécessité de donner « une option militaire offensive » à la coalition, selon les termes employés par le président américain.

Le préalable onusien

Au cours de cette période, la position de la France reste figée. Elle a déployé une force terrestre autonome, c'est-à-dire disposant de sa propre couverture aérienne, pour aider l'Arabie saoudite à se défendre. Toute évolution de sa position est liée à la gestion diplomatique de la crise et aux décisions de la communauté internationale. Du 13 au 15 octobre, alors que le général Fleury, chef d'état-major de l'armée de l'air, est en Arabie Saoudite avec son ministre et que les Américains commencent à planifier une opération offensive, le général Horner, qui commande les éléments aériens de la coalition lui demande ce que feront les Français en cas de guerre. Le CEMAA répond que si l'ONU donne son accord, la France participera aux opérations.²² L'ordre d'opération de la division Daguet du 30 octobre traduit bien le souci français de se conformer aux décisions de la communauté internationale. Il stipule que les éléments français doivent être en mesure d'exécuter toute décision de l'ONU dont le président de la République confierait l'application aux forces françaises en contribuant à la défense de la zone d'Hafar El Batin contre une agression terrestre irakienne, et en participant à la défense de l'espace aérien saoudien. Pour l'armée de l'air, il s'agit de faciliter l'action de la division Daguet si cette grande unité est engagée et de concourir à la défense de l'espace aérien saoudien.

L'attitude française, soucieuse de mettre de son côté toutes les formes de légitimité internationale, induit une certaine ambiguïté sur la nature de l'engagement militaire français dans le Golfe. Les Américains affirment publiquement qu'ils doutent de la participation française à la coalition.²³ Le 10 novembre, François Mitterrand précise lors de son entrevue avec le secrétaire d'Etat américain, James Baker, que la France s'engagera militairement dans une action délibérée que sous le couvert d'une résolution du conseil de sécurité autorisant explicitement le recours à la force.²⁴ Elle est adoptée, le 29 novembre, par le Conseil de sécurité. C'est la résolution n° 678 qui autorise les Etats membres à « user de tous les moyens nécessaires », si l'Irak n'a pas évacué le Koweït le 15 janvier.

Pendant, l'adoption de la seconde résolution ne lève pas complètement l'incertitude concernant la participation française à une action militaire offensive visant à libérer le Koweït. Début décembre, alors que le général Schwarzkopf pousse ses préparatifs, il n'est toujours pas assuré que les Français participeront à la mission.²⁵

Le renforcement de la division Daguet

L'hypothèse d'une action militaire approuvée par la communauté internationale engage officiellement la coalition dans une nouvelle phase. Les Américains avaient déjà annoncé l'accroissement de leurs effectifs au mois de novembre. Le 7 décembre, François Mitterrand reçoit une lettre de George Bush demandant une augmentation significative des forces françaises dans le Golfe. Le 8 décembre, un conseil de défense opte pour le renforcement de la division Daguet à 10.000 hommes. C'est l'option moyenne entre le statut quo et un renforcement pour porter la division à 16.000 hommes. Mitterrand était assez favorable au statut quo, car il « considérait que le rôle de la France n'exigeait pas un effort militaire trop important ».²⁶

Les renforcements comprennent un régiment de chars lourds. Pour Jean-Pierre Che-

vènement c'est le passage d'un dispositif jusqu'ici essentiellement défensif à un dispositif offensif. Il présente, le 7 décembre 1990, une première lettre de démission, au chef de l'Etat, qui la refuse. L'amiral Lanxade explique que le refus de François Mitterrand tient à des considérations politiques. Laisser partir Chevènement, c'était rendre la liberté à un adversaire de poids à la politique du président de la République qui aurait pu faire basculer l'opinion publique et le parti socialiste, alors hésitants, dans le camp des anti-guerres.²⁷

L'intégration française dans la coalition

Les Français ne participent pas à la planification des opérations contre le Koweït qui est préparée par l'état-major du général Schwarzkopf auquel sont associés quelques Saoudiens.²⁸ En décembre, le plan d'opérations de la coalition et les offres américaines de participation sont transmis au gouvernement français. Le 1^{er} janvier 1991, Jean-Pierre Chevènement offre une nouvelle fois sa démission pour protester contre la participation française à l'offensive américaine. François Mitterrand la refuse et lui prescrit, par une lettre du 5 janvier de préparer l'engagement des forces françaises aux côtés des Américains : « Vous conduirez avec nos alliés les travaux de planification nécessaires à un engagement de nos forces visant à libérer le Koweït ». Il ajoute même : « Dans la première phase (aérienne), il n'y a pas lieu d'exclure le traitement d'objectifs militaires situés en territoire irakien ».²⁹ Il faut encore la rencontre du 8 janvier entre James Baker et François Mitterrand pour que les doutes américains sur la participation française soient définitivement levés à tous les niveaux. Répondant à une question du secrétaire d'Etat, le président français affirme que les forces françaises dans le Golfe sont prêtes à se placer sous les ordres du général Schwarzkopf pour participer à une offensive militaire ayant pour but de libérer le Koweït.

Le lendemain James Baker se rend à Genève afin de rencontrer le ministre irakien des Affaires étrangères et obtenir l'évacuation

du Koweït. C'est un échec que l'amiral Lanxade, chef d'état-major particulier, apprend à Washington où il est venu s'informer et transmettre à Brent Scowcroft, conseiller pour la sécurité nationale de George Bush, et au général Powell la demande expresse de François Mitterrand de n'attribuer aux avions français que des objectifs situés sur le territoire koweïtien. Il est averti le même jour par Brent Scowcroft que la date de l'offensive alliée est fixée au 16 janvier.³⁰

La nuit du 16 au 17 janvier est choisie par le général Schwarzkopf pour déclencher la guerre car c'est une nuit sans lune, facteur essentiel pour la protection des bombardiers furtifs F-117 qui doivent attaquer les cibles les plus protégées du système de commandement et de contrôle irakien.

Or, même s'il n'en avait pas besoin, François Mitterrand avait convoqué le Parlement le 17 janvier afin d'obtenir un vote de confiance sur la politique du gouvernement dans la crise du Golfe. Devant les inconvénients politiques et militaires que représenterait le maintien au sol des avions français alors que le reste de l'aviation coalisée déclenche la guerre de libération du Koweït, la consultation du Parlement est avancée au 16 janvier.

C'est après le vote de confiance du Parlement, que le général Roquejeoffre reçoit l'ordre formel de faire participer l'aviation française aux premières frappes aériennes et que la division Daguet passe sous contrôle opérationnel américain.

Néanmoins, l'apport français à la campagne aérienne manque de se limiter à la participation aux premiers raids. En effet, après que quatre Jaguar sont touchés lors du bombardement de l'aérodrome d'Al-Jaber, le général Roquejeoffre demande au général Schmitt d'interrompre les raids des avions français. Il craint qu'une trop rapide attrition de ses moyens aériens ne prive la division Daguet de couverture aérienne lors de l'offensive terrestre.³¹ François Mitterrand refuse alors de laisser les avions français au sol pendant que le reste de la coalition poursuit les combats dans les airs. Le 18 janvier, il ordonne de poursuivre « notre action aérienne ».³²

Un obstacle subsiste à la pleine participation des avions français à la campagne aérienne. C'est la localisation des objectifs assignés aux forces françaises. Immédiatement après les premiers raids, le 17 janvier, Jean-Pierre Chevènement déclarent en effet que les interventions aériennes françaises se limiteront au territoire koweïtien. Cette déclaration provoque immédiatement un tollé de la part de l'opposition et suscite les sarcasmes des commentateurs. Le 20 janvier, François Mitterrand contredit son ministre de la Défense en affirmant que l'action militaire française ne serait pas limitée au Koweït et que pour faire lâcher prise à l'Irak, il fallait s'en prendre à son potentiel militaro-industriel.³³ Le 21 janvier, l'amiral Lanxade fait transmettre au général Powell l'autorisation pour les avions français de frapper des objectifs en territoire irakien.³⁴ Le 22, des cibles en Irak sont proposées pour les avions de la division Daguet. Le président de la République donne son accord. Jean-Pierre Chevènement s'y oppose initialement puis cède devant la détermination du président de la République.

Finalement, Jean-Pierre Chevènement démissionne le 27 janvier. Il ne quitte pas le gouverne-

ment sur une question militaire (chars), ni même de politique étrangère (la participation française à la coalition commandée par les États-Unis), mais sur une question de politique intérieure. Il ne supporte pas que l'amiral Lanxade soit invité par Anne Sinclair dans son émission « 7 sur 7 » à venir expliquer aux Français les opérations militaires. Dans sa conception de la République, les militaires sont des fonctionnaires qui exécutent les décisions des responsables politiques à qui il revient d'exposer et de défendre la politique du gouvernement aux Français.

En définitive, les forces françaises prennent leur part à la campagne aérienne menant plusieurs dizaines de raids contre des objectifs tactiques. Elles conduisent aussi des attaques loin du champ de bataille contre des ponts sur l'Euphrate, par exemple, avec des missiles guidés laser. Lors de la phase terrestre, la division Daguet opère une large manœuvre d'enveloppement à l'Ouest du dispositif allié. Malgré le paradoxe initial dû à la gestion politico-diplomatique de la crise, le corps expéditionnaire français réussit donc à tenir sa place au sein de la coalition « pour le plus grand renom des armes de la France ». □

Notes

1. Qualifiée parfois de « postmoderne », Cf. Thierry Balzacq, « Bienvenue dans la guerre *high tech* », in Thierry Balzacq et Alain de Nève, *La révolution dans les affaires militaires*, Paris, ISC et Economica, p. 25. Cf. aussi Richard P. Hallion, *Storm over Iraq. Air Power and the Gulf War*, Smithsonian institution, Washington, 1992, 383 pages et Daniel Bastien, « Guerre du Golfe et stratégie aérienne », *Défense nationale*, n° 7, juillet 1991, pp. 23 à 33.

2. H. Norman Schwarzkopf, *Mémoires*, avec la collaboration de Peter Petre, Paris, Plon, 1992, p. 339.

3. Pour le processus de décision américain, cf. la seconde partie du livre de Bob Woodward, *The Commanders*, New York, Simon and Schuster, 1991.

4. H. Norman Schwarzkopf, op. cit., pp. 341 à 347.

5. La position de la France est assez proche de la position de l'Arabie saoudite qui est contrainte de faire appel aux États-Unis, seuls capables de la protéger, mais qui regrette profondément d'avoir à prendre les armes contre un État arabe. Khaled ben Sultan Al Séoud, op. cit., p. 200.

6. Peter Berger, « La force à déploiement rapide et la stratégie américaine dans le Golfe », *Défense nationale*, juillet 1981, pp. 53 à 68 et Frédéric Guelton, *La guerre*

américaine du Golfe, guerre et puissance à l'aube du XXI^e siècle, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. Conflits contemporains, 1996, pp. 41 à 48. C'est après la chute du mur de Berlin que le Central Command révisé ses plans en abandonnant l'hypothèse d'une invasion soviétique de la région du Golfe au profit d'une menace régionale irakienne. GWAPS, p. 20.

7. Jacques Attali, *Verbatim III. Deuxième partie, 1990-1991*, Paris, Le livre de poche, 1995, p. 13.

8. *Ibid.*, pp. 705 à 709.

9. Denis Lacorne, « Le rang de la France : Mitterrand et la guerre du Golfe », in Samy Cohen (dir), *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, op. cit., pp. 333 et 334.

10. Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand*, tome 3, « Les défis », Paris, Seuil, coll. Points, 1996, p. 514.

11. Khaled ben Sultan Al Séoud, *Guerrier du désert : Une vision personnelle de la guerre du Golfe par le chef du Commandement unifié*, Paris, Hachette, 1995, p. 280 et H. Norman Schwarzkopf, op. cit., p. 441.

12. Khaled ben Sultan Al Séoud, op. cit., p. 229.

13. Pierre Favier et Michel Martin-Roland, op. cit., p. 521.

14. Ibid., p. 531.
15. Il est souvent fait état du fait que les Saoudiens ne tenaient pas à ce que les Français envoient également des avions de combat, mais ce n'est pas spécifique à la France. Le général Khaled ben Sultan raconte comment il déclina, au début de la crise, l'envoi de F-16 égyptiens en déclarant que l'arrivée de ceux-ci aggraverait les questions de commandement et de contrôle sur le théâtre. En conséquence, l'Égypte se contenta d'envoyer deux divisions sans couverture aérienne. Khaled ben Sultan Al Séoud, *op. cit.*, p. 233. C'est le cas également des forces syriennes, Ibid. p. 241.
16. Mahagne, p. 18.
17. Lettre de Bush à Mitterrand, le 5 octobre. Citée par Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *op. cit.*, p. 523.
18. GWAPS, pp. 52 à 77. Le travail du groupe de planification chargé de la campagne aérienne stratégique, baptisé *Black Hole*, est étudié dans Mark D. Mandeles, Thomas C. Hone et Sanford S. Terry, *Managing « Command and Control » in the Persian Gulf War*, Praeger, pp. 9 à 42.
19. H. Norman Schwarzkopf, *op. cit.*, pp. 401 et 402.
20. Ibid., pp. 408 et 409.
21. Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *op. cit.*, p. 525.
22. Jean Fleury, *Faire face. Mémoires d'un chef d'état-major de l'armée de l'air*, Jean Picollec, Paris, 1997, p. 268.
23. Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *op. cit.*, p. 534.
24. Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, Paris, Nil Éditions, 2001, p. 74.
25. H. Norman Schwarzkopf, *op. cit.*, p. 441.
26. Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *op. cit.*, p. 548.
27. Ibid., p. 571.
28. Khaled ben Sultan Al Séoud, *op. cit.*, pp. 202 et 203.
29. Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *op. cit.*, p. 555 et 570.
30. Jacques Lanxade, *op. cit.*, p. 77.
31. Jean Fleury, *op. cit.*, p. 292.
32. Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *op. cit.*, p. 567.
33. Jean Fleury, *op. cit.*, p. 296
34. Jacques Lanxade, *op. cit.*, p. 82.

La coopération de la force aérienne anglo-américaine stratégique pendant la guerre froide et au-delà

PAR LE CAPITAINE DE GROUPE (COLONEL) CHRISTOPHER FINN, ROYAL AIR FORCE, ET
LE LIEUTENANT COLONEL PAUL D. BERG, USAF

Résumé de l'éditeur : La collaboration entre la Royal Air Force (RAF) et l'U.S. Air Force (USAF) est un excellent exemple de relations réussies de coalition et reflète l'évolution des concepts actuels tels la puissance aérienne expéditionnaire et les opérations basées sur les effets. Les auteurs retracent les relations basées sur la puissance aérienne stratégiques entre les Etats-Unis et le Royaume Uni depuis la seconde guerre mondiale, expliquant comment l'expérience du passé avait modelé l'alliance d'aujourd'hui.



Les aviateurs britanniques et américains ont largement coopéré dans le domaine de la force aérienne stratégique, avant la deuxième guerre mondiale déjà, et lors d'efforts partagés comme l'offensive combinée des bombardiers contre l'Allemagne nazie, qui ont établi les précédents d'une association rapprochée. Après la deuxième guerre mondiale, la guerre froide fut le cadre des relations des forces aériennes des deux pays ; la *Royal Air Force* (RAF) et l'*United States Air Force* (USAF) en étaient les acteurs-clés. La guerre froide modela cette relation jusqu'aux environs de 1990, mais les deux services continuent aujourd'hui encore à jouir d'une attache particulièrement proche. La coopération de la force aérienne anglo-américaine est un excellent exemple de relations de coalition réussies et reflète l'évolution de concepts actuels tels la force aérienne expéditionnaire et les opérations basées sur les effets.

L'alliance anglo-américaine est peut-être l'exemple ultime d'une « coalition du vouloir », mais pourquoi les aviateurs britanniques et américains ont-ils eu une telle propension durable à travailler ensemble ? Leur amitié a reflété d'une certaine façon l'alliance politique à long terme entre leurs deux pays, basée sur des intérêts stratégiques partagés. Les Britanniques et les Américains ont, au sein de leurs alliances, mis leurs ressources en commun pour contrer leurs ennemis communs surtout depuis qu'ils s'étaient opposés aux puissances centrales pendant la première guerre mondiale. Pendant la seconde guerre mondiale, l'Axe fut leur adversaire commun et l'Union soviétique joua ce rôle pendant la guerre froide. La relation de la force aérienne anglo-américaine transcende l'opposition à des ennemis communs. Dans le monde complexe actuel, les ennemis sont moins clairement définis et cependant les deux armées de l'air continuent à intégrer de près leurs opérations. Plusieurs facteurs peuvent être pris en compte dans ce rapport. La force de l'habitude est une explication possible. Les services se sont coordonnés étroitement depuis tellement longtemps qu'ils ont pris l'habitude de travailler ensemble. Les amitiés personnelles peuvent

être un autre facteur de rapprochement. Des générations d'aviateurs ont servi ensemble et formé des liens étroits pendant les exercices où ils séjournent dans les pays les uns des autres. Des tournées d'échanges personnels ont longtemps été la base de la relation entre les deux forces aériennes. La langue commune a également facilité les relations amicales. Pourtant, aucune de ces explications ne suffit à expliquer la profondeur de cette relation particulière qui existe entre Britanniques et Américains. La collaboration RAF-USAF a connu des vicissitudes au cours des ans, mais, comme un mariage sain, a survécu aux orages. Comme les deux nations recherchent actuellement et pour le futur des partenaires de coalition, les aviateurs peuvent profiter de l'étude rétrospective de leur attachement.

Cet article examinera les relations de la force aérienne anglo-américaine stratégique depuis la seconde guerre mondiale en prenant en compte les domaines de la planification et des opérations, de l'organisation et de l'installation de bases (en particulier des unités américaines au Royaume Uni), de l'équipement (spécialement les avions, les missiles et les munitions), et finalement de l'entraînement interarmées. Quoiqu'il en soit, le terme de *force aérienne stratégique* mérite une explication. Pendant la guerre froide, l'idée prévalait que « stratégique voulait dire nucléaire » mais les activités de la force aérienne ont montré les limites de cette notion.¹ Les Etats-Unis ont effectivement souvent entreposé des bombes et des missiles à capacité nucléaire sur les bases britanniques depuis les années 40. Avec un remarquable esprit de confiance, les Etats-Unis ont même équipé la RAF de bombes et, plus tard, d'armes nucléaires pendant que le Royaume Uni édifiait ses propres capacités nucléaires. Les aviateurs actuels comprennent que le terme stratégique ne se réfère pas à des systèmes d'armes particuliers, mais au niveau des effets que ces systèmes produisent. Cet article traite de la puissance aérienne et spatiale capable de produire des effets qui « influencent les activités au niveau stratégique de la guerre et se concentre sur les objectifs militaires nationaux et multinationaux. »² Par exemple, les doctrines de la RAF et de l'USAF

d'aujourd'hui reconnaissent le pont aérien de Berlin en 1948-49, une opération combinée anglo-américaine, comme un exemple des effets stratégiques que peuvent produire des opérations aériennes sans combat.³ Effectivement, des activités sans combat comme la formation et l'équipement ont été essentielles dans la coopération des forces aériennes de la Grande Bretagne et des Etats-Unis depuis la première guerre mondiale. Comme Sebastian Cox l'explique dans un article paru dans l'ASPJ, l'Amérique a procuré des bases d'entraînement aux *Royal Flying Corps* (RFC, renommés RAF en avril 1917) en compensation pour l'équipement et l'assistance britanniques dans l'exécution de missions de combat des escadrilles du Service aérien de l'armée des Etats-Unis sur le front de l'ouest en 1917 et 1918.⁴ La coopération au moment de la première guerre mondiale posa les jalons de la coopération pendant la seconde guerre mondiale, quand, pendant quatre ans, la RAF et les forces aériennes de l'armée des Etats-Unis (*United States Army Air Force* –USAAF) travaillèrent ensemble en Afrique du Nord, Sicile, Italie, et finalement durant l'invasion de l'Europe. Les forces stratégiques aériennes – Commandement de bombardement (*Bomber Command*) et la 8^e force aérienne (*Eighth Air Force*) – commencèrent à travailler ensemble en 1942 sur ce qui devint l'offensive combinée des bombardiers (*Combined Bomber Offensive*). Le *Visiting Forces Act* (Acte de visites des forces) de 1942 établissait le statut de guerre des forces américaines dans le Royaume Uni et fut en définitive suivi par d'autres accords.

Les activités aériennes anglo-américaines déclinèrent dans l'immédiat après guerre. A la fin de 1945, il y avait 740 terrains d'aviation militaires et sites d'opérations dispersés dans le Royaume Uni dont 159 étaient à certains moments occupés par des unités de l'USAAF. A la fin de 1946, la dernière unité de l'USAAF repartit pour les Etats-Unis. Le *Visiting Forces Act* de 1942 resta cependant en vigueur. La première occasion significative de coopération de la force aérienne anglo-américaine d'après guerre eut lieu en 1946 quand le général Carl Spaatz, commandant général de l'USAAF, et le nouveau chef d'état major de

l'air (*Chief of the Air Staff* – CAS) depuis janvier, le général de la RAF (*Marshal of the Royal Air Force* – MRAF) Sir Arthur William (Lord) Tedder, ont visité les bases USAF sur le point de fermer en Angleterre. Déjà préoccupé par la menace soviétique rampante, Lord Tedder accepta la demande du général Spaatz de garder prêtes cinq bases de la RAF – Marham, Lakenheath, Scampton, Bassingbourne, et Mildenhall – pour une utilisation possible par les B-29 de l'USAAF, si c'était nécessaire. La RAF investirait ses propres fonds pour effectuer les travaux de construction indispensables.⁵ Duncan Campbell, qui situe la date de la visite du général Spaatz et de Lord Tedder en juin-juillet 1946, souligne que « l'accord avait été fixé entre les officiels sans discussion publique ou débat politique sur les énormes conséquences que cela impliquait ». ⁶ La formation du commandement aérien stratégique des Etats-Unis (*US Strategic Air Command* – SAC) le 21 mars 1946 est une autre date importante parce que le SAC allait bientôt devenir le point central de la coopération nucléaire Etats-Unis-Grande Bretagne tout au long de la guerre froide. En même temps que la formation du SAC, un certain nombre de superforteresses B-29 de Boeing partirent pour la RAF, à Marham, base aérienne de la RAF, pour participer à *Trial Ruby* aux côtés des *Lincoln* de l'établissement central de bombardiers (*Central Bomber Establishment*) de la RAF. *Trial Ruby* était censé mener au développement des bombes téléguidées *Azon*, *Razon* et *Tarzon* ; cette dernière était installée dans un carter de bombe Tallboy de 5, 4 tonnes de la RAF.⁷ Ces premières munitions à guidage de précision furent utilisées ensuite contre des cibles comme des ponts et des réservoirs pendant la guerre de Corée.⁸ Le 18 septembre 1947, la création de l'USAF fut un immense événement pour les aviateurs américains mais eu peu d'impact visible sur les relations de la force aérienne anglo-américaine.

Les craintes du général Spaatz et de Lord Tedder à propos des intentions soviétiques se trouvèrent justifiées le 1^{er} avril 1948 quand les soviétiques imposèrent le blocus de Berlin. Le pont aérien de Berlin qui en suivit entraîna une spectaculaire renaissance des relations de

la force aérienne anglo-américaine, mais le fait que les deux nations aient piloté presque toutes les missions aériennes à Berlin ne fut que la partie émergente de l'affaire. Alors que l'histoire du pont aérien de Berlin est généralement bien connue, et a été récemment couverte par un article dans l'*Air Power Review*,⁹ ce qui est moins connu est le déploiement de B-29 du SAC au Royaume Uni, manifestation d'une décision anglo-américaine.¹⁰ Les 17-18 juillet 1948, des B-59 des 29^e et 307^e groupes de bombardiers arrivèrent aux bases de la RAF à Marham, Scampton et Waddington, et un autre groupe de bombardiers arriva à RAF Lakenheath en août. Alors que les bombardiers n'avaient pas d'équipement nucléaire, les Soviétiques les virent comme capables d'en avoir. La 3^e division aérienne « provisoire » fut formée pour commander ces unités qui étaient supposées être un détachement de seulement 30 à 60 jours. Quoiqu'il en soit, il devint vite évident que le déploiement durerait plus longtemps, en conséquence le titre « provisoire » fut abandonné. La 3^e division aérienne se déplaça au stationnement aérien de Bushey Park le 8 septembre.¹¹ Pendant cette période de progression, les Britanniques fournirent gratuitement aux Américains les terrains d'aviation et les installations à la condition que les dépenses n'excèdent pas les coûts habituels des demandes normales de la RAF.¹² Le 13 novembre 1948, le statut temporaire des unités de l'USAF en Angleterre se termina par un accord entre le ministre de l'Air et l'USAF établissant que l'usage à long terme par les Américains de stationnements en Angleterre soit pris en charge.¹³ Cet arrangement fut régularisé le 4 janvier 1949 lorsque le général de division Leon W. Johnson, commandant, 3^e division aérienne reçut du Ministère de l'Air l'« accord financier pour fournitures et services dans le Royaume Uni ».¹⁴ Pendant cette période, le 12 novembre 1948, le CAS écrivit au chef de l'état major de la force aérienne/mission britannique des Services interarmées, à Washington, lui demandant de trouver une possibilité d'obtenir quelques B-29 pour la RAF, en remplacement intermédiaire du bombardier *Lincoln*.¹⁵ Le nouveau Service des transports militaires aériens de

l'USAF et le commandement des transports de la RAF avaient endossé le plus dur du pont aérien de Berlin, alors les déploiements de bombardiers du SAC étaient relativement faciles à résoudre. Pourtant, peu d'opérations aériennes dans l'histoire peuvent se vanter d'un aussi grand succès stratégique que le pont-aérien de Berlin. Reconnaisant que la force aérienne anglo-américaine aurait pu alimenter indéfiniment Berlin, et puisque les alliés occidentaux nourrissaient les gens que les soviétiques prétendaient réduire par la faim, les soviétiques arrêtaient le blocus en 1949. A peu près à ce moment là, les États Unis, le Royaume Uni, le Canada et neuf autres nations créèrent l'OTAN, l'alliance militaire qui allait être la pièce maîtresse de la guerre froide. Effectivement, le pont aérien de Berlin avait initié des arrangements de la force aérienne anglo-américaine qui allaient durer de nombreuses années.

Quoique des avions de transport aérien aient servi pour le pont de Berlin, la plupart des aviateurs américains et britanniques voyaient le B-29, l'avion qui avait bombardé Hiroshima et Nagasaki, comme le symbole de la force aérienne stratégique pendant la phase naissante de la guerre froide. C'est pourquoi, les aviateurs cherchaient à montrer ce qu'ils savaient faire avec le B-29. En mai 1948, un peu avant le début du pont aérien, le général de division Clements McMullen, commandant adjoint du SAC, annonça l'ouverture d'une compétition de bombardement pour encourager les équipages SAC à exercer leur exactitude de navigation et de tir. En juin 1948, trois équipages de chaque groupe SAC de dix B-29, se retrouvèrent à la base aérienne de l'armée de l'air de Castle, en Californie, pour se mesurer dans la première compétition de bombardement du commandement. La compétition était très simple ; chaque équipage devait lâcher trois bombes à vue et trois bombes téléguidées à partir de 25000 pieds (8200m). Les résultats furent décevants, avec des moyennes d'erreur des différents groupes se situant dans des cercles de 1065 pieds (350m) à 2985 pieds (860m) de diamètres ; ils incitèrent le général Curtis E. LeMay, quand il prit le commandement du SAC en octobre 1948, à s'embarquer

dans une réforme professionnelle « musclée » pour s'assurer de la précision du largage d'armes nucléaires, qui était le rôle essentiel du commandement en cas de guerre.¹⁶ La compétition de navigation et bombardement du SAC devint un évènement annuel mais n'était qu'une affaire purement américaine jusqu'en 1951 quand deux Washington (B-29) de la RAF y prirent part. A la fin de 1951, l'aviation du SAC se déploya à RAF-Sculthorpe pour participer à la compétition de bombardement de l'aviation de bombardement.¹⁷ Entre-temps, les deux forces aériennes exécutèrent des exercices aériens combinés, comme Opération *Dagger*, premier exercice de défense aérienne combinée RAF-USAF, qui eut lieu au Royaume Uni en septembre 1948.¹⁸

La guerre de Corée punctua la seconde moitié de l'ère B-29 de la guerre froide, mais un certain nombre d'évènements anglo-américains avaient précédé l'éclatement du combat. En octobre 1949, la conférence ABC de Washington parvint à une décision importante lorsque les représentants américains, britanniques et canadiens se mirent d'accord pour que la défense aérienne de la Grande Bretagne soit de la responsabilité de la RAF, alors que l'USAF aller augmenter le nombre d'unités de bombardiers opérant à partir des bases de la Grande Bretagne. Cette décision n'intervint que quelques jours après qu'on ait appris la première explosion atomique soviétique.¹⁹ Le 22 mars 1950, le premier B-29 fourni à la RAF dans le programme d'assistance de défense mutuelle arriva à la base RAF de Marham. Le mois suivant, l'ambassadeur des Etats-Unis Lewis Douglas et le sous-secrétaire de l'Air britannique Aidan Crawley, étaient d'accord pour considérer que les bases de l'Angleterre étaient trop vulnérables aux attaques Soviétiques aériennes, et que quatre bases devraient être installées dans les Midlands à Upper Heyford, Greenham Common, Brize Norton et Fairford à l'usage du SAC. Alors que la première tranche de 70 B-29 avait été livrée, la seconde tranche fut réduite de 124 à 17 à cause des besoins de la guerre de Corée, qui commença en juin 1950, et de la mise en service du bombardier *Canberra* en 1951.²⁰ Ce dernier avion fournit un

rare exemple de la production d'un appareil britannique sous licence américaine ; il fut utilisé au Viêt Nam, comme le Martin B-57. Le 16 janvier 1951, six nouveaux bombardiers stratégiques B-36 du SAC furent déployés au Royaume Uni en seulement quatre jours.²¹

L'époque de la guerre de Corée coïncida avec le début des opérations de reconnaissance stratégique du Royaume Uni, qui utilisa d'abord le modèle RB-36D que l'on voyait quelquefois entre Mildenhall, Lakenheath, et Sculthorpe.²² La reconnaissance aérienne de l'URSS et de l'Europe de l'est devint rapidement une des activités essentielles de la guerre froide qui exigeait une coopération anglo-américaine rapprochée. En mai 1954, des opérations de reconnaissance de B-47 partirent de la base RAF de Fairford, consolidant le type des opérations de reconnaissance de la guerre froide à partir du Royaume Uni, qui allaient se poursuivre avec des avions comme le U-2, le SR-71, le RC-135 et les C-130 spécialement modifiés.²³ Ces avions ont mené dans l'ombre une guerre prolongée et quelquefois mortelle pour collecter l'information sur les développements militaires dans le territoire soviétique contrôlé.

La présence croissante des Etats-Unis au Royaume Uni fut marquée par la création du programme de construction spécial de février 1951 et le *Visiting Forces Act* de 1952. Le programme de construction spécial réclamait 26 bases supplémentaires au Royaume Uni.²⁴ Le 20 mars 1951, la 7^e division aérienne (SAC) fut formée à South Ruislip en tant que commandement SAC au Royaume Uni.²⁵ Plus important, le 1^{er} mai 1951, la 3^e division aérienne fut promue au rang de troisième force aérienne (*Third Air Force*), et l'accord de transfert inter-armées (*Joint Transfer Agreement*) qui en suivit établit les différentes responsabilités entre l'*U. S. Air Force* en Europe (*United States Air Forces in Europe* – USAFE) et le SAC au Royaume Uni.²⁶ Comme résultat du programme des bases supplémentaires et de la scission USAFE-SAC, on allongea les pistes d'Upper Heyford, Greenham Common and Brize Norton et les déploiements de B-36 sur ces bases commencèrent en 1952.²⁷ Le *Visiting Forces Act* de 1952 découla d'un protocole Churchill-Truman de consulta-

tion commune sur l'usage des forces américaines basées sur les terrains britanniques. Cet *Act* représentait la partie britannique de l'accord sur le statut des forces de l'OTAN et reste valable aujourd'hui.²⁸

La période allant de 1952 à 1966 fut caractérisée par la coopération nucléaire et l'arrivée de l'avion à réaction. Le premier exemple fut le prêt, initié en fait en 1951, de quatre RB-45C à la RAF, pour ce qui était connu sous le nom de vols de missions spéciales (*Special Duties Flight*).²⁹ En avril 1952 et de nouveau deux ans plus tard, cette unité de reconnaissance photographiait au radar la zone soviétique allemande et plus tard la région de Kiev, en URSS même, récoltant des informations qui auraient aidé les bombardiers à trouver des cibles en cas de guerre. Juin 1953 vit le premier déploiement d'une escadre de B-47 du SAC (306^e *Bomb Wing*) à la base RAF de Fairford, marquant la fin des rotations de B-29. Trois mois plus tard, un accord Grande Bretagne-Etats-Unis fut signé par le secrétaire d'Etat à l'air du Royaume Uni et l'ambassadeur des Etats-Unis, qui confirmait les précédents accords de construction et, peut-être encore plus important, établissait les bases de répartition des coûts.³⁰ La fin de la guerre de Corée en 1953 eut peu d'effet notable sur l'installation de l'*U.S. Air Force* en Europe. Les craintes américaines que les suites de la guerre de Corée puissent dégénérer en conflit nucléaire avec la Chine et l'URSS, augmentées avec la destruction de deux avions de reconnaissance américains par des chasseurs chinois pendant l'été 1954, firent placer l'*U.S. Air Force* en état de haute alerte. Cette attitude d'alerte généra des tensions entre l'USAF et ses hôtes britanniques. L'intensité des vols et les suites potentielles désastreuses furent exemplifiées par le crash d'un B-47 à seulement deux kilomètres et demi de la base RAF de Upper Heyford, entraînant d'énormes protestations de la part des communautés locales.³¹ Au même moment, des armes nucléaires de l'USAF étaient transférées au Royaume Uni pour la première fois et stockées sur les bases USAFE et SAC.

Lorsque la dissuasion nucléaire américaine fut établie, les tensions de la guerre froide se

déplacèrent et il y eut des changements significatifs dans l'attitude de l'USAF entre 1955 et 1958. En Angleterre, on accordait plus d'importance aux forces tactiques de l'USAFE, et à cause de craintes dues à la vulnérabilité du Royaume Uni aux attaques soviétiques,³² la puissance de la 7^e division aérienne fut réduite presque de moitié. En 1955, les opérations rotatoires de 90 jours des bombardiers du SAC furent remplacées par des rotations beaucoup plus courtes, simulant des récupérations post combat sur des bases britanniques.³³ Le Plan 57-3II en fut entre autres le résultat : le "*Big Shuffle*" (grand remaniement) impliquait la fermeture de dix bases en consolidant les opérations de l'USAFE et du SAC sur les bases opérationnelles principales et renvoyant une myriade d'autres unités sous le contrôle du Ministère de l'Air.³⁴ Le point final de ce processus fut le commencement des opérations du SAC Reflex, le 8 janvier 1958 aux bases RAF de Greenham Common et Fairford, qui impliquaient des déploiements de petits nombres d'avions de plusieurs escadres, plutôt que celui d'une escadre complète.³⁵ Les B-47 qui faisaient partie de ces déploiements ont pris part à deux exercices majeurs de défense aérienne – *Buck Board* et *Grab Hook* – dans lesquels des B-47 volants à 35.000-40.000 pieds approchaient du Royaume Uni dans des axes de menace réalistes pour être interceptés par les F6 Hawker Hunter de l'aviation de chasse.³⁶ Alors que les armes nucléaires américaines étaient déployées dans le Royaume Uni et que l'attitude du SAC se modifiait, les choses changèrent finalement pour l'aviation de bombardement de la RAF avec l'entrée en service en 1955 du premier des bombardiers à réaction stratégiques ou V-Bombardiers, le *Valiant* et la décision qui datait de juillet de l'année précédente de produire une bombe britannique thermo-nucléaire.³⁷ Si les deux forces voulaient tirer un maximum de profit de l'augmentation des capacités de bombardement de la RAF, elles devaient arriver à une coordination rapprochée de leur planification nucléaire. En septembre 1955, une réunion entre le CAS, MRAF Sir William Dixon et son homologue, le général Nathan F. Twining, chef d'état major, USAF (CSAF), jeta les bases

pour la désignation d'objectifs nucléaires, au moins pour éviter le gaspillage d'un doublage. A la suite de quoi, une équipe d'officiers supérieurs de l'USAF se rendit au Ministère de l'Air à Londres pour discuter de la provision d'armes nucléaires américaines pour la V-Force en cas de guerre, et de la coordination de plans d'attaque nucléaire.³⁸ Ces offres furent finalisées par un écrit de Charles Wilson, le secrétaire américain à la Défense à son homologue Duncan Sandys :

Je conviens qu'il est de circonstance que vous autorisiez le chef de l'état-major de l'air britannique à discuter avec le chef de l'état-major de l'U.S. Air Force et avec le général Lauris Norstad, commandement suprême allié, Europe (*Supreme Allied Command, Europe* – SACEUR) d'un arrangement pour la mise en œuvre des mesures :

1. Pour fournir la *Royal Air Force* avec les bombes atomiques des Etats-Unis dans le cas de guerre générale ; et

2. De coordonner les planifications d'attaque atomique de l'U.S. Air Force avec la *Royal Air Force*.³⁹

Cette offre fut alors suivie par un échange de memoranda entre la CSAF et le RAF CAS et de discussions plus détaillées comprenant des plans de fourniture d'armes nucléaires américaines à l'OTAN⁴⁰. Il résulta de ces rencontres une planification de guerre nucléaire complètement intégrée produite par l'aviation de bombardement et les états major SAC « prenant en compte la capacité de l'aviation de bombardement d'arriver sur la cible avec la première vague et avec plusieurs heures d'avance sur la force principale SAC opérant à partir des bases aux Etats-Unis ».⁴¹ Dans ce plan initial, qui devait être révisé annuellement, on attribuait 106 cibles à l'aviation de bombardement. Cependant, les planificateurs anglo-américains se retrouvèrent face au problème que ni le SAC ni l'aviation de bombardement ne voulaient, ou en fait ne pouvaient, révéler à leurs partenaires les puissances des armes affectées à des cibles spécifiques, ce qui amena un commentaire du général Sir Kenneth Cross en 1960, officier de l'air, commandant en chef de l'aviation de bombardement,

que « en ce seul domaine déjà, il y a une barrière à la coordination et, sauf modification de la législation américaine, doublage et gaspillage sont inévitables ».⁴² Ce qui rendit cette coopération risquée encore plus remarquable fut qu'elle se poursuivit malgré la crise de Suez en 1956 quand l'Angleterre, la France et Israël intervinrent en Egypte pour empêcher le président Gamal Abdel-Nasser de nationaliser le canal de Suez. Le président américain Dwight D. Eisenhower condamna fermement l'intervention, et cédant à la pression diplomatique et financière américaine, les Britanniques, les Français et les Israéliens arrêtaient l'opération. La crise de Suez a clairement été un moment difficile dans les relations Etats-Unis-Grande Bretagne mais se révéla, heureusement, n'être qu'un problème temporaire.

Un aspect très clair de la coopération en armement était le « *Projet E* » ; des armes nucléaires des Etats-Unis seraient fournies pour transport sur le *Valiant* et le *Canberra*. La *Valiant Force* de 72 avions aux bases de Marham, Waddington, et Honington de la RAF était équipé de *Mk 5* américains.⁴³ Le *Mk 7* a été également fourni pour le *Canberras* opérant sous les commandements *Bomber Command* ainsi que celui de la RAF en Allemagne.⁴⁴ Cet arrangement continua jusqu'en 1963 pour l'armement dans le *Bomber Command* et jusqu'en 1969 pour ceux de la RAF en Allemagne. Cependant, les armes devaient être sous la garde des Etats-Unis, ce qui a limité la capacité du *Command Bomber* de disperser ses actifs.⁴⁵ Ce problème est devenu manifeste quand, en réponse à la crise cubaine de missile d'octobre 1962, la force tactique de bombardiers de la RAF, qui comprenait alors les trois *SACEUR*, assignés aux escadrons *Valiant* à la base Marham de la RAF, devait être chargés avec les armes nucléaires. Il est rapidement devenu évident qu'il y avait peu d'officiers de surveillance américains pour maintenir le contrôle de ces armes. Le général, commandant de l'USAFE, a tout simplement remis ces armes au commandant de la base de Marham, un acte qui exemplifie la confiance remarquable qui s'était développée entre les deux armées de l'air à ce moment-là.⁴⁶

La coopération dans le domaine des armes nucléaires s'est étendue au delà des systèmes

aéronautiques. Par ce qui fut peut-être un accord unique, les Etats-Unis prêtèrent à l'Angleterre 60 missiles balistiques Thor (Thor Intermediate Range Ballistic Missiles – IRBM) de moyenne portée de 1959 à 1963, suite à un accord intergouvernemental du 22 février 1958.⁴⁷ Vingt-quatre sites IRBM, tous ex-terrains d'aviation de la seconde guerre mondiale, qui pour certains étaient réquisitionnés pour la seconde fois auprès de leurs propriétaires, furent établis en Grande Bretagne. L'accord prévoyait que les missiles seraient manipulés et opérés par les unités de la RAF, qu'encore une fois les têtes nucléaires demeureraient sous garde américaine, et qu'une décision commune des deux gouvernements serait nécessaire pour lancer les missiles. Alors que les Etats-Unis devaient fournir les missiles, l'équipement spécialisé et la formation du personnel de la RAF, les Britanniques fourniraient l'infrastructure et règleraient des coûts estimés à £10 millions.⁴⁸ Cet accord ne devait durer que cinq ans et, couvrit en réalité le temps qu'il fallut à l'Angleterre pour avoir sa propre arme thermo nucléaire. L'IRBM Thor avait une portée de 2.400 kilomètres avec une ogive nominale d'une mégatonne. Pour montrer l'efficacité des missiles, des essais de tirs de missiles étaient effectués par les fabricants et, plus tard, des mises à l'épreuve par tirs de missiles provenant de sites opérationnels de la RAF furent exécutées aux Etats-Unis. Un accord parallèle et non-nucléaire à l'accord Thor fut le financement par les Etats-Unis du régiment Ravier d'escadrons de défense aérienne de courte portée de la RAF, à partir du milieu des années 70 jusqu'au milieu des années 90, créé pour défendre les principales bases opérationnelles de la RAF dans le Royaume Uni. Un an après la signature de l'accord Thor, un accord supplémentaire intergouvernemental permit de construire une des trois stations de réseau de détection lointaine de missiles balistiques (Ballistic Missile Early Warning System – BMEWS) à Fylingdales, North Yorkshire.⁴⁹ Paradoxalement, Fylingdales devint opérationnelle le 1^{er} septembre 1963 juste au moment où les sites Thor allaient être désactivés.⁵⁰

D'autres changements eurent lieu dans le domaine de la force aérienne à la fin des années 1950. Le bombardier B-52 avait pris le dessus comme principal avion d'alerte nucléaire du SAC et le B-47 était plutôt considéré alors, comme le *Valiant*, comme un bombardier moyen pour alerte-sol de 15 minutes.⁵¹ Les nouveaux avions ravitailleurs à réaction KC-135 remplacèrent les ravitailleurs à hélices KC-97, allongeant de beaucoup la portée des bombardiers. Le B-52 prit part pour la première fois à la compétition de bombardement du SAC en 1956 et après une interruption de quatre ans, la RAF revint en 1957 pour prendre part à la compétition avec des *Valiant* et des *Vulcan*.⁵² L'année suivante, deux équipes de *Valiant* comprenant chacune deux avions et deux équipages, entrèrent en compétition avec les B-52 et réussirent particulièrement bien, l'un se plaçant 7^e du classement général, et l'autre 20^e sur 41 équipes.⁵³ En tous cas, en 1959 et 1961, les *Valiant* et *Vulcan* de la RAF et ensuite les *Vulcan* seuls, participèrent respectivement aux exercices *EyeWasher* et *Sky Shield*, qui étaient des exercices de défense des Etats-Unis et du Canada. Pendant *EyeWasher*, seulement un des six avions de la RAF volant à 42.000 et 48.000 pieds au dessus du Canada fut intercepté.⁵⁴ Les aviateurs américains et canadiens avaient clairement plus de pain sur la planche dans le domaine de la défense aérienne.

Si les Projets E et *Thor* marquèrent le zénith de la coopération anglo-américaine sur les armes nucléaires, on toucha le fond avec *Skybolt*. En 1960, les programmes nucléaires britanniques et américains furent soumis aux mêmes contraintes de dépenses à cause de la survivance des sites statiques de missiles (en particulier au Royaume Uni et en Europe) et de la survivance de l'aviation de haut niveau due aux progrès réguliers des missiles soviétiques sol-air (*Surface-to-Air Missiles* – SAM) et à leurs chasseurs de défense. Un souci supplémentaire pour les Britanniques était le maintien d'une capacité nucléaire indépendante. Si l'on veut comprendre la signification de *Skybolt*, il est nécessaire d'expliquer brièvement le statut britannique des armes nucléaires aéroportées. Comme expliqué précédemment, les *Valiant* du SACEUR – force de

bombardiers tactiques, étaient équipés avec des armes nucléaires américaines. Ces avions durent rapidement être mis à la retraite à cause de la fatigue de leur structure. Les autres V-Bombardiers, les *Vulcain* et les *Victor*, étaient armés de bombes construites par les Britanniques, comme les *Blue Danube* et la *Yellow sun MK2* d'une mégatonne.⁵⁵ D'autres escadrons de *Vulcain* et de *Victor* étaient équipés de missiles *MK1 Blue Steel* à tête nucléaire de lancement-air à distance de sécurité. Un *Blue Steel* à portée accrue fut annulé en janvier 1960 parce que le Royaume Uni n'avait pas suffisamment de moyens pour la recherche et le développement, pour pouvoir développer cette arme et mettre le *MK1 Blue Steel* en service simultanément.⁵⁶ Quatre jours après l'annulation du *Blue Steel* à portée accrue, le missile balistique britannique, *Blue Streak*, fut aussi annulé pour cause de coût et d'obsolescence.⁵⁷ L'annulation de *Blue Streak* était aussi due au potentiel du dessin américain de *Skybolt*, un missile balistique à lancement-air, capable de fournir une arme nucléaire de dissuasion, lancée en dehors de la couverture des chasseurs soviétiques et des SAM, par des avions à alerte aéroportée. Après discussions entre le premier ministre Harold Macmillan et le président Eisenhower les 28-29 mars 1960 à Camp David, au cours desquelles les Américains signifièrent leur volonté de fournir le *Skybolt* aux Britanniques ainsi qu'éventuellement le missile *Polaris* lancé par sous-marin, le gouvernement britannique confirma l'annulation de *Blue Streak*.⁵⁸ Cependant, un peu plus de deux ans après, lors de la conférence de Nassau en décembre 1962, le président John F. Kennedy informait officiellement le premier ministre Macmillan de l'annulation du *Skybolt*.⁵⁹ L'accord technique et financier du 27 septembre 1960 entre le Ministère de l'Air du Royaume Uni et le Département américain de la force aérienne engageait les deux parties dans le développement coopératif du missile *Skybolt* mais spécifiait de façon intéressante qu'« il est bien entendu qu'à ce stade, il s'agit purement d'un programme de recherche et développement, et qu'aucune production n'est autorisée par notre administration ».⁶⁰ Ayant coupé les ponts avec toute alternative

nationale, l'enthousiasme britannique pour le projet *Skybolt* était compréhensible, mais le programme comportait de gros risques technologiques et de coûts. Dans un *aide mémoire* au ministre britannique de la Défense Peter Thornycroft, le secrétaire à la Défense américain Robert McNamara expliqua donc la raison pour laquelle le gouvernement américain en était arrivé à la « conclusion provisoire » que le programme *Skybolt* devait être abandonné. Alors que l'on envisageait d'autres options, tels un programme *Skybolt* uniquement britannique ou un programme commun anglo-français, le projet fut effectivement enterré puisque les Américains avaient décidé de ne plus le financer ; *Polaris* restait donc la seule alternative. Le résultat en fut pour la RAF la perte de son rôle de dissuasion stratégique quand le missile *Polaris* lancé par sous-marin devint opérationnel. En outre, à cause de la très courte portée de *Mk1 Blue Steel* – seulement 100 miles nautiques (160kms) de haute altitude – il était évident que l'on avait besoin d'une bombe de fabrication britannique utilisable pour lancement à basse altitude par les *Vulcan* et les *Victor*.⁶¹

Finalement, en juin 1965, on plaçait chez *General Dynamics* une commande pour 158 radars légers de suivi de terrain pour ces avions, confirmant le passage d'opérations de haute altitude à celles de basse altitude qui allaient devenir la marque distinctive des forces de la RAF pour les attaques nucléaires et conventionnelles au cours des 25 années suivantes.

Le début des années 60 vit aussi des changements dans la planification et l'organisation des opérations nucléaires, le premier d'entre eux étant la formation, en août 1960 de l'état-major de planification d'objectif stratégique inter-armées (*Joint Strategic Target Planning Staff – JSTPS*) au quartier général SAC, à la base aérienne de Offutt, au Nebraska. Le rôle du JSTPS était de produire et de maintenir à jour une liste nationale de cibles stratégiques et le plan unique opérationnel intégré (*Single Integrated Operational Plan – SIOP*). Les systèmes britanniques étaient compris dans ce plan.⁶² En plus, le 23 mai 1963, la *V-Force* de la RAF était affectée officiellement au SACEUR pour la mise en œuvre de la désignation de cible, la planifica-

tion et la coordination des missions nucléaires, ce qui était l'équivalent du SIOF de l'OTAN.⁶³ Le 1^{er} avril 1965, les détachements pour opérations SAC *Reflex* au Royaume Uni étaient terminés.⁶⁴ Il en résulta que RAF Brize Norton retournait sous contrôle de la RAF alors que RAF Upper Heyford était réservée pour des opérations de la 3^e force aérienne. La fin des opérations du SAC à grande échelle au Royaume Uni fut marquée par le démantèlement de la 7^e division aérienne le 30 juin 1965.⁶⁵ Juste avant cela, le 18 avril 1965, pour la seconde année consécutive, la marche de protestation du dimanche de campagne pour le désarmement nucléaire (*Campaign for Nuclear Disarmement Sunday*) passa sur les bases USAF de South et West Ruislip. Ces protestations anti-nucléaires étaient un avant-goût de ce qui allait venir.

La fin des années 60 fut le témoin de changements et de turbulences continues. Les installations américaines au Royaume Uni redevinrent des solutions-clés le 13 mars 1966 quand la France annonça sa décision de se retirer de la structure militaire intégrée de l'OTAN. Tous les quartiers généraux et forces de l'OTAN devaient avoir quitté la France le 1^{er} avril 1967. Beaucoup des unités américaines furent déplacées de France vers les bases britanniques. Par ailleurs, le 30 avril 1968, le Commandement de l'aviation de bombardement (*Bomber Command*) de la RAF fusionna avec le Commandement de l'aviation de chasse (*Fighter Command*) pour former un nouveau Commandement d'attaque (*Strike Command*). Cette réorganisation de la RAF n'affecta pas réellement la coopération de la force anglo-américaine aérienne ou spatiale, mais annonça une réorganisation similaire de l'USAF qui se produirait 24 ans plus tard. L'engagement américain au Viêt Nam était impopulaire en Grande Bretagne et pourtant, les relations de la force aérienne anglo-américaine restèrent cordiales. Des petits aménagements faits à la fin des années 60, établirent la structure du stationnement de l'USAFE qui demeura pratiquement la même pendant les 25 dernières années de la guerre froide. Un changement notable fut le transfert de la 3^e force aérienne à RAF Mildenhall en juin 1972, où elle est toujours aujourd'hui. De toute

manière, le dernier mouvement de nouvelles forces américaines au Royaume Uni était de nature complètement stratégique.

Les tensions entre l'Est et l'Ouest diminuèrent un peu au début des années 70 lorsque le président Richard Nixon s'engagea dans une politique de détente et dans des négociations de contrôle des armes avec l'URSS, mais le dégel se révéla temporaire. La fin de la guerre du Viêt Nam en 1973 effaça un point de tension entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne. Puis l'USAF débuta ses exercices du *Red Flag* ; la RAF fut invitée à participer pour la première fois en août 1977 et a toujours continué depuis. Cette même année, le déploiement soviétique de missiles mobiles SS-20 menaça tout l'équilibre nucléaire en Europe, conduisant à une décision de l'OTAN en 1979 de remplacer les missiles nucléaires *Pershing IA*, basés pour la plupart en Allemagne de l'Ouest, par le *Pershing II* beaucoup plus précis. 464 missiles de croisière à lancement-sol (*Ground Launched Cruise Missiles – GLCM*) devaient être déployés dans quelques pays faisant partie de l'OTAN dont le Royaume Uni.⁶⁶ L'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques en 1979 poussa le président Carter à se retirer des négociations SALT II. Un embargo sur le blé et les exportations de technologies fut déclaré et finalement, 1980 marquant le début de la formation d'une force importante, signifia la fin de la détente.⁶⁷ Les déploiements de *Pershing II* et des GLCM étaient tout à fait en accord avec les politiques des présidents Carter et Ronald Reagan, qui prit son poste de président en janvier 1981. Faisant partie de la politique du président Reagan de pousser les Soviétiques dans une course aux armes qu'ils ne pouvaient pas gagner, les déploiements planifiés de GLCM aux bases RAF de Greenham Common et Molesworth donnèrent lieu à des protestations importantes, en particulier de la part des dénommés camps de la paix, qui ne se limitaient pas à ces deux sites. Le régiment de la RAF, la police de la RAF, la police du Ministère de la Défense et les forces de police civiles participèrent tous à d'importantes opérations sécuritaires autour de la RAF Greenham Common en particulier, qui réceptionna ses premiers GLCM en mai 1983. La stratégie de Reagan porta finalement

ses fruits. A la suite de la signature de différents accords de réduction d'armement, on retira les GLCM en 1987, ce qui laissa présager la fin de la guerre froide.

La coopération de la force aérienne anglo-américaine se poursuit pendant les dernières années de la guerre froide. La guerre des Malouines en 1982 entre l'Argentine et la Grande Bretagne fut un moment délicat pour les Américains parce qu'elle opposait deux nations amies des Etats-Unis. Quoiqu'il en soit, les Etats-Unis fournirent au Royaume Uni des armes telles le missile air-air *Aim-9L Sidewinder* et le missile antiradiation *Shrike*. Ils élargirent également l'infrastructure du terrain d'aviation de Wideawake sur l'île de l'Ascension et fournirent 57 millions de litres de carburant pour les chasseurs. Les Etats-Unis fournirent également discrètement des données de renseignement.⁶⁸ Ils déployèrent finalement des avions ravitailleurs KC-135 aux bases de Fairford et Mildenhall pour combler le vide laissé dans les forces de l'OTAN par le déploiement britannique de ravitailleurs *Victor* sur l'île de l'Ascension.⁶⁹ La réciprocité eut lieu juste quatre ans plus tard lorsque le 14 avril 1986 les Britanniques soutinrent l'opération américaine *El Dorado Canyon* de raid de bombardement sur la Lybie. En réponse à une série d'attaques terroristes sponsorisées par la Lybie, l'opération, déguisée en exercice de l'OTAN, faisait intervenir la force aérienne des Etats-Unis et la marine et comportait le déploiement de 38 KC-10 et KC-135 ravitailleurs. En plus des ravitailleurs, la force d'attaque basée dans le Royaume Uni comprenait quinze F-111 et trois EF-111.⁷⁰ La mission parfaitement réussite, qui avait duré plus de 12 heures, n'avait été montée qu'après consultation interarmées et avec l'autorisation expresse du premier ministre Margaret Thatcher.⁷¹

La fin de la guerre froide n'entama pas la coopération de la force aérienne anglo-américaine stratégique mais changea sa nature. La coopération nucléaire eut moins d'intérêt car l'attention se tournait vers la résolution de contingences régionales. Les aviateurs américains et britanniques avaient rarement effectué des missions aériennes ensemble pendant la guerre froide mais ils le firent pendant la

guerre du Golfe de 1991 pour chasser les Irakiens du Koweït. Ici, les années d'entraînement commun, comme les exercices de *Red Flag* en particulier, se révélèrent payantes avec des formations composites RAF/USAF en général et des équipages de la RAF s'intégrant facilement au quartier général de la composante aérienne de l'USAF à Riyad. Le Royaume Uni autorisa aussi les bombardiers américains et les autres avions à utiliser les installations britanniques dans le Royaume Uni et sur l'île de Diego Garcia, possession britannique dans l'Océan Indien. Puis, le 1^e juin 1992, dans un mouvement rappelant la fusion en 1968 de l'aviation de bombardement et de l'aviation de chasse de la RAF (*Bomber and Fighter Command*), le Commandement aérien stratégique de l'USAF (*USAF Strategic Air Command*) fusionna avec le Commandement aérien tactique (*Tactical Air Command*) pour former un nouveau Commandement aérien de combat (*Air Combat Command*). Comme la réorganisation de la RAF en 1968, ce changement eut peu d'effets visibles sur les relations Etats-Unis-Grande Bretagne. Bien que l'USAF et la RAF aient subi des coupes importantes dans leur force et des fermetures de bases pendant les années 90, une proche coopération s'est poursuivie en réponse aux crises en Bosnie et au Kosovo.

La décade entre la dissolution de l'URSS en 1991 et les événements dramatiques de 2001 tourna en période d'entre-guerres qui se termina une fois de plus pour les aviateurs américains et britanniques par l'affrontement d'un ennemi commun – cette fois, la guerre contre la terreur. La RAF a continué à voler avec les aviateurs des Etats-Unis et a procuré aux Américains un accès aux bases situées dans le Royaume Uni, à Chypre, et Diego Garcia pendant les opérations *Enduring Freedom* en Afghanistan et *Iraqi Freedom* en Irak.

Certaines tendances émergent du record d'accomplissements de la coopération de la force aérienne anglo-américaine depuis la seconde guerre mondiale. D'abord, les deux pays ont joui depuis longtemps d'une incomparable et proche relation. Des intérêts stratégiques communs les opposant à des adversaires comme l'URSS et les terroristes internationaux sont pour beaucoup

dans l'explication de cette association. La planification combinée, les échanges de personnel et les manifestations d'entraînements comme les compétitions de bombardement et les jeux de guerre de *Red Flag* ont porté la coordination Etats-Unis-Grande Bretagne à un très haut niveau. La volonté britannique d'accueillir les forces américaines sur leur territoire, décade après décade, et leur volonté commune de partager l'équipement ont reflété la profondeur de la coopération entre les deux nations. Seuls des amis véritablement proches partagent leurs missiles balistiques, leurs bombardiers et leurs ogives nucléaires. Les armes étaient souvent de création américaine, mais le bombardier britannique *Canberra* qui a servi dans l'USAF en tant que B-57, a été une exception.⁷²

Les relations de la force aérienne anglo-américaine ont temporisé avec succès de sérieuses tensions politiques parce que les dirigeants se sont concentrés sur les buts stratégiques. Le fait de baser des bombardiers et des missiles américains sur le sol britannique a certainement désigné l'Angleterre comme cible dans l'éventualité d'une guerre nucléaire. Les électeurs britanniques votent selon leurs préoccupations, les politiciens britanniques ont donc dû montrer une forte détermination pour poursuivre les accords d'accueil de l'aviation américaine et particulièrement les GLCM. Les bombardiers et les ravitailleurs ont souvent volé, entraînant bruit et congestion du trafic aérien. Les vols de reconnaissance américains à risque décollaient du sol britannique et ont mis à l'épreuve le courage des dirigeants politiques britanniques. Les GLCM ont été un signal rouge pour les protestataires anti-nucléaire. Des incidents politiques malheureux comme la crise de Suez et l'annulation du missile *Skybolt* dans les années 60 ont mis ces relations à l'épreuve, mais ont cependant prouvé la solidité de la relation. D'autres événements potentiellement perturbateurs comme la création de l'USAF en 1947, la guerre du Viêt Nam, la formation de l'aviation d'attaque et celle du Commandement de combat aérien ont eu un effet minimal sur les relations de la force aérienne Etats-Unis-Grande Bretagne. Ces faits signifient

que les chefs militaires et politiques supérieurs américains et britanniques se sont concentrés sur l'effet stratégique à long terme qu'ils voulaient obtenir et ont été capables de surmonter les problèmes à court terme.

L'association a également reflété des changements dans la vision de l'USAF de la puissance expéditionnaire. Le pont aérien de Berlin avait impliqué des unités de combat se déployant dans des zones d'opération avancées pour de courtes périodes. Cependant, quand la guerre froide fut bien assise, des unités de bombardiers de déploiements avancés passèrent en garnisons avancées permanentes. Les missiles balistiques et les bombardiers à plus longue portée ravitaillés en vol annoncèrent un autre changement dans les années 60 quand les unités de bombardiers américains se redéploièrent de bases permanentes en Angleterre dans des bases permanentes aux Etats-Unis.

La géographie a voulu que la plupart des orientations expéditionnaires de la force aérienne Etats-Unis-Grande Bretagne aient impliqué des unités de l'USAF opérant à partir du territoire britannique, mais la RAF a régulièrement exécuté des exercices en vol comme *Red Flag* à partir du territoire des Etats-Unis. La guerre contre le terrorisme a mis en scène des unités aériennes américaines agissant à partir de bases avancées, quelquefois sur le territoire britannique, pour de courtes périodes dans le style du pont aérien de Berlin. Reste à savoir si la guerre contre la terreur débouchera dans une affaire prolongée de style guerre froide impliquant de nouveau une installation de l'USAF dans des bases avancées fixes.

Les Etats-Unis et la Grande Bretagne sont de véritables amis ayant continuellement des intérêts mutuels, le futur de la relation de leur force aérienne est donc admirable. L'exemple des Etats-Unis et de la Grande Bretagne est un modèle utile de coopération internationale qui illustre ce qu'il peut se passer lorsque deux nations et leurs forces aériennes décident de travailler ensemble et peut se révéler instructif pour ceux qui cherchent à construire une « coalition du vouloir » composée d'aviateurs d'autres nations. □

Notes

1. Document de Doctrine de la force aérienne (AFDD) 2-1.2, *Strategic Attack* (Attaque stratégique), 30 septembre 2003, 29.
2. Commandement des forces interarmées *US Joint Forces Command Glossary* (Glossaire du commandement des forces interarmées) [HTTP://www.jfcom.mil/about/glossary.htm#S](http://www.jfcom.mil/about/glossary.htm#S).
3. AFDD 2-1.2, *Strategic Attack*, vii et 6.
4. Sebastian Cox, "Aspects of Anglo-US Co-opération in the Air in the First World War" (Aspects de la coopération anglo-américaine dans les airs pendant la première guerre mondiale), *Air & Space Power Journal* 18, n° 4 (hiver 2004): 29.
5. Docteur Charles H. Hildreth, "A Short History and Trilogy of the USAF in the United Kingdom" (Une courte histoire et trilogie de l'USAF au Royaume Uni), *Third Airforce Historical Brief* (Résumé historique de la troisième air force), (RAF Mildenhall, England: *Historical Division, Third Air Force [Office of Information]* (Division de l'histoire, Troisième air force [Bureau de l'information]), mai 1967), 2. Ci-après référencé comme *Third Air Force Historical Brief* (Résumé historique de la troisième air force).
6. Duncan Campbell, *The Unsinkable Aircraft Carrier: The Implications of American Military Power in Britain* (Le Porte-avions insubmersible : Les implications de la puissance militaire américaine en Grande Bretagne), (Londres: Michael Joseph, 1985), 28.
7. Avec le *Grand Slam*, plus grand de 10 tonnes, le *Tallboy* était une arme de pénétration de la seconde guerre mondiale pour des attaques sur des cibles comme les bassins de sous-marins allemands et les bunker de préparation de missiles.
8. Robert Jackson, *United Air Forces in Britain: Its Aircraft, Bases and Strategy since 1948* (Les forces aériennes des Etats-Unis en Angleterre : Leur aviation, les bases et la stratégie depuis 1948), (Schrewsbury, GB: Airlife Publishing, 2000), 9.
9. Sebastian Cox, "Britain and the Berlin Airlift" (La Grande Bretagne et le pont aérien de Berlin), *Royal Air Force Air Power Review*, printemps 2004, 25-44.
10. *Third Air Force Historical Brief*, 2.
11. *Ibid.*, 10.
12. Jackson, *US Air Force in Britain*, 13.
13. *Third Air Force Historical Brief*, 10.
14. *Ibid.*, 11.
15. Humphrey Wynne, *Nuclear deterrent Force, RAF Nuclear Deterrent Force* (Les forces de dissuasion nucléaire, forces de dissuasion nucléaires de la RAF), (Londres: HMSO, 1994), 586.
16. Andrew J. Birtle et Robert D. Brunkow, *Proud Shield: SAC Bombing and Navigation Competition, 1948-1986* (*Proud Shield* : Compétition de bombardement et de navigation du SAC, 1948-1986), Etude historique du SAC n° 213 (Offutt AFB, NE: *Office of the Historian, QG SAC*, 1987), 2.
17. Jackson, *US Air Force in Britain*, 70.
18. *Third Air Force Historical Brief*, 10.
19. *Ibid.*, 11.
20. Jackson, *US Air Force in Britain*, 21.
21. *Ibid.*, 26.
22. *Ibid.*, 44.
23. *Ibid.*, 45.
24. *Third Air Force Historical Brief*, 13.
25. *Ibid.*
26. *Ibid.*
27. Jackson, *US Air Force in Britain*, 32.
28. Ministère de la Défense, "Replies to written Questions Following the Oral Evidence Session before House of Commons, Defense Select Committee on 8 December 1999" (Réponse aux questions écrites suivant la session de témoignages oraux devant la Chambre des communes, Commission d'enquête parlementaire de la défense du 8 décembre 1999), 5^{ème} Rapport, HC 100, 10 avril 2000, <http://www.parliament.the-stationeryoffice.co.uk/pa/cmselect/cmdfence/100/9120810.htm>.
29. Chef d'escadron John Crampton, "Russian Photo-Shoot" (Séance de photo russes), *Air Pictorial*, août 1997, 431.
30. *Third Air Force Historical Brief*, 14.
31. Jackson, *US Air Forces in Britain*, 51.
32. Wynne, *Nuclear Deterrent Forces*, 298.
33. *Third Air Force Historical Brief*, 5.
34. *Ibid.*, 16-18.
35. *Ibid.*, 17.
36. Jackson, *US Air Forces in Britain*, 58.
37. Wynne, *Nuclear Deterrent Forces*, 598.
38. *Ibid.*, 254-55.
39. *Ibid.*, 257.
40. *Ibid.*, 605-7.
41. *Ibid.*, 275. *CAS Memorandum* (Memorandum du CAS), 5 juin 1958.
42. Wynne, *Nuclear Deterrent Forces*, 279.
43. *Ibid.*, 263.
44. Jackson, *US Air Forces in Britain*, 272.
45. Wynne, *Nuclear Deterrent Forces*, 262. Les Etats-Unis ont testé avec succès une bombe-H en 1952.
46. Jackson, *US Air Forces in Britain*, 87.
47. *Third Air Force Historical Brief*, 17.
48. Wynne, *Nuclear Deterrent Forces*, 291.
49. *Third Air Force Historical Brief*, 19. Les deux autres radars BMEWS ont été construits à Clear, AK et Thule, Grèce
50. *Ibid.*, 20.
51. Jackson, *US Air Forces in Britain*, 68.
52. Birtle et Brunkow, *Proud Shield*, 6.
53. Wynne, *Nuclear Deterrent Forces*, 308.
54. *Ibid.*, 310.
55. *Ibid.*, 571.
56. *Ibid.*, 613.
57. *Ibid.*

58. Ibid., 398.
 59. Ibid., 403.
 60. Ibid., 412.
 61. Ibid., 423.
 62. Jackson, *US Air Forces in Britain*, 82.
 63. Wynne, *Nuclear Deterrent Forces*, 622.
 64. *Third Air Force Historical Brief*, 1.
 65. Ibid., 22.
 66. Jackson, *US Air Forces in Britain*, 117.
 67. Walter LaFeber, *America, Russia and the Cold War* (L'Amérique, la Russie et la guerre froide), 1945-1996, 8^e édition (Londres: McGraw-Hill, 1997), 298-99.
 68. Christopher Bluth, "Anglo-American Relations and the Falklands Conflict" (Les relations anglo-américaines et le conflit des Malouines), dans *International Perspectives on*

the Falklands Conflict: A Matter of Life and Death (Perspectives internationales sur le conflit des Malouines : Une question de vie et de mort), ed. ; Alex Danchev (New York: St. Martin's Press, 1992), 217-18.

69. Rodney A. Burden et al., *Falklands, the Air War* (Malouines, la guerre aérienne), (Londres: Arms and Armour Press, 1986).

70. Jackson, *US Air Forces in Britain*, 123.

71. J.A.S.Grenville, *The Collins History of the World in the 20th Century* (L'histoire du monde au 20^e siècle par Collins), (Londres: HarperCollins Publishers, 1998), 866.

72. L'avion Harrier VSTOL (Décollage et atterrissage court ou vertical) en était un autre exemple, mais cet avion n'est pas considéré actif « stratégique » dans le contexte de cet article.

Abréviations et acronymes

BMEWS	<i>Ballistic Missile Early Warning System</i> – Système de détection lointaine de missiles balistiques
CAS	<i>Chief of the Air Staff</i> – Chef d'état-major de l'air
GLCM	<i>Ground Launched Cruise Missiles</i> – Missiles de croisière à lancement-sol
IRBM	<i>Thor Intermediate Range Ballistic Missiles</i> – Missile balistique de moyenne portée Thor
JSTPS	<i>Joint Strategic Planning Staff</i> – Etat-major de planification d'objectif stratégique interarmées
MRAF	<i>Marshal of the Royal Air Force</i> – Général de l'armée de l'air du Royaume Uni
RAF	<i>Royal Air Force</i> – Armée de l'air du Royaume Uni
SAC	<i>US Strategic Air Command</i> – Commandement aérien stratégique des Etats-Unis
SACEUR	<i>Supreme Allied Command, Europe</i> – Commandement suprême allié en Europe
SAM	<i>Surface-to-Air Missiles</i> – Missiles sol-air
SIOP	<i>Single Integrated Operations Plan</i> – Plan unique opérationnel intégré
USAAF	<i>United States Army Air Force</i> – Force aérienne de l'armée de terre des Etats-Unis (avant la création d'une armée de l'air indépendante)
USAF	<i>United State Air Force</i> – Armée de l'air des Etats-Unis
USAFE	<i>United States Air Force in Europe</i> – Armée de l'air des Etats-Unis en Europe

Tsahal versus Hezbollah

Une illustration de la difficile application du droit international humanitaire dans les conflits asymétriques

PAR LE CAPITAINE ANNE DE LUCA, ARMÉE DE L'AIR FRANÇAISE

Deux ans après le conflit opposant Israël au Hezbollah, il nous a semblé opportun de revenir sur cette guerre, pour constater l'ampleur des atteintes portées aux règles du droit international. Il ne s'agit pas ici d'une condamnation de l'une ou de l'autre partie – cela suppose au préalable une enquête menée par une juridiction internationale habilitée à cette fin – mais de rappeler les règles du droit des conflits et de s'interroger sur son effectivité lors de la guerre du Liban. Pour ce faire, nous avons utilisé les conventions internationales régissant les conflits armés, mais également les rapports des ONG : ces derniers n'ont toutefois aucune autorité juridique et ne sauraient constituer des « sentences » officielles à l'encontre des Israéliens ou du Hezbollah. L'objectif de cet article est donc d'inciter à réfléchir sur l'effectivité du droit dans les conflits armés, et non une mise en accusation.



« J'ai perdu tous mes enfants, ma mère, mes sœurs. Ma femme est très grièvement blessée (...). Comment annonce-t-on à une mère qu'elle a perdu tous ses enfants ? » Ces paroles sont celles qu'Ahmad Badran a prononcées devant les délégués d'Amnesty International au village de Ghazieh (sud Liban), après avoir vu les corps de huit membres de sa famille ensevelis sous un tas de décombres. Le 7 août 2006, un missile israélien est tombé sur sa maison, tuant ses quatre enfants, sa mère, ses deux sœurs et sa nièce, et blessant très grièvement sa femme¹. Ce témoignage comme beaucoup d'autres, atteste que le conflit qui a déchiré le Proche Orient l'été 2006, n'a pas épargné les populations civiles. S'il existe bien un droit de la guerre censé protéger les civils contre les méfaits des conflits armés, la guerre qui a sévi au Proche Orient prouve encore une fois combien sa mise en œuvre est délicate.

Plus précisément, c'est de droit international humanitaire dont il s'agit : celui-ci forme un ensemble de normes ayant pour finalité de limiter les effets des guerres à l'égard des personnes qui ne participent pas ou plus aux combats ; le droit international humanitaire restreint pour ces raisons, les moyens et méthodes de guerre.²

Ce droit particulier s'intègre à un système plus large qui forme le droit de la guerre (*ius in bello*). Le droit international humanitaire ne s'applique qu'aux conflits armés et vaut pour toutes les parties belligérantes, quelle que soit celle qui a déclenché les hostilités. C'est un droit difficile à mettre en œuvre puisqu'il a vocation à s'appliquer en période de violence extrême ; les règles qu'il énonce tentent de concilier d'une part les exigences de la conduite de la guerre et d'autre part, les lois humanitaires. D'où des interrogations quant à l'effectivité de ce droit et plus particulièrement dans les conflits de type asymétrique. En effet, l'on peut s'interroger sur l'adéquation de l'arsenal juridique international, d'abord pensé pour les conflits classiques dits interétatiques, aux conflits asymétriques. Ce système normatif élaboré dans un contexte défini, révèle aujourd'hui toutes ses limites dans les conflits qui ne sont plus interétatiques : on ne peut que constater une inadéquation flagrante des principes du droit international humanitaire dans des combats opposant un État à une entité non étatique. Le caractère obsolète de cet arsenal juridique est d'autant plus contraignant et inapproprié sur les théâtres d'opération qu'il confronte les forces à la manipulation médiatique : les entorses au droit sont savamment utilisées par les combattants des entités non étatiques pour remporter la guerre d'opinion et jeter l'opprobre sur l'action militaire de l'adversaire, avec toutes les conséquences politiques que cela peut engendrer. La guerre qui a opposé Israël au Hezbollah en territoire libanais, soulève avec acuité ce problème d'adéquation des normes internationales aux contraintes spécifiques liées au conflit asymétrique. Ce dernier se caractérise bien souvent par une surexposition des civils aux combats. Les violations du droit international humanitaire, y sont en principe de deux natures : celles en premier lieu qui concernent les cibles et objectifs militaires (I) ; celles en second lieu, relatives aux dommages infligés à l'adversaire (II).

I. Les objectifs légitimes selon le droit international humanitaire.

Les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977 sont la princi-

pale expression du droit international humanitaire, qui est également complété par des règles de droit coutumier.³ Dans le cadre du conflit étudié, c'est plus particulièrement la IV^e

Convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, qui retiendra notre attention ; de même, deux protocoles additionnels concernent spécifiquement les conflits dans leur dimension humanitaire : le protocole additionnel I aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection, des victimes des conflits armés internationaux, daté du 8 juin 1977 et le protocole additionnel II relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux, daté du même jour.

La première vocation du droit international humanitaire est de spécifier les objectifs militaires licites lors d'un conflit armé et cela pour deux raisons : il s'agit ainsi de limiter les souffrances infligées par la guerre aux non combattants (A), mais également de préserver les biens matériels utiles à la population civile (B).

A. La protection des personnes dans les conflits armés.

Le conflit opposant Israël au Hezbollah au Liban, débute le 12 juillet 2006 et s'achève le 14 août 2006, avec une résolution du Conseil de sécurité.⁴ Le but affiché par l'Etat israélien est d'une part, d'éradiquer les implantations du Hezbollah au Liban afin de stopper les tirs de roquettes sur les villes israéliennes et d'autre part, de récupérer les soldats capturés par le Hezbollah. Le bilan humain de ce mois de conflit est préoccupant car les civils ont payé un lourd tribut dans ces affrontements : au nord de la ligne bleue,⁵ on dénombre plus de mille morts civils et 4409 blessés ; côté israélien, 43 civils ont trouvé la mort et 997 ont été blessés. Ces chiffres ont alerté les ONG humanitaires qui ont dénoncé l'irrégularité des attaques dont les civils ont été victimes. En effet, le droit international humanitaire restreint les cibles susceptibles de constituer un objectif militaire : il impose ainsi un principe de distinction et de discrimination dont le but est essentiellement d'épargner la vie des civils et plus largement les

non combattants. Un certain nombre d'actions militaires sont de ce fait prohibées parce qu'elles contreviennent au devoir de distinction et de discrimination. La Cour internationale de justice fonde ces interdictions sur des « considérations élémentaires d'humanité »⁶ et érige ces règles en « principes généraux du droit humanitaire ».⁷

La distinction et la discrimination des cibles.

La Commission d'enquête sur le Liban établie par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, le 11 août 2006, dénonce dans un rapport l'utilisation massive et systématique de la force, de manière excessive et disproportionnée à l'encontre des civils ; la Commission affirme que des attaques ont été menées sans discernement contre les civils et les combattants.⁸ Le conflit a eu de tragiques répercussions sur des groupes particulièrement vulnérables : un tiers des victimes, morts et blessés, a été des enfants ; les femmes et les personnes âgées ont été particulièrement touchées.⁹ Ces attaques indiscriminées à l'encontre des civils ont été rapportées par plusieurs enquêtes menées par des ONG.¹⁰

La IV^e Convention de Genève et ses protocoles additionnels prévoient pourtant un certain nombre de mesures destinées à « atténuer les souffrances engendrées par la guerre »¹¹ à l'égard des civils. Afin d'épargner ces derniers, les forces armées doivent en toutes circonstances opérer une distinction entre, d'une part, la population civile et d'autre part, les objectifs militaires : la population civile ne peut faire l'objet d'attaques militaires.¹² Elle jouit d'une protection générale contre les dangers résultant d'opérations militaires.¹³ Cela signifie que les attaques ne peuvent être dirigées que contre des objectifs militaires ; autrement dit, des objectifs qui, par leur nature, leur emplacement, leur destination ou leur utilisation, apportent une contribution effective à l'action militaire et dont la destruction totale ou partielle, la capture ou la neutralisation offrent un avantage militaire précis.¹⁴ Pareillement, seuls des combattants peuvent être pris pour cible lors des hostilités : il faut entendre par là, tout mem-

bre des forces armées d'une partie au conflit. Afin d'éviter toute confusion avec la population civile, les combattants doivent s'en distinguer par tous les moyens. Et en cas de doute sur le statut d'un individu, il doit être considéré comme civil et protégé comme tel.¹⁵

Parmi la population civile, les personnes jugées vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les infirmes, font l'objet d'une attention particulière et doivent être protégées de toute forme de violence.¹⁶ C'est afin de préserver les enfants des violences de la guerre que le droit international interdit l'enrôlement de mineurs de moins de quinze ans dans les forces armées.¹⁷

Plus largement, les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités bénéficient d'une protection : cela inclut non seulement les civils, mais aussi les membres des forces armées qui ont déposé les armes, ou qui ont été mis hors d'état de combattre par suite de blessure ou de maladie. L'article 3 de la IV^e Convention de Genève prescrit que ces personnes doivent être « traitées avec humanité ».

Toutefois, la protection des civils cesse dès lors qu'ils participent directement aux hostilités.¹⁸ Cette participation directe est un critère important dans le cadre des conflits asymétriques où la frontière entre combattant et civil n'est pas toujours apparente. C'est la principale difficulté à laquelle s'est heurté Tsahal lors des hostilités.

Lors du conflit israélo-libanais, des dommages collatéraux auraient été causés aux ambulances et au personnel de la Croix-Rouge.¹⁹ Or, le personnel des organismes à vocation humanitaire, bénéficie d'une protection spéciale en cas de conflit armé : il doit pouvoir s'acquitter de sa tâche de protection civile sans mettre sa vie en péril.²⁰ Les parties au conflit doivent veiller à permettre aux organismes humanitaires de mener à bien leur mission.²¹ De la même manière, le personnel sanitaire est protégé par le droit international et ne peut être pris pour cible.²²

Enfin, les combats ont fait des victimes parmi le personnel de maintien de la paix des Nations Unies : un certain nombre de positions de la FINUL et du Groupe d'observateurs du Liban (GOL) a été touché par des

tirs des FDI (Forces de défense d'Israël).²³ Ainsi, le 25 juillet, un poste d'observation des Nations Unies près de Khiam a été détruit par une bombe tirée par un avion israélien. Dans la pratique des États, les forces de maintien de la paix des Nations Unies sont traitées comme des civils parce qu'elles n'appartiennent pas à une des parties au conflit et sont par là même protégées contre les attaques militaires ; elles jouissent de cette protection aussi longtemps qu'elles ne prennent pas part directement aux hostilités.

Le principe de distinction et de discrimination exclut un certain nombre de procédés des attaques militaires livrées par les belligérants.

Les actions militaires interdites.

Les attaques directement dirigées contre des civils sont une violation du droit international : il est par conséquent interdit de mener des actions de représailles contre la population, ou d'infliger à celle-ci des tortures physiques, des mutilations et des peines corporelles.²⁴ Amnesty International dénonce ainsi dans un rapport les bombardements menés par le Hezbollah, qualifiés d'attaques directes à l'encontre des populations civiles du nord d'Israël.²⁵ De même, les actes et les menaces de violences ayant pour but de terroriser la population civile sont prohibés.²⁶

Le droit international condamne aussi les attaques menées sans discrimination : c'est le cas d'une attaque qui ne serait pas menée contre un objectif militaire déterminé et qui traiterait les civils comme des cibles militaires. Par ailleurs, la présence au sein de la population civile de combattants isolés, n'autorise pas pour autant une attaque militaire indiscriminée.²⁷ Israël prouve son attachement à ce principe dans le Code de Tsahal : s'agissant du choix des cibles, le Code requiert une distinction entre objectifs militaires et civils, mais spécifie également qu'au « *cas où il y aurait des doutes sur le fait qu'un lieu civil ait été transformé en base militaire (...), on doit considérer qu'il ne s'agit pas d'une cible militaire, sauf preuve du contraire.* »²⁸

La protection des populations civiles dans un conflit armé suppose que ces dernières soient tenues à distance des objectifs militai-

res ; il faut autant que possible éloigner les populations civiles d'un site susceptible de faire l'objet d'une attaque. Les parties au conflit doivent éviter de placer des objectifs militaires à l'intérieur ou à proximité de zones densément peuplées.²⁹ Il est interdit d'utiliser la présence de civils pour mettre des objectifs militaires à l'abri des attaques adverses.³⁰ Le fait de se cacher au milieu de la population civile pour bénéficier de la protection qui lui est due, met en danger les civils et constitue un acte de perfidie, interdit par le droit international.³¹ Celui-ci condamne l'utilisation de la population comme bouclier humain dans les conflits armés. Ces pratiques caractérisent pourtant les conflits asymétriques où les affrontements ont généralement lieu dans un théâtre urbain, mêlant civils et combattants. Israël accuse spécifiquement le Hezbollah d'avoir installé des bases à l'intérieur des villes et des villages, d'avoir stocké des roquettes Katioucha et d'autres armes à ces endroits, d'avoir tiré des roquettes à proximité de maisons civiles, et d'avoir empêché des civils de quitter leurs villages ; de même, pour éviter les tirs de réponse israéliens, les combattants du Hezbollah auraient effectué des tirs de roquettes à proximité des positions de la FINUL.

Le droit international exige que les actions militaires soient entourées de précautions : toutes les mesures doivent être prises afin de réduire au maximum les pertes humaines parmi les civils.³² Il faut par exemple adresser à la population un avertissement en temps utile et par des moyens efficaces, à moins que les circonstances ne le permettent pas. D'après la Commission d'enquête sur le Liban, ces avertissements ne sont véritablement efficaces que s'ils permettent à la population de suivre les instructions et d'atteindre les couloirs humanitaires qu'ils doivent emprunter pour l'évacuation.³³ Par ailleurs, ces avertissements ne doivent pas être utilisés à des fins propagandistes pour effrayer la population. Israël a bien respecté cette exigence de précaution puisque dès la mi-juillet, les FDI ont adressé des avertissements aux habitants du sud du Liban, les enjoignant de quitter les villes et les villages : ces mesures de prévention ont pris la forme de tracts lâchés par avions, de messages

téléphoniques enregistrés et diffusés par haut-parleur.³⁴

Lorsque des instructions ont été données à la population civile pour évacuer une zone habitée, les réfugiés ne doivent pas faire l'objet d'attaques durant leur transfert et doivent pouvoir se déplacer dans des conditions de sécurité satisfaisantes.³⁵ Plusieurs enquêtes menées par des ONG dénoncent des manquements à ce principe au cours des hostilités entre Israël et le Hezbollah : les forces israéliennes auraient attaqué des convois de civils qui fuyaient vers le nord conformément aux instructions des autorités militaires israéliennes.³⁶ Mais il convient de souligner qu'il ne s'agissait nullement pour Israël de s'en prendre aux civils : les attaques aériennes visaient à empêcher la fuite de combattants du Hezbollah mêlés à la population. D'après les estimations du Gouvernement libanais, le conflit a provoqué le déplacement de près d'un quart de la population du pays.

Si la vie humaine est l'objectif premier du droit international humanitaire, celui-ci s'efforce aussi de préserver tous les biens matériels utiles à la survie de la population.

B. La protection des biens dans les conflits armés.

Dans l'optique d'épargner autant que possible les civils lors des hostilités, un certain nombre de biens ne peut être pris pour cible militaire ; il s'agit des biens dits civils. Sont considérés comme tels les biens qui ne sont pas des objectifs militaires, c'est-à-dire des biens qui par leur nature, leur emplacement, leur destination ou leur utilisation, n'apportent pas une contribution effective à l'action militaire et dont la destruction totale ou partielle, la capture ou la neutralisation n'offrent pas un avantage militaire certain.³⁷ Ces biens civils se répartissent en deux catégories : il s'agit en premier lieu, des infrastructures nécessaires aux droits humains élémentaires ; en second lieu, les biens dits culturels doivent également être préservés des attaques armées. Il appartient aux parties au conflit d'évaluer avec soin la situation de chaque site qu'elles

envisagent de frapper afin de déterminer si l'attaque est fondée.

La protection des infrastructures vitales.

Le conflit du Liban aura duré 33 jours au cours desquels les structures économiques et sociales ont été endommagées ; les bombardements ont détruit une bonne partie des infrastructures civiles telles que des routes, des ponts, des ports, l'aéroport international de Beyrouth, des stations-service, des structures commerciales, des écoles et des hôpitaux. Cela représenterait 109 ponts, 137 routes (soit 445 000 km²) endommagés ; 78 installations sanitaires (dispensaires, centres médicaux et hôpitaux) durement touchées voire détruites. Le bilan des dommages causés aux centres de soins de santé primaire et aux hôpitaux établi par l'OMS et le Ministère libanais de la santé publique, montre par exemple que 50 % des dispensaires ont été soit entièrement détruits, soit gravement endommagés. Par ailleurs, 900 centres commerciaux et usines ont été touchés, ainsi que 32 autres points névralgiques (aéroports, ports, stations hydrauliques...).³⁸ Les bombardements ont dégradé et détruit de nombreuses installations d'adduction et de stockage d'eau ; de même, des châteaux d'eau ont été directement touchés. Le secteur agricole a beaucoup souffert du conflit : des terres ont été brûlées et des cultures détruites. Les combats ont en outre provoqué une grave pénurie d'énergie et de fioul : en effet, le bombardement des stations service a privé les villageois d'eau, les pompes fonctionnant à l'électricité ou avec des générateurs utilisant du fioul.

En droit des conflits, toute infrastructure nécessaire à la sauvegarde des droits humains élémentaires doit être préservée des attaques militaires : les établissements consacrés aux soins et à l'éducation des enfants bénéficient ainsi d'une protection particulière.³⁹ Les écoles ne peuvent être prises pour cibles comme cela s'est vu lors du conflit israélo-libanais. Selon les statistiques du Ministère de l'éducation libanais, ce sont près de 16 écoles qui ont été détruites ; 157 autres ont été endommagées. Toutefois, les biens à caractère civil peuvent devenir des cibles militaires légitimes s'il est avéré qu'ils sont utili-

sés en vue d'apporter une contribution effective à l'action militaire. Ce sont sur ces considérations que se sont fondées les FDI : leurs attaques visaient à endommager les infrastructures libanaises utilisées pour appuyer directement des activités terroristes.

Les logements sont également protégés par le droit international humanitaire. Cette protection se justifie par le fait que certaines atteintes portées à la propriété privée infligent de lourds préjudices à la situation matérielle et morale des personnes. Lors du conflit, de nombreux villages et villes dans le sud du Liban ont été bombardés.⁴⁰ D'après les chiffres du Gouvernement libanais, ce sont 30 000 maisons qui ont été endommagées. Côté israélien, 6 000 maisons ont été touchées. Le bombardement de Cana, le 30 juillet 2006 a détruit un bâtiment de 3 étages faisant 29 morts, dont 17 enfants.⁴¹ Il est en principe interdit au cours des hostilités de détruire des biens mobiliers ou immobiliers, appartenant individuellement ou collectivement à des personnes privées, à l'Etat ou à des collectivités publiques, à des organisations sociales ou coopératives ; toutefois, ces dommages sont admis dans les cas où ces destructions seraient rendues absolument nécessaires par les opérations militaires.⁴²

Le droit international humanitaire interdit d'affamer la population civile de l'adversaire.⁴³ Les biens indispensables à la survie des civils, tels que les denrées alimentaires, les zones agricoles, les récoltes, les installations et réserves d'eau potable, les ouvrages d'irrigation ne doivent pas être altérés ou détruits : ces biens garantissent la subsistance des populations et doivent à ce titre être protégés.⁴⁴ La protection est levée dans le cas où ces biens assureraient la seule subsistance des forces armées adverses, s'ils sont utilisés comme appui direct d'une action militaire, ou encore si des nécessités militaires impérieuses l'exigent.

De même, parce qu'ils assurent la survie de la population, les bâtiments et les biens matériels utilisés à des fins de protection civile, ne peuvent être détruits ou détournés de leur usage.⁴⁵

La IV^e Convention de Genève prescrit le libre passage de tout approvisionnement essentiel à la survie des populations.⁴⁶ Cela

comprend la libre circulation des convois de médicaments et de matériel sanitaire, de même que le libre passage des vivres et vêtements. Les actions de secours ne doivent pas être gênées par des attaques militaires.⁴⁷ Toutefois, les belligérants pourront faire obstacle à la circulation de ces biens, s'il y a de sérieuses raisons de craindre que les envois soient détournés de leur destination ou que l'ennemi en tire un avantage manifeste pour ses efforts militaires.⁴⁸ Les unités sanitaires (hôpitaux, centres de transfusion sanguine, centres de médecine préventive, dépôts de produits pharmaceutiques...) ne peuvent faire l'objet d'attaques.⁴⁹ Les véhicules servant au transport de blessés et de malades sont protégés, qu'ils circulent par voie maritime, terrestre ou aérienne.⁵⁰ Afin d'éviter toute confusion, les unités sanitaires doivent être signalées par une marque distinctive, telle que la croix rouge ou encore le croissant. La protection des unités et moyens de transports sanitaires ne cesse que si ces derniers sont utilisés à des fins étrangères à leur rôle humanitaire, pour commettre des actes d'hostilité.⁵¹ Or, au cours du conflit israélo-libanais, la destruction du réseau de transport terrestre a eu un impact considérable sur l'assistance humanitaire et sur la liberté de mouvement des civils déplacés sur ordre des FDI.⁵² Les convois humanitaires se sont heurtés à de sérieux obstacles sur le terrain, tels que le blocus maritime imposé par Israël, les empêchant de se déployer correctement. La distribution de fournitures humanitaires a donc été entravée et ralentie. Mais cela ne représente pas une faute imputable à Israël car la finalité de ce blocus n'était pas d'éprouver la population libanaise, mais de contrôler la circulation d'armes et de groupes d'opposants. Le mauvais acheminement de l'aide humanitaire est donc davantage un dommage collatéral que le résultat d'une volonté politique.

La protection des biens culturels.

Des lieux de culte tels que des mosquées ont été pris pour cibles lors des bombardements de l'aviation israélienne. De même, des sites historiques ont souffert des combats : la

citadelle de Chamaa, construite au XII^e siècle a été sérieusement endommagée, de même que les sites de Khiam, Tibnine et Bintjbaïl, sévèrement touchés. Un certain nombre de sites figurant sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (Temple de Jupiter à Baalbeck, sites archéologiques de Byblos et de Tyr) aurait dû, à ce titre, faire l'objet d'une protection spéciale. Bien qu'il ne s'agisse pas toujours d'attaques directes, les sites endommagés étaient à proximité de cibles militaires ce qui nécessitait des mesures de précaution. Le droit international humanitaire prévoit la protection des sites culturels, historiques et archéologiques. La protection des biens culturels est spécialement traitée par la Convention de La Haye du 14 mai 1954 ; cette protection est complétée par le protocole additionnel I.⁵³ Ainsi, les monuments historiques, les œuvres d'art ou les lieux de culte qui constituent le patrimoine culturel ou spirituel des peuples ne peuvent être pris pour cibles lors des combats et ne peuvent être utilisés à l'appui de l'effort militaire.⁵⁴ La protection des biens culturels et religieux cesse lorsqu'ils sont utilisés à des fins militaires. Ainsi, en cas de bombardements dirigés contre une mosquée, il conviendra d'apporter les preuves tangibles de son utilisation par l'ennemi à des fins militaires, pour commettre des actes servant son intérêt direct dans le conflit.

Le traitement des cibles dans le conflit opposant Tsalhal au Hezbollah soulève de nombreuses questions quant à l'effectivité de la réglementation imposée par le droit international humanitaire. La mise en œuvre de normes claires sur le papier peut s'avérer délicates dans le contexte des hostilités ; cela est d'autant plus vrai quand les deux forces en présence n'entrent pas dans la configuration d'une guerre interétatique. Les conflits asymétriques ont cette particularité qu'ils visent d'abord les valeurs et les symboles de la puissance adverse. Quand celle-ci est menacée dans les fondements mêmes de son existence, le droit international humanitaire a-t-il encore vocation à s'appliquer ? Quelle peut être la réplique adaptée à la menace que représente une organisation non étatique, telle que le Hezbollah, mais aussi Al Quaida ?

Au vu du combat livré par Israël au Hezbollah, on peut légitimement s'interroger sur la conciliation des exigences du droit international humanitaires aux conflits asymétriques. La lecture des textes juridiques montrent pourtant une souplesse tenant compte des difficultés du terrain : les protections énoncées ne valent qu'autant que les biens ou personnes visées ne servent pas directement la cause militaire. La principale difficulté se situe donc dans l'appréciation des faits et l'administration de la preuve. L'on perçoit bien ici l'importance du renseignement dans ce type de conflit.

Si les cibles doivent être justifiées, les dommages causés sont également réglementés et limités.

II. Les dispositions du droit international humanitaire relatives aux dommages infligés à l'ennemi.

La guerre du Liban a eu d'importantes conséquences sur l'environnement, mais s'est également caractérisée par l'utilisation d'armes meurtrières. Quelle est la position du droit international humanitaire sur cet aspect du conflit ? L'action militaire est encadrée à deux niveaux : elle est limitée dans les dommages qu'elle peut générer. L'attaque doit ainsi présenter un caractère proportionnel avec le résultat militaire recherché (A). L'étendue des dommages qu'un belligérant peut infliger à l'adversaire soulève la question de l'armement employé. Le droit international humanitaire opère une distinction entre les armes, selon qu'elles s'avèrent plus ou moins dévastatrices (B).

A. L'attaque militaire et l'exigence de proportionnalité.

Les méthodes de guerre ne sont pas laissées à la discrétion des parties au conflit ; elles sont soumises au principe de proportionnalité. Ce dernier implique une modération dans l'étendue des dommages causés : il est interdit aux belligérants de causer des maux superflus. Ce sont d'abord les souffrances humaines qui sont visées par cette exigence

de proportionnalité ; mais celle-ci comporte également une dimension écologique dont le but est de ne pas provoquer des dommages durables pour l'environnement.

Les maux superflus.

Comme le rappelle dans son article 35, le Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, les belligérants ne choisissent pas en toute liberté les moyens et méthodes de guerre ; les attaques de nature à causer des dommages superflus sont interdites.⁵⁵ De même, en vertu du principe de proportionnalité, il est interdit aux belligérants d'ordonner à leurs armées qu'il n'y ait pas de survivants, d'en menacer l'adversaire ou de conduire les hostilités en fonction d'un tel ordre.⁵⁶

Il faut bien saisir que selon le droit international humanitaire, la mort des civils durant un conflit armé ne constitue pas en soi un crime de guerre : les belligérants sont autorisés à effectuer des attaques proportionnées contre des cibles militaires, même s'il y a des dommages collatéraux parmi les civils ; ce qui est incriminé ce sont les attaques intentionnellement dirigées contre des civils ou encore les attaques contre une cible militaire dont il est évident que les dommages collatéraux causés aux civils seront excessifs par rapport à l'avantage militaire retiré. Les attaques disproportionnées sont celles dans lesquelles les dommages collatéraux sont excessifs comparés à l'avantage militaire direct attendu. Il faut toujours veiller à maintenir un équilibre entre les avantages militaires poursuivis et les préjudices endurés par les civils. Cette condition peut s'avérer difficilement respectable dans le contexte d'un conflit asymétrique : comment apprécier l'avantage militaire alors qu'il est évident que la proportionnalité ne peut être atteinte du fait de la confusion entre civils et combattants ? C'est pourquoi Israël estime que la notion d' « avantage militaire » ne concerne pas une bataille particulière mais l'opération militaire dans son ensemble : la légitimité d'une réponse à un acte d'agression doit s'apprécier non pas au regard de l'attaque initiale, mais en considération de l'objectif global qui est de faire cesser l'agression.⁵⁷

L'exigence de proportionnalité d'une opération militaire ne s'apprécierait pas en fonction de l'attaque subie par la partie qui se défend, mais de ce qui est nécessaire pour éradiquer la menace dans son ensemble. L'actuelle présidente de la Cour internationale de Justice, Rosalyn Higgins, écrit dans ce sens : « *La proportionnalité ne peut être liée à tout dommage spécifique antérieur ; elle doit être liée à l'objectif légitime global consistant à en finir avec l'agression.* »⁵⁸ La guerre du Liban invite ainsi à repenser le principe de proportionnalité et d'avantage militaire dans les conflits asymétriques. Tel qu'il est conçu pour des guerres classiques, ce précepte semble mal adapté aux théâtres d'opération mêlant infrastructures civiles et objectifs militaires.

Le 13 juillet 2006, des bâtiments de la marine israélienne ont pénétré dans les eaux libanaises pour imposer un blocus général des ports et installations portuaires libanais. Le lendemain, l'aviation israélienne imposait un blocus aérien. Le gouvernement Israélien invoquait à l'appui de ce blocus la nécessité d'empêcher le transport de terroristes et d'armes. Ce blocus a eu trois conséquences néfastes pour le Liban : premièrement, il a aggravé la situation humanitaire du conflit ; deuxièmement, le blocus a eu des répercussions sur la gestion des dégâts écologiques provoqués par les bombardements. Enfin, le blocus a paralysé l'économie libanaise, plongeant la société dans une situation de détresse. Le gouvernement libanais a estimé à 1, 6 milliards de dollars les pertes que le conflit a entraîné pour les finances publiques. L'impact du blocus sur la vie humaine, sur l'environnement et sur l'économie libanaise est donc avéré ; néanmoins,

les blocus ne sont pas interdits par le droit international humanitaire, dès lors qu'ils n'empêchent pas de dispenser à la population civile les moyens de subsistances élémentaires.

Par ailleurs, des centrales électriques ont fait l'objet d'attaques au cours des hostilités. Le droit international dispose que toute méthode de nature à déclencher des souffrances sans commune mesure avec l'intérêt militaire directement recherché, est interdite : la destruction d'installations contenant

des forces dangereuses est illégale parce que de telles attaques peuvent provoquer la libération de ces forces et causer de lourdes pertes dans la population civile ; c'est le cas des barrages, des digues et des centrales nucléaires de production d'énergie électrique.⁵⁹ Cependant, les FDI peuvent valablement bombarder des centrales électriques s'il est établi qu'elles fournissent du courant électrique pour l'appui régulier, important et direct d'opérations militaires et qu'une attaque est le seul moyen de faire cesser cet appui.⁶⁰ L'intérêt militaire doit toujours être clairement identifié.

La protection de l'environnement.

Dès le début du conflit, les attaques des FDI contre l'infrastructure libanaise ont causé des dégâts importants sur l'environnement. L'aviation israélienne a bombardé des réservoirs de fioul de la centrale électrique de Jieh, située à 30 kilomètres au sud de Beyrouth. La centrale étant située sur la côte, l'attaque a provoqué des conséquences au plan écologique : entre 10 000 et 15 000 tonnes de fioul se sont ainsi déversés dans la mer. Le déversement d'hydrocarbures a touché la faune et la flore de la côte libanaise : une marée noire s'est répandue sur 170 kilomètres le long des côtes libanaises. Une épaisse boue a recouvert les plages et les rochers jusqu'à Byblos, au nord de Beyrouth, et s'est répandue jusqu'au sud de la Syrie. De même, le sol a été pollué par les fuites ou le déversement de substances et matériaux dangereux, comme l'amiante et les composés chlorés, provenant de transformateurs électriques endommagés, des bâtiments effondrés, de l'attaque de stations essence et de la destruction d'usines chimiques et d'autres industries. Ces matériaux dangereux risquent de polluer les eaux souterraines et les eaux de surface ; cela aura à terme des conséquences dommageables pour la qualité et la fertilité des terres agricoles. Par ailleurs, le bombardement des transformateurs électriques comme celui qui a été touché à Saïda, a libéré dans l'atmosphère des biphényles polychlorés (PCB). Ces substances sont réputées cancérigènes. Le bombardement de verreries, de fabriques de produits alimentaires et d'usines de matières

plastiques a également libéré des produits chimiques, tels que du chlore dans l'atmosphère, ce qui pourrait affecter jusqu'à deux millions de personnes.

Par ailleurs, la destruction massive de bâtiments a confronté le Liban à un réel problème de santé publique en raison de l'énorme quantité de débris à évacuer. L'*Environmental Update* (bilan environnemental) du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) du 24 août 2006 montre que dans la banlieue sud d'Haret Hreik, la destruction de bâtiments a produit près d'un million de mètres cubes de gravats, ce qui équivaut à un volume total de déchets produits par la population libanaise en un an.

Le Protocole additionnel I à la Convention de Genève de 1949, énonce en son article 35 (3) une interdiction générale de l'utilisation de méthodes ou moyens de guerre conçus pour causer, ou dont on peut attendre qu'ils causent, des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel.⁶¹ De plus, la Cour internationale de justice a rendu un avis selon lequel l'obligation pour les belligérants de veiller à la protection de l'environnement pendant le conflit, est une règle du droit international coutumier : « (...) *Les Etats doivent aujourd'hui tenir compte des considérations écologiques lorsqu'ils décident de ce qui est nécessaire et proportionné dans la poursuite d'objectifs militaires légitimes. Le respect de l'environnement est l'un des éléments qui permettent de juger si une action est conforme au principe de nécessité et de proportionnalité.* »⁶²

B. L'encadrement des moyens de guerre.

Au cours de la campagne, l'aviation israélienne a effectué plus de 12 000 missions de combat, la marine a tiré 2 500 obus et l'armée de terre 100 000 obus.⁶³ Différentes armes ont été utilisées lors du conflit, dont certaines contestables au plan du droit international humanitaire. De nombreuses conventions internationales réglementent l'usage des armes dans les conflits et interdisent un certain nombre d'entre elles pour leurs effets dévastateurs : ainsi, la convention du 10 avril 1972, relative à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des

armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines ; la convention du 10 octobre 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ; la convention du 13 janvier 1993 sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques. De telles armes n'ont cependant pas été employées au cours du conflit considéré.

Interdiction des armes non discriminantes.

Les attaques sans discrimination sont interdites, par conséquent, il est exclu d'employer des moyens de combat qui ne peuvent être dirigés contre un objectif militaire déterminé, ou dont les effets ne peuvent être limités et frapperont indistinctement les objectifs militaires et civils.⁶⁴ Les attaques par bombardement, y compris roquettes, qui traitent comme un objectif militaire unique un certain nombre d'objectifs militaires nettement espacés et distincts situés dans une zone habitée, sont interdites ; de même, certaines armes sont à proscrire dans des situations où elles causeraient incidemment des dommages aux biens et personnes civils, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct escompté.⁶⁵ L'usage des sous-munitions rentre dans ce cas de figure car il ne permet pas de mener une attaque ciblée sur les seuls objectifs militaires.

La Commission d'enquête sur le Liban relève dans son rapport que les FDI ont largué des bombes à sous-munitions sur le Sud-Liban, dans les trois derniers jours du conflit. Il s'agissait à la fois de munitions au sol (obus d'artillerie M483A1 de 155 mm, obus d'artillerie M 395 et M 396 de 155 mm et lance-roquettes multiples), que de munitions à vecteur aérien (CBU-58). Les armes à sous-munitions éparpillent un grand nombre de charges explosives sur une étendue de territoire importante. Le Centre de coordination des Nations Unies pour le déminage (UNMACC) a repéré 789 sites touchés par les bombes à sous-munitions ; ce serait plus d'un million de bombes à sous-munitions qui auraient été lâchées sur le Liban.⁶⁶ 40 pourcent d'entre elles n'ont pas explosé :

elles sont éparpillées dans le sol et demeurent un danger potentiel, similaire à celui des mines terrestres antipersonnel. La présence de ces munitions non explosées constitue un obstacle majeur au retour des personnes déplacées et des réfugiés ; elle menace la vie et la subsistance de ceux qui occupent ces terres polluées et aggrave les répercussions sociales et économiques du déplacement des populations. Les agriculteurs ne peuvent plus se rendre dans leurs champs et faire paître les bêtes ; c'est donc leur principal moyen de subsistance qui se trouve ainsi compromis. Les bombelettes ont ainsi pollué de nombreux villages et de grandes étendues de terres agricoles. Cependant, il faut souligner que le droit international humanitaire ne contient actuellement aucune interdiction de l'utilisation des bombes à sous-munitions⁶⁷ ; pourtant, ce type d'armement ne permet pas d'opérer une distinction entre les objectifs militaires et civils, quand ces derniers sont à proximité. Une progression du droit international en ce domaine serait donc souhaitable.

Si l'usage des bombes à sous-munitions n'est pas répréhensible, le Hezbollah a en revanche, eu recours à des armes non discriminantes. Il est avéré que le Hezbollah a fait usage d'une variété de roquettes non guidées, appelées Katioucha : dépourvues de système de guidage permettant des frappes précises, les roquettes frappent aveuglément lorsqu'elles sont dirigées contre des zones densément peuplées. En tirant ces roquettes sur des zones civiles, le Hezbollah savait que les chances d'atteindre un objectif militaire étaient réduites mais que la probabilité de causer des morts et des blessés chez les civils était élevée, du fait de l'imprécision de ces armes. L'usage des Katioucha constitue ainsi un cas caractérisé d'attaque indiscriminée à l'encontre des populations civiles.

Interdiction des armes infligeant des maux superflus.

Les combattants du Hezbollah auraient tiré 4 000 roquettes sur le nord d'Israël, dont certaines contenaient des roulements à billes destinés à infliger des blessures particulièrement graves aux personnes. Le droit international humanitaire proscrit l'emploi d'armes, de projectiles ou de matières de nature à causer des

maux superflus.⁶⁸ Lorsqu'une partie au conflit met au point ou acquiert une nouvelle arme, elle a l'obligation de préciser si l'emploi en serait interdit dans certaines circonstances par les dispositions du droit international.⁶⁹ Les armes dites biologiques sont interdites car leur toxicité extrême et leur capacité à provoquer une épidémie potentiellement dévastatrice, en fait des armes de destruction massive.

On a allégué que les FDI ont utilisé des munitions au phosphore blanc⁷⁰ ; le phosphore blanc est utilisé par l'artillerie, les mortiers ou les chars pour projeter un écran de fumée instantané afin de couvrir un mouvement, notamment lors d'une attaque ou d'une manœuvre par les flancs. Le phosphore s'enflamme au contact de l'air et dégage une épaisse fumée : si le produit chimique touche la peau, il va continuer à brûler jusqu'à ce qu'il atteigne l'os, sauf s'il est privé d'oxygène. Les FDI n'ont cependant employé des obus au phosphore blanc que contre des objectifs militaires et en terrain dégagé. Le protocole III relatif à l'interdiction ou la limitation de l'emploi des armes incendiaires, additionnel à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, interdit l'utilisation d'armes à base de phosphore blanc, utilisées comme dispositif incendiaire. Il s'agit d'une règle du droit international coutumier, qui a donc force obligatoire pour Israël, bien qu'il ne soit pas partie au Protocole III.

Pour conclure, deux points semblent importants à retenir. Le premier concerne l'adéquation du droit international aux conflits asymétriques. À l'évidence, les instruments juridiques internationaux existent pour contenir les effets d'une guerre ; c'est d'ailleurs leur application qui reste problématique.

Le conflit israélo-libanais a montré la difficulté de respecter ces normes sur un théâtre d'opérations mêlant étroitement civils et combattants. Là réside l'une des difficultés du combat en zone urbaine qui rend si sensible l'effectivité du droit international humanitaire dans ces hostilités. Les conflits asymétriques imposent ainsi un véritable défi au droit, celui de l'équité : il s'agit de réglementer un combat opposant des forces régulières à des forces clandestines usant largement du concours de la population. Sans pour autant rejeter tout l'arsenal juridique existant, une adaptation de ces principes aux contraintes de la guerre asymétrique est nécessaire.

Le second point concerne l'utilisation qui est faite du droit dans la conduite même des opérations. Avec le conflit opposant Israël au Hezbollah, on entre véritablement dans l'ère du conflit judiciaire : les belligérants usent du droit comme outil stratégique pour compromettre l'adversaire ou réduire sa liberté de manœuvre. Le détournement de lieux de culte comme caches d'armes en est un exemple ; de même que le tir de roquettes à proximité de zones densément peuplées pour éviter les représailles. Le conflit israélo-libanais trahit une utilisation du droit des conflits au bénéfice des belligérants, bien plus que dans l'intérêt des civils. D'autre part, en forçant l'adversaire à contrevenir aux règles internationales, l'objectif poursuivi est celui de remporter la guerre sur un autre terrain, celui des médias. La guerre qui a opposé le Hezbollah à Tsahal est à proprement parler un conflit moderne, de par les nouvelles stratégies employées. Le droit international doit cependant demeurer un arsenal de protection au service des populations civiles et non une composante stratégique aux mains des belligérants. □

Notes

1. Son témoignage : « Israël/Liban. Des attaques disproportionnées : les civils, premières victimes de la guerre », Rapport d'Amnesty International, du 21 novembre 2006, Index AI : MDE 02/033/2006, EFAI.

2. Françoise Bouchet-Saulnier, *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, éd. La Découverte, Paris, 2006.

3. Le premier traité sur la protection des victimes militaires de la guerre a été élaboré et signé en 1864 à Genève, lors d'une Conférence diplomatique réunie par le gouvernement suisse. IV^e Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, 12 août 1949

4. Conseil de sécurité, Résolution 1701, 11 août 2006, S/RES/1701 (2006)*.

5. La ligne bleue est une ligne tracée par l'ONU en juin 2000, à la suite du retrait israélien du Liban le 25 mai 2000. Tracée avec l'aide de la FINUL, cette frontière permet de confirmer le retrait israélien du Sud-Liban.

6. Affaire du détroit de Corfou, Royaume Uni contre Albanie, Arrêt du 9 avril 1949, Recueil CIJ 1949, p. 4 et s.

7. Affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua, Nicaragua c. Etats-Unis, Arrêt du 27 juin 1986, Cour internationale de justice, recueil 1986, rôle général n° 70.

8. Rapport de la Commission d'enquête sur le Liban établi conformément à la résolution S-2/1 du Conseil des droits de l'Homme, Conseil des droits de l'Homme, 3^e session, A/HG/3/2, 23 novembre 2006, §. 13.

9. Idem, §. 18.

10. Human Rights Watch, « Israël/Liban : il faut stopper les attaques indiscriminées contre les civils », Communiqué du 3 août 2006 ; H.R.W., "*Fatal Strikes : Israël's Indiscriminate Attacks against Civilians in Lebanon*", Report, August 2006, volume 18, No. 3 (E) ; Amnesty International, « Israël-Liban - Des attaques disproportionnées : les civils, premières victimes de la guerre », Rapport du 21 novembre 2006, Index AI : MDE 02/033/2006, EFAI ; Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, Rapport conjoint sur la mission au Liban et en Israël, A/HRC/2/7.

11. IV^e Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, 12 août 1949, art.

12. Protocole additionnel I, art. 48.

13. IV^e Convention de Genève, art. 27 ; Protocole additionnel I, art. 51 (1).

14. Protocole additionnel I, art. 52 (2).

15. Protocole additionnel I, art. 50 (1).

16. IV^e Convention de Genève, art. 16 ; Protocole additionnel I, art. 76, 77.

17. Protocole additionnel I, art. 77 (2) ; Protocole additionnel II, art. 4 (3) (d). Voir également : Protocole facultatif de 2000 se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

18. Protocole additionnel I, art. 51 (3) ; Protocole additionnel II, art. 13 (3).

19. Rapport de la Commission d'enquête sur le Liban, §. 109, 171-187.

20. IV^e Convention de Genève, art. 63 ; Protocole additionnel I, art. 62 (1).

21. Protocole additionnel I, art. 81.

22. Protocole additionnel I, art. 8 (c), art. 15 ; Protocole additionnel II, art. 9, art. 10.

23. Rapport de la Commission d'enquête sur le Liban, §. 233-246 ; Rapport du secrétaire général de l'Organisation

des Nations Unies sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, 21 juillet 2006, S/2006/560, §. 15.

24. IV^e Convention de Genève, art. 32, art. 33 ; Protocole additionnel I, art. 20, art. 51 (6).

25. Amnesty International, « Israël/Liban - En ligne de mire : les attaques du Hezbollah sur le nord d'Israël », Rapport du 14 septembre 2006, MDE : 02/025/2006, EFAI.

26. Protocole additionnel I, art. 51 (2), Protocole additionnel II, art. 13 (2).

27. Protocole additionnel I, art. 50 (3), art. 51 (4).

28. Manuel israélien sur les lois de la guerre 2006, p. 17.

29. Protocole additionnel I, art. 58.

30. IV^e Convention de Genève, art. 28 ; Protocole additionnel I, art. 51 (7).

31. Protocole additionnel I, art. 37.

32. Protocole additionnel I, art. 57.

33. Commission d'enquête sur le Liban, §. 156 et 157.

34. Reproduction de ces avertissements dans le rapport de la Commission d'enquête au Liban, §. 149-161.

35. IV^e Convention de Genève, art. 49 ; Protocole additionnel II, art. 17.

36. Amnesty International, « Israël-Liban - Des attaques disproportionnées : les civils, premières victimes de la guerre », *op. cit.*, p. 12, 21-22 ; HRW, "*Fatal Strikes : Israël's Indiscriminate Attacks against Civilians in Lebanon*"; Commission d'enquête sur le Liban, §. 127-135.

37. Protocole additionnel I, art. 52. Sur les cibles légitimes, *Commentaire sur les Protocoles additionnels du 8 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949*, CICR, Genève, 1987, p. 632-633.

38. L'ensemble des chiffres avancés sont repris du Rapport de la Commission d'enquête sur le Liban, *op. cit.*

39. IV^e Convention de Genève, art. 50.

40. Rapport de la Commission d'enquête sur le Liban, *op. cit.*, §. 93-126.

41. Rapport du secrétaire général des Nations Unies au président du Conseil de sécurité, S/2006/626, 7 août 2006.

42. IV^e Convention de Genève, art. 53.

43. Protocole additionnel I, art. 54 (1) ; Protocole additionnel II, art. 14.

44. Protocole additionnel I, art. 54 (2).

45. Protocole additionnel I, art. 62 (3).

46. Protocole additionnel I, art. 69.

47. Protocole additionnel I, art. 70

48. IV^e Convention de Genève, art. 23.

49. IV^e Convention de Genève, art. 18 ; Protocole additionnel I, art. 8 (e), art. 12.

50. IV^e Convention de Genève, art. 21, art. 22 ; Protocole additionnel I, art. 21, art. 24.

51. IV^e Convention de Genève, art. 19 ; Protocole additionnel II, art. 11.

52. Rapport de la Commission d'enquête sur le Liban, *op. cit.*, §. 138.

53. Jiri Toman, *Protection des biens culturels en cas de conflit armé : commentaire de la convention et du protocole de La Haye du 14 mai 1954*, éd. UNESCO, Paris, 1994.

54. Protocole additionnel I, art. 53

55. Protocole additionnel I, art. 35 (1).

56. Protocole additionnel I, art. 40.

57. Ministère israélien des Affaires étrangères, « Répondre aux attaques du Hezbollah depuis le Liban – Questions de proportionnalité ». 25/07/06. Site de l'ambassade d'Israël en France.

58. Rosalyn Higgins, *Problems and Process*, Oxford Press, 1994, p. 232.

59. Protocole additionnel I, art. 56 (1) ; Protocole additionnel II, art. 15.

60. Protocole additionnel I, art. 56 (2) (b).

61. David Guillard, *Les armes de guerre et l'environnement naturel : essai d'étude juridique*, éd. L'Harmattan, Paris, 2006.

62. CIJ, « Légalité de l'usage de l'armement nucléaire », avis du 8 juillet 1996, *Rapports de la CIJ* 1996, (I), p. 226, §. 30.

63. "The war in numbers", *Jane's Defence Weekly*, 23 August 2006.

64. Protocole additionnel I, art. 51 (4).

65. Protocole additionnel I, art. 51 (5).

66. Rapport de la Commission d'enquête sur le Liban, *op. cit.*, §. 250.

67. Des travaux sont néanmoins en cours pour interdire ces armes. Pour la position de la France sur ces munitions, consulter le Rapport d'information du Sénat sur les armes à sous-munitions, no 118 (2006-2007), déposé le 13/12/06.

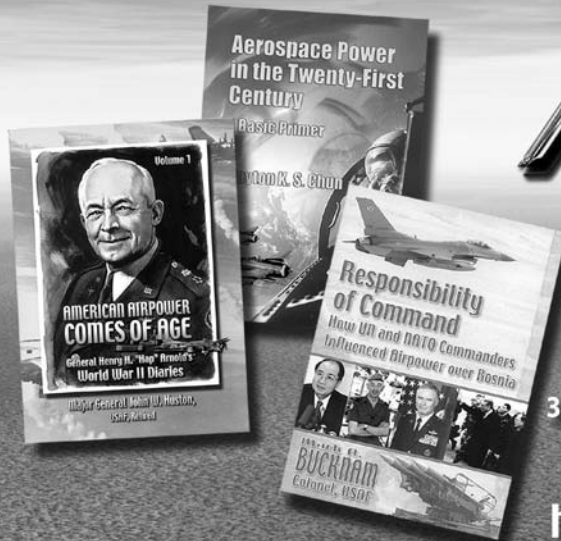
68. Protocole additionnel I, art. 35 (2).

69. Protocole additionnel I, art. 36.

70. Voir le Journal israélien *Haaretz*, "When rockets and phosphorous cluster", 17 September 2006.

Air & Space Power, votre éditeur

Nous encourageons des manuscrits sur la doctrine aérienne et spatiale, la stratégie, l'histoire et les biographies des aviateurs pionniers.



AUPRESS

AIR UNIVERSITY PRESS
131 West Shumacher Avenue
Maxwell AFB AL 36112-5962

Pour demande de catalogue
ou information, appeler

334-953-2773/6136 DSN 493-2773/6136

Fax 334-953-6862 Fax DSN 493-6862

<http://aupress.maxwell.af.mil>

Commandement et contrôle du Predator

Une perspective italienne

PAR LE COLONEL LUDOVICO CHIANESE, ARMÉE DE L'AIR ITALIENNE

Résumé de l'éditeur : L'auteur, officier de l'armée de l'air italienne, compare les opérations menées avec les véhicules aériens sans pilote (UAV) Predator italiens en Irak à la doctrine et au mode d'opération passés et présents appliqués aux Predator américains. Après un bref aperçu de la signification de la doctrine ainsi que du commandement et contrôle, le colonel Chianese analyse les problèmes qu'il a rencontrés au cours des opérations et recommande des voies d'amélioration de la vision et de la politique stratégiques qui inspirent les opérations des UAV italiens.



La victoire sourit à ceux qui anticipent les changements affectant la nature de la guerre, pas à ceux qui attendent pour s'adapter que ces changements se soient produits.

—Giulio Douhet

C'est à l'occasion de l'opération *Iraqi Freedom* que l'armée de l'air italienne employa sa flotte de Predator neufs en soutien des opérations de combat. Le Predator, un véhicule aérien sans pilote (UAV) à moyenne altitude de fabrication américaine

utilisé pour la surveillance et la reconnaissance, a un rayon d'action maximum de 400 milles nautiques et peut voler à des altitudes allant jusqu'à 25 000 pieds. Il a une vitesse de croisière de 70 nœuds et peut rôder pendant des heures au-dessus des objectifs.¹ Bien que

les opérations menées par les Predator italiens aient généralement été considérées comme réussies, il reste à résoudre certains problèmes afin de maximiser leur rendement et leur efficacité. La nature de la guerre aérienne connaît actuellement des changements auxquels l'armée de l'air italienne doit s'adapter. Lors des opérations menées par les Predator de cette arme en Irak, la plupart des problèmes rencontrés avaient leur origine dans la structure de commandement et contrôle (C2), reflétant des lacunes dans la doctrine stratégique, une application incomplète des principes doctrinaux fondamentaux et un niveau inadapté de commandement opérationnel.

Dans cet article, l'auteur compare sa connaissance des opérations menées par les Predator italiens – acquise grâce à son expérience en tant que commandant de la composante aérienne italienne de décembre 2005 à avril 2006 à Tallil, en Irak – à la doctrine d'emploi ainsi qu'aux opérations passées et présentes des Predator américains. Après un bref aperçu de la signification de la doctrine et du C2, l'article présente l'opération *Antica Babilonia* et décrit la structure C2 utilisée pour les Predator italiens, faisant ressortir les principaux problèmes rencontrés lors des opérations et proposant quelques recommandations finales pour stimuler, élaborer et intégrer une vision et une politique stratégiques inspirant l'utilisation des UAV italiens lors de futures missions expéditionnaires et nationales.

La signification de la doctrine

Le mot doctrine a différentes connotations. Pour beaucoup, il rappelle une analyse aussi élevée qu'obscurie menée par des théoriciens et des universitaires, dont le personnel militaire moyen qui s'efforce de mener des opérations au niveau de l'unité ne peut tirer grand parti. L'*U.S. Air Force* le fait très bien ressortir dans son manuel de doctrine de base, nous avertissant de ne pas nous satisfaire des méthodes empiriques si souvent utilisées lors des opérations.² Nous devons au contraire saisir la masse de connaissances accumulées, en incorporant délibérément et officiellement à la

doctrine, qui consiste en principes fondamentaux qu'appliquent les forces armées pour déterminer les actions par lesquelles elles soutiennent les objectifs nationaux et, aux niveaux opérationnel et tactique, les intentions du chef militaire.³ Dans l'idéal, toutes les opérations principales sont basées sur un plan de campagne qui reflète les principes et dogmes doctrinaux dérivés de la « masse de connaissances accumulées » mentionnée ci-dessus.

Dans certains cas, cependant, l'armée de l'Air italienne n'a pas suivi ces recommandations presque évidentes, menant certaines opérations militaires sans stratégie doctrinale précise ni directive stratégique – ou simplement sans appliquer complètement les principes fondamentaux et dogmes doctrinaux appropriés. En guise de justification de cette situation, l'historien Frank Futrell suggère que les aviateurs, qui n'ont pas la réputation d'être des écrivains particulièrement prolifiques, ont « développé une tradition orale plutôt qu'écrite. »⁴ En outre, certains au sein du commandement estiment que l'« adhésion aux dogmes a détruit plus d'armées et causé plus de défaites que n'importe quel autre facteur dans la guerre. »⁵ En fait, une mauvaise doctrine restreint trop la créativité et, si elle « n'est pas élaborée correctement, en particulier si on laisse s'insinuer un esprit de clocher, la doctrine conduira à des solutions moins qu'optimales. »⁶ Dans le cas des opérations menées par les Predator italiens en Irak, aucune doctrine stratégique n'existait pour les UAV en général ni pour les Predator en particulier. Bien que les deux premières raisons aient pu jouer un certain rôle, la principale raison de l'absence d'une telle orientation était le manque d'expérience avec ce moyen particulier et l'insuffisance de temps pour élaborer une doctrine saine et opportune.

Même si les UAV ne sont plus considérés comme une innovation technique aux États-Unis, où la recherche et le développement liés à ces appareils sont particulièrement avancés, ils représentent un bond en avant significatif pour l'armée de l'air italienne. Une armée de l'air ne peut toutefois se contenter d'une technologie avancée pour obtenir une capacité efficace. Après avoir

acquis la technologie du Predator « prête à utiliser », l'arme aérienne de l'Italie la mit rapidement en service en Irak avant d'élaborer une stratégie ou une doctrine d'emploi. Comme on pouvait s'y attendre, sa force de Predator en subit les conséquences, tira de nombreux enseignements précieux et devrait tirer profit de cette expérience.

Commandement et contrôle de la puissance aérienne : fondements doctrinaux

Dans le domaine de la doctrine, le C2 a toujours été considéré comme un point important pour les forces armées et le commandement. Élément vital et intégrant du combat, il exige une planification et une exécution soigneuses pour être efficace. A l'aube de l'histoire de l'aviation italienne, le célèbre théoricien Giulio Douhet écrivit que « la guerre aérienne est la vraie guerre de mouvement, dans laquelle une intuition prompte, une prise de décision plus prompte et une exécution encore plus prompte sont nécessaires. C'est le type de guerre dont l'issue repose essentiellement sur le chef militaire. »⁷ Il est de fait que les Italiens ont appris en Irak ce dont les Américains avaient fait l'expérience en Serbie sept ans plus tôt seulement, comme l'observa le rapport sur la guerre aérienne au-dessus de la Serbie :

Dans la guerre aérienne au-dessus de la Serbie, le commandement et contrôle fonctionna bien au niveau tactique. Par exemple, le choix rapide pour les avions d'attaque de nouveaux objectifs détectés par le véhicule aérien sans pilote Predator s'avéra novateur et connu un succès certain. Aux niveaux opérationnel et stratégique, toutefois, les chefs de l'armée de l'air des Etats-Unis observèrent à plusieurs reprises deux problèmes dominants. Le premier était celui du chevauchement et de la confusion des structures de commandement et contrôle et des procédures de coordination. Le principe de l'unité du commandement doit être renforcé à l'avenir dans la formation, la doctrine et les opérations.⁸

L'armée de l'air italienne rencontra des problèmes étonnamment similaires en Irak. Cette

arme aurait pu mieux exploiter les enseignements tirés par les Américains de l'emploi des Predator pour compenser son inexpérience avec ce moyen, en particulier en termes d'architecture C2, dans la mesure où les forces américaines utilisent des UAV en général et des Predator en particulier depuis 1995.⁹

A un niveau encore plus haut, chaque chef militaire devrait pouvoir appliquer universellement les principes et les dogmes de C2, dans la mesure où ils sont considérés comme bien connus. L'unité du commandement, par exemple, « garantit la concentration de l'effort pour atteindre chaque objectif sous le commandement d'un même chef responsable. »¹⁰ La simplicité demande d'« éviter toute complexité inutile dans l'organisation, la préparation, la planification et l'exécution des opérations militaires. »¹¹ On doit également donner la priorité à la puissance aérospatiale, garantissant ainsi que la demande de forces aériennes et spatiales ne submergera pas les chefs de l'armée de l'air lors de futurs conflits.¹² Ces principes abstraits exigent toutefois la capacité opérationnelle de les mettre en pratique. Le général Ronald R. Fogleman, ancien chef d'état-major de l'*U.S. Air Force* déclara un jour qu'« un chef militaire qui ne dispose pas des moyens C2 appropriés ne commande rien d'autre qu'un bureau. »¹³ Un C2 efficace ne devient possible qu'en consacrant des ressources considérables à l'équipement, à la formation et à l'entraînement des opérateurs C2 ; la doctrine de l'*U.S. Air Force* demande donc aux commandants de « garantir que leur personnel est parfaitement compétent pour utiliser les systèmes C2 désignés lorsqu'il remplit ses missions en temps de guerre. »¹⁴

Antica Babilonia : Les débuts de l'Italie dans les opérations d'UAV

La participation de l'Italie aux forces multinationales en Irak commença le 15 avril 2003 lorsque Franco Frattini, ministre des Affaires étrangères, prit la parole devant le Parlement pour annoncer l'intention du gouvernement de soutenir la coalition militaire en Irak. Un mois

plus tard approximativement, le ministre de la Défense Antonio Martino ordonna aux forces armées de planifier le déploiement d'un contingent national dans le cadre de l'application de la résolution 1483 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. L'opération militaire qui en résulta, connue sous le nom d'*Antica Babilonia*, commença le 15 juillet 2003, mettant en œuvre un groupe de forces interarmées italien s'articulant autour d'une brigade d'infanterie.¹⁵

L'opération *Iraqi Freedom* venait juste alors de mettre fin à la phase principale du combat et avait entamé les opérations de sécurité, de transition vers la stabilité et de reconstruction.¹⁶ Le groupe 7 de forces interarmées multinationales basé à Bagdad était composé de deux divisions multinationales sous commandement américain opérant dans le nord et le nord-ouest de l'Irak, d'une troisième sous commandement polonais opérant au centre-sud du pays et d'une quatrième sous commandement britannique opérant dans le

sud-est du pays. Au 15 mai 2004, les forces de la coalition s'étaient organisées en deux commandements, la force multinationale en Irak, comme commandement opérationnel et le corps multinationale en Irak comme commandement tactique, dans lequel la participation de l'Italie était décrite par une directive opérationnelle nationale.¹⁷ Pour *Antica Babilonia*, trois officiers généraux italiens occupaient des positions clés au quartier général de Bagdad.¹⁸ Un secteur au sein de la division multinationale sous commandement britannique était attribué comme zone de responsabilité (*Area Of Responsibility - AOR*) au groupe de forces interarmées italien, commandé par un quatrième général italien.¹⁹

Malheureusement, la fin de la phase principale du combat ne signifia pas le retour de la paix en Irak. Le contingent italien de 3000 hommes, basé à An-Nasirya, la capitale de la province de Dhi Qar, était confronté à un violent conflit opposant les forces coalisées sous

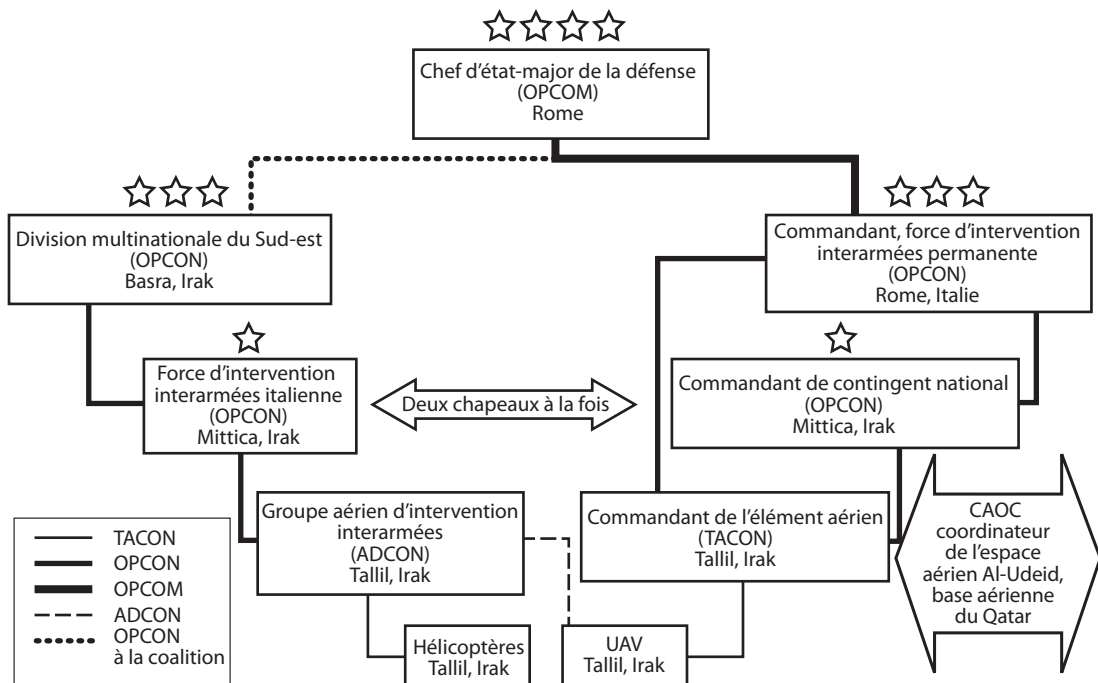


Figure 1. Commandement et contrôle UAV et hélicoptères à *Antica Babilonia*. Adapté de *Direttiva Operativa COI-O-153-R (Roma: Comando Operativo di Vertice Interforze, avril 2005.*

commandement américain aux insurgés.²⁰ *Antica Babilonia* se focalisa essentiellement sur les opérations de stabilisation, les réformes des secteurs de sécurité, l'entraînement et les mesures d'édification d'une nation.²¹ Les forces et moyens déployés furent ajustés en fonction des changements de la menace. Les forces terrestres étaient appuyées par un groupe opérationnel aérien interarmées de deux escadrons d'hélicoptères et, à partir de janvier 2005, par un escadron d'UAV équipé de Predator RQ-1 pour les missions de surveillance et de reconnaissance.²²

Architecture de commandement et contrôle des Predator : Un puzzle compliqué

L'observation ci-après, qui se trouve dans un document interarmées américain consacré aux opérations multinationales, s'appliquait certainement à *Antica Babilonia* : « Aucune structure de commandement ne répond seule aux besoins de chaque commandement multinational mais un absolu reste constant ; les considérations politiques influenceront fortement la forme finale que prendra la structure de commandement. »²³ L'Italie n'a toutefois pas toujours gardé à l'esprit le principe de simplicité lorsqu'elle établit le système C2 des Predator. Elle opta en fait pour un modèle permettant l'utilisation de ses forces par la coalition mais garantissant également un contrôle national, en particulier dans le cas des moyens d'une importance vitale. S'inspirant de l'expérience acquise au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Italie utilisa la doctrine de cette dernière pour définir ses rapports de commandement. Par exemple, le *Capo di Stato Maggiore della Difesa* (chef de l'état-major de défense) italien assure le commandement opérationnel (*Operational Command-OPCOM*), le plus haut niveau de commandement dans la hiérarchie militaire, comparable au commandement des forces combattantes dans les forces armées américaines. Ses fonctions sont semblables à celles du président de l'instance collégiale des chefs d'état-major aux États-Unis, bien qu'en Italie cet officier ait autorité sur les chefs des différentes armes. Le chef de

l'état-major de défense à Rome conservait le commandement opérationnel des forces italiennes déployées en Irak. Les rapports de commandement étaient les suivants :

- Contrôle tactique (*Tactical Control – TACON*) : « la conduite en détail et, généralement, locale ainsi que le contrôle des mouvements ou manœuvres nécessaires pour accomplir les missions ou tâches assignées. »²⁴
- Contrôle opérationnel (*Operational Control – OPCON*) : « autorité déléguée à un chef militaire de diriger les forces qui lui sont attribuées de façon à ce qu'il puisse accomplir des missions ou tâches particulières qui sont généralement limitées en termes de fonction, de durée ou de lieu ; de déployer les unités concernées et de conserver ou assigner le contrôle tactique de ces unités. Il n'inclut pas l'autorité d'assigner un emploi distinct des composantes des unités concernées. Il n'inclut pas non plus de lui-même le contrôle administratif ou logistique. »²⁵
- OPCOM : « autorité accordée à un chef militaire d'assigner des missions ou tâches à ses subordonnés, de déployer des unités, de changer l'affectation des forces et de conserver ou déléguer le contrôle opérationnel et/ou tactique comme il le juge nécessaire... Il n'inclut pas de responsabilité administrative. »²⁶
- Contrôle administratif (*Administrative Control – ADCON*) : « conduite ou exercice de l'autorité sur des groupements subordonnés ou autres en termes d'administration et de soutien, y compris l'organisation des forces de l'arme, le contrôle des ressources et du matériel, la gestion du personnel, la logistique des unités, l'entraînement individuel et au niveau des unités, la préparation, la mobilisation, la démobilisation, la discipline et d'autres aspects exclus des missions opérationnelles des groupements subordonnés ou autres. »²⁷

L'OPCON de la plupart des forces italiennes fut toutefois transféré au commandant britannique de la division multinationale sud-est basée à Bassorah. Les Predator représentaient une exception significative à ces rapports de commandement en ce que le *Comandante del Comando Operativo di Vertice Interforze* (COI) ou chef du groupe de forces interarmées permanent conservait l'OPCON de ces UAV en tant que moyens purement nationaux, mis à la disposition de la coalition sur une base de surdisponibilité. Le COI et son état-major planifient, préparent et dirigent les opérations et exercices militaires interarmées pour le compte du chef de l'état-major de défense. Le COI ne déploie pas depuis son bureau de Rome mais peut déployer un groupe de forces interarmées sur un théâtre d'opérations en conservant l'OPCON des moyens mis en œuvre.²⁸

Dans le cadre de l'opération *Antica Babilonia*, le chef du groupe de forces interarmées permanent conservait l'OPCON des Predator, mais pas celui des hélicoptères, pour toutes les missions au sein de l'AOR, en l'exerçant par l'intermédiaire du chef du contingent national, qui commandait également le groupe de forces interarmées italien de la coalition et représentait l'unité de commandement du contingent italien en portant deux casquettes. Même si la même personne occupe ces positions (commandant du contingent national et du groupe de forces interarmées italien), le reste de cet article utilise les termes en les distinguant l'un de l'autre pour faire apparaître la hiérarchie de commandement (nationale uniquement pour le chef du contingent national, dans le cadre de la coalition pour le groupe de forces interarmées italien) qu'il examine.

Par contre, les missions effectuées à la demande d'autres agences nationales italiennes et de la coalition, si elles ne l'étaient pas en soutien direct du contingent italien, exigeaient un accord direct au cas par cas du chef du groupe de forces interarmées permanent, qui exerçait directement l'OPCON des opérations des Predator. Le commandant de la composante aérienne, chef d'un élément de commandement aérien avancé agissant à

la fois comme autorité d'attribution des tâches pour l'escadron de Predator et agent de coordination avec le centre multinational d'opérations aériennes (*Combined Air Operations Center* - CAOC) de l'opération *Iraqi Freedom* à Al Udeid, au Qatar, exerçait le TACON des UAV.²⁹ Bien que les hélicoptères et les UAV fassent partie du même groupe opérationnel aérien interarmées du groupe de forces interarmées italien, les premiers étaient soumis au TACON du commandant du groupe opérationnel aérien interarmées mais les seconds l'étaient à celui du commandant de la composante aérienne.³⁰ Le commandant du groupe opérationnel aérien interarmées exerçait également l'ADCON du personnel UAV.

Pour récapituler, le chef de l'état-major de défense italien attribuait les missions et les tâches (au titre de son autorité d'OPCOM) à un subordonné différent – le COI ou le chef du groupe de forces interarmées permanent – afin de déployer un groupe de forces interarmées en Irak. Le chef du groupe de forces interarmées permanent déléguait ensuite l'OPCON au commandant du groupe de forces interarmées, sauf pour les Predator. La Figure 1 illustre les rapports par l'intermédiaire d'un officier portant deux casquettes entre le groupe de forces interarmées italien, qui figure dans la partie gauche du schéma (représentant la hiérarchie de commandement de la coalition), et le commandant du contingent national, qui figure dans la partie droite du schéma (représentant la hiérarchie de commandement italienne). La doctrine de l'armée l'*U.S. Air Force* appelle à la prudence lorsqu'on demande à des chefs militaires de « porter plusieurs casquettes » dans la mesure où cela pourrait les empêcher de concentrer leur attention sur le niveau d'opérations correct au moment où ils doivent le faire. Par contre, le fait de ne pas demander à un chef militaire de porter plusieurs casquettes risque d'affecter négativement l'unité de l'effort, ce qui, comme nous le verrons plus loin, se produisit dans le cas des activités des Predator italiens au niveau tactique.

Unité du commandement et unité de l'effort

L'unité du commandement est un principe de la guerre.³¹ Comme indiqué plus haut, de tels concepts ne sont pas toujours pris en considération, comme ce fut le cas pour l'emploi des Predator italiens en Irak. La Figure 1 montre que l'escadron de Predator avait deux voies hiérarchiques distinctes : des rapports avec le chef du groupe opérationnel aérien interarmées (ADCON) et d'autres avec le commandant de la composante aérienne (TACON). Bien qu'ayant un seul commandant au niveau opérationnel – le commandant du contingent national/commandant du groupe de forces interarmées italien – la double voie hiérarchique signifiait en pratique qu'il y avait deux commandants tactiques différents pour le même escadron d'UAV. Ce point apparemment mineur se révéla être l'une des sources principales de problèmes de C2.

La logique qui sous-tendait cette structure à l'origine impliquait sans doute de placer tous les moyens aériens sous l'autorité d'un même commandant (le chef du groupe opérationnel aérien interarmées). Toutefois, lorsque les Predator furent « branchés » dans ce qui était un escadron combiné d'hélicoptères en 2005, le quartier général de Rome exigea une voie hiérarchique purement nationale et présenta le commandant de la composante aérienne.³² Alors que ce dernier exerçait le TACON des Predator, le chef du groupe opérationnel aérien interarmées était responsable de leur gestion et de leur soutien. Ce montage causa de nombreuses frictions.

Les rapports trimestriels officiels transmis en 2005 par les commandants de la composante aérienne italienne à leurs supérieurs faisaient continuellement la preuve de la confusion, des rivalités et du chevauchement d'autorité entre officiers nommés commandants de composante aérienne et chefs de groupe opérationnel aérien interarmées.³³ Le personnel affecté à l'escadron d'UAV renvoyaient fréquemment ses problèmes au commandant de la composante aérienne ou au chef de groupe opérationnel aérien interarmées, sans vraiment savoir qui était responsable de quoi. La directive opérationnelle natio-

nale était insuffisamment détaillée pour distinguer entre l'autorité du chef du groupe opérationnel aérien interarmées et le commandant de la composante aérienne. Aux termes de cette directive, il incombait au chef du groupe opérationnel aérien interarmées d'assurer le soutien quotidien du personnel et d'envoyer des rapports de rendement pour chaque aviateur italien déployé à Tallil, en Irak, à l'exception du commandant de la composante aérienne. Il disposait d'un état-major complet, sur lequel il pouvait compter pour garantir la mise à exécution de ses décisions.

Par contre, même si le commandant de la composante aérienne ne pouvait s'appuyer directement que sur un seul officier et un adjudant, il exerçait une autorité totale sur les missions des Predator et le commandement tactique du personnel qui y participait, depuis la planification jusqu'à l'exécution. L'autorité du commandant de la composante aérienne, typiquement de nature fonctionnelle, était souvent mal comprise par certains opérateurs et parfois par les deux commandants eux-mêmes, en particulier pour des activités qui se chevauchaient et faisaient intervenir des tâches aussi bien de soutien qu'opérationnelles telles que la gestion de la cellule d'exploitation du renseignement, la distribution des produits de renseignement photographique et la gestion du personnel technique. Cela ralentissait les processus de prise de décision et le personnel semblait généralement désorienté et parfois même réticent à parler des problèmes. Par exemple, en mai 2006, lorsqu'un UAV s'écrasa par suite d'une défaillance, il n'existait aucun plan détaillé particulier pour sa récupération d'urgence.³⁴ Bien que des analystes aient prêté le problème lors des mois précédents en dépit d'un effort intensif d'établissement de plans et procédures, l'absence d'une décision quant au titulaire du pouvoir d'autorisation empêcha un accord sur un plan définitif.³⁵

Du fait que le chef du groupe opérationnel aérien interarmées et le commandant de la composante aérienne étaient intégrés à des hiérarchies de commandement distinctes, l'unité d'effort exigeait des relations de travail étroites et un sens partagé de la mission. Les

deux officiers finirent par s'engager à se réunir quotidiennement à Tallil pour résoudre les problèmes liés au C2 des UAV mais cela ne peut être considéré comme une solution permanente. Une compétition pour les ressources, une méconnaissance du potentiel des appareils et des priorités de missions concurrentes pourraient détruire l'arrangement même le plus cordial.

On ne doit pas laisser l'efficacité du C2 de moyens aériens précieux au hasard. Le document doctrinal 1 de l'*U.S. Air Force (Air Force Doctrine Document – AFDD)*, la doctrine de base de l'armée de l'air (*Air Force Basic Doctrine*), déclare que l'« unité du commandement garantit la concentration de l'effort pour tous les objectifs placés sous la responsabilité d'un même commandant. Ce principe insiste sur le fait que tous les efforts doivent être orientés et coordonnés pour atteindre un objectif commun. »³⁶ L'AFDD 1 prescrit également un contrôle centralisé et une exécution décentralisée pour assurer un effort concentré.³⁷ Lors de la deuxième guerre mondiale, les alliés tirèrent des enseignements de leurs erreurs et adaptèrent leur doctrine en conséquence :

En tant que commandant suprême allié en Europe, le général Eisenhower invoqua une nouvelle doctrine en insistant sur la nomination d'un commandant des forces aériennes unique qui lui serait directement subordonné. La campagne des alliés en Afrique du Nord pendant la deuxième guerre mondiale commença par une répartition de la puissance aérienne entre les divers commandants... Les limites de cette solution devinrent rapidement apparentes, en particulier lors de la bataille de la passe de Kasserine. Lors de la conférence tenue à Casablanca en 1943, Roosevelt et Churchill approuvèrent une nouvelle structure du commandement qui centralisait le contrôle sous la responsabilité d'un aviateur. Ce nouveau concept s'insinua rapidement dans la doctrine de l'armée de terre : « Le contrôle de la puissance aérienne disponible doit être centralisé et le commandement être exercé par l'intermédiaire du commandant des forces aériennes si on veut exploiter totalement cette souplesse intrinsèque et la capacité à frapper un coup décisif. »³⁸

L'exemple ci-dessus tire ses enseignements de l'un des plus importants conflits de l'histoire, alors que l'action aérienne italienne menée en Irak s'appuya sur un nombre relativement limité d'hélicoptères et de Predator (10 et 4 respectivement). L'unité du commandement, l'unité d'effort et la simplicité constituent des principes fondamentaux de la guerre que l'on doit appliquer dans tout l'éventail des opérations militaires et à tous les niveaux de la guerre.³⁹ L'emploi des Predator italiens n'aurait pas dû constituer une exception à cette doctrine de base.

Conséquences d'un contrôle opérationnel mal placé

L'OPCON des Predator italiens lors de l'opération *Antica Babilonia* entraîna plusieurs problèmes, tels qu'un emploi inadapté à leurs capacités et à leurs caractéristiques, un ralentissement de la prise de décisions et une confusion en termes de détermination de la priorité des divers objectifs.⁴⁰ Une simple « greffe » sur le groupe de forces interarmées existant faisait clairement apparaître une absence d'innovation opérationnelle. Par exemple, il arrivait que le quartier général du groupe de forces interarmées demande un soutien d'UAV pratiquement sans préavis pour répondre aux besoins tactiques immédiats des forces terrestres, comme si les Predator représentaient un moyen de défense aérienne toujours prêt à décoller immédiatement. Cette façon de faire était le résultat probable de la familiarité du groupe de forces interarmées italien avec le Pointer, un petit UAV portable à basse altitude et faible rayon d'action. Toutefois, à la différence d'un Pointer, un Predator exige au moins une heure de vérifications au sol, ce qui signifie que, lorsqu'il atteint la zone d'opérations, il arrive trop tard pour satisfaire les besoins immédiats de renseignement des forces terrestres. Cette procédure causa initialement des problèmes considérables avec le CAOC d'Al Udeid parce que, alors qu'il n'était pas nécessaire d'inclure les hélicoptères italiens dans la séquence d'attribution des tâches aériennes établie par le CAOC, il n'en était pas de même pour les Predator. Ceux-ci, qui volent généralement à des

altitudes plus élevées que les hélicoptères, exigent une régulation de la circulation aérienne. Le non respect des instructions du contrôle de l'espace aérien et des procédures de circulation aérienne accroît considérablement le risque de collision avec d'autres appareils volant dans le même bloc d'altitude.

Dans la mesure où le CAOC ne disposait d'aucun officier de liaison italien, il n'y avait personne pour se faire le champion de la mission des Predator et l'absence de canaux d'information et de coordination permettant la prise de décisions opportunes se faisait fréquemment sentir. L'auteur fut le témoin à plusieurs reprises de missions de Predator qui se révélèrent inefficaces parce qu'il ne pouvait obtenir une régulation de la circulation aérienne dans des zones encombrées telles que Bagdad ni des changements de dernière minute de l'ordre d'attribution des tâches aériennes. Il arrivait parfois que des vols soient annulés à la dernière minute, ce qui se traduisait par la frustration et un gaspillage des efforts aussi bien pour le personnel chargé de l'emploi des Predator que pour les services chargés de l'attribution des tâches à Rome.

Lorsqu'il devint possible de retransmettre les images transmises par satellite et que le chef du groupe permanent de force interarmées à Rome commença à recevoir les photos prises par les Predator, les besoins stratégiques prirent rapidement le pas sur les besoins tactiques et l'architecture C2 sembla encore plus inadaptée qu'auparavant. Lorsque, par exemple, d'autres commandements – tels que le britannique à Bassorah ou les services de renseignement à Rome – attribuaient des missions stratégique particulières, il n'existait que de vagues critères de priorité pour gérer les missions attribuées au niveau tactique. Cette situation obligeait le commandant de la composante aérienne à demander à Rome une clarification et des autorisations au cas par cas, une tâche rendue encore plus difficile par des capacités limitées de communications sécurisées.

Dans la mesure où les Predator avaient à l'origine été « greffés » comme moyen tactique organique sur les forces du commandant du groupe interarmées déployé, aucun mécanisme spécial n'était en place aux plus hauts

échelons du commandement pour résoudre les problèmes opérationnels immédiats. Aucun centre d'opérations permanent bien visible ou ayant pouvoir de décision sur les missions des UAV n'existait à Rome, qui était la source de nombreuses missions stratégiques des Predator. On devait traiter les habilitations nécessaires pendant les heures de bureau, coordonner couramment son action avec celles de différents services et – dans la mesure où personne n'était officiellement responsable – obtenir des autorisations aux plus hauts niveaux. Cela entraînait la confusion, la frustration à tous les échelons du commandement, un ralentissement de la prise de décisions et un ordre de priorité incertain des missions. En outre, certains chefs du groupe de forces interarmées italien considéraient les Predator comme une ressource limitée devant contribuer à l'accomplissement de la mission du contingent italien en Irak, malgré les dépenses considérables à engager pour louer la bande passante de satellite nécessaire pour exécuter les missions stratégiques attribuées par Rome.⁴¹ Ces exemples démontrent la raison pour laquelle nous devons regarder notre doctrine et notre C2 improvisé sous un jour nouveau, en particulier l'idée selon laquelle les UAV doivent rester sous l'autorité d'un commandant de composante terrestre déployé sur le théâtre d'opérations.

En termes de doctrine, les Américains n'ont jamais attribué l'OPCON de Predator à un chef militaire déployé sur un théâtre d'opérations. Le choix opéré par les Italiens pourrait se révéler dangereux à cause de la forte tentation de contrôler ces appareils au niveau tactique, qui empêcherait un emploi optimum, voire même interromprait l'innovation opérationnelle. On pourrait en particulier conclure que les Predator coûtent trop cher si on ne les utilise que pour surveiller ce qui se passe de l'autre côté de la colline – un rôle pour lequel les Pointer et d'autres types d'UAV sont spécialement conçus. Une mauvaise connaissance des caractéristiques et des missions des Predator pourrait compromettre les rôles potentiels des UAV dans les forces armées italiennes dans la mesure où leur rapport coût-performances pourrait sembler insuffisant.

Dans un proche avenir, la technologie offrira aux Italiens de meilleures chances de transmettre les photos prises par des Predator à un quartier général stratégique en Italie ou à un CAOC en tout point du monde. Les UAV peuvent avoir un rôle d'attaque et leurs vols devront être intégrés à un effort aérien plus complexe et robuste – probablement au niveau d'un CAOC. On les connaîtra et les emploiera comme plus qu'un moyen tactique mais les relations et le potentiel actuel du C2 italien ne sont pas à la hauteur de la tâche. Apprendre comment commander et contrôler des UAV à distance demande du temps et des ressources – l'improvisation n'est pas une option.

Contrôle opérationnel : Un examen des alternatives

En fin de compte, on élabore des principes doctrinaux à partir d'une expérience ancrée dans la réalité.⁴² En Irak, le chef du groupe de forces interarmées permanent choisit de déléguer l'OPCON des UAV au commandant du contingent national, qui, en termes pratiques, servait comme commandant de la composante terrestre déployée dans l'AOR (le personnel de l'armée de l'air ne représentait que trois pour cent du total de la force italienne).⁴³ Cette façon de procéder – attribution de l'OPCON des moyens aériens au commandant du groupe de forces interarmées déployé – a été utilisée dans toutes les opérations expéditionnaires interarmées menées dans le passé par les Italiens et le commandant du groupes de forces interarmées est généralement un officier de l'armée de terre. Par contre, depuis 1995, les Américains n'ont jamais attribué l'OPCON des Predator au commandant d'une composante terrestre déployée et nous devrions nous rappeler que les forces américaines ont accumulé plus de dix ans d'expérience opérationnelle avec les UAV.

Le premier déploiement de Predator en Europe eut lieu lors de l'opération *Nomad Vigil* menée en avril 1995 en soutien du groupe de forces interarmées *Provide Promise*, basé à Gjader, en Albanie. Le quartier général de ce groupe assura l'attribution des tâches par l'intermédiaire du centre de renseignement pour

les opérations interarmées de la région sud implanté à Naples, en Italie. Le CAOC de l'OTAN implanté à Vicenza, en Italie, assura la coordination aérospatiale nécessaire.⁴⁴ Le deuxième déploiement en Europe eut lieu en mars 1996 à l'occasion de l'opération *Nomad Endeavor* en soutien de l'opération *Joint Endeavor*, avec des Predator basés à Taszar, en Hongrie. L'attribution des tâches fut assurée par un élément avancé du commandement des forces américaines en Europe par l'intermédiaire de la cellule américaine de renseignement implantée à Vicenza, en Italie. L'OPCON des Predator restait assuré par le commandement des forces en Europe et le TACON par le CAOC de l'OTAN.⁴⁵

On trouve la même architecture en 1999 lors de l'opération *Allied Force* au Kosovo, où les Etats-Unis utilisèrent pour la première fois des Predator dans un rôle de choix des objectifs et des moyens de traitement.⁴⁶ Avant cette opération, les Predator pouvaient transmettre des photos destinées au choix des objectifs et des moyens de traitement à leurs opérateurs au sol dans le cadre du réseau de collecte de renseignement. Lors des opérations au Kosovo, les Américains inventèrent de nouveaux procédés d'exploitation des sources de données des Predator grâce à une technologie et à des méthodes d'analyse sophistiquées. Cela permit d'examiner les photos transmises par les Predator en temps réel et les analystes pouvaient fournir immédiatement aux pilotes la position des cibles mouvantes serbes. En Afghanistan et en Irak, l'attribution des tâches fut assurée par le CAOC du *US Central Command* implanté à Al Udeid, alors que l'analyse des images était centralisée aux Etats-Unis, où des opérateurs contrôlaient les missions des Predator à distance et recevaient les images via des communications par satellites.⁴⁷ Par conséquent, les éléments avancés de commandement aérien n'exerçaient que le TACON – qui se limitait au lancement, à la récupération et à l'entretien des appareils ; les Américains ne délèguèrent l'OPCON au commandant d'une composante terrestre déployée dans l'AOR, comme les Italiens l'ont fait en Irak, pour aucune de ces missions.

Cela ne veut pas dire anticiper les actions des planificateurs militaires italiens dans la mesure où cette option était la seule à leur disposition au début des opérations. En fait, tant que les Predator n'ont pas atteint leur potentiel opérationnel maximum, on ne pouvait retransmettre leurs photos que dans les limites du théâtre d'opérations ; l'attribution de l'OPCON à tout élément en dehors du théâtre aurait par conséquent détruit l'utilité de la mise à disposition des images presque en temps réel. Il est pourtant surprenant que même l'acquisition du potentiel maximum le 17 février 2006 ne changea rien à la structure C2, ce qui soulève la question « Pourquoi ? »⁴⁸

Une possible explication est le fait que l'armée de l'air italienne a principalement déployé des hélicoptères lors des opérations interarmées ou multinationales menées par le passé.⁴⁹ Généralement considérés comme un moyen organique des unités terrestres conformément à la doctrine de l'armée de terre italienne, les hélicoptères sont toujours restés sous l'OPCON du chef de la force opérationnelle déployée dans la mesure où ils remplissaient mieux des rôles tactiques plutôt que stratégiques. Au fil des ans, cela a renforcé un état d'esprit doctrinal pour lequel si on avait à déployer des forces terrestres, tout moyen aérien (généralement des hélicoptères) seraient placés sous l'autorité du commandant d'une composante terrestre, qui commandait également le groupe de forces interarmées. Ainsi, lorsque des Predator furent déployés pour la première fois en Irak, une absence d'expérience opérationnelle et de doctrine d'emploi des Predator conduisit les planificateurs à présumer qu'ils pourraient être gérés comme des hélicoptères ; c'est la raison pour laquelle le commandant de la force opérationnelle déployée exerçait l'OPCON de ces appareils. Une autre explication plausible de ce choix est que le groupe de forces interarmées italien comprenait déjà un régiment de reconnaissance, de surveillance et d'acquisition d'objectifs de l'armée de terre équipé d'UAV Pointer.⁵⁰ Les rôles similaires joués par les Predator et les Pointers peuvent avoir conduit à l'idée qu'on pourrait gérer leur C2 de la même façon.

Recommandations

Si on se fonde sur les points examinés jusqu'ici, quelle solution représenterait l'architecture C2 la mieux adaptée aux Predator italiens lors de futures opérations expéditionnaires ? L'armée de l'air italienne devrait d'abord revoir sa doctrine aérienne dans une perspective expéditionnaire et exprimer une vision stratégique pour les opérations d'UAV à court et moyen termes. Elle devrait incorporer le potentiel et les missions actuels et futurs des UAV pour soutenir la force interarmées grâce à la reconnaissance, à la surveillance et peut-être à l'acquisition d'objectifs presque en temps réel, ainsi qu'une doctrine de C2 communément acceptée.⁵¹ Les unités d'UAV devraient en outre soutenir une seule hiérarchie de commandement.⁵² L'expérience italienne en Irak a confirmé ce que la doctrine américaine avait déjà reconnu en 1993 : lorsque des « unités d'UAV se voient confier le soutien de plusieurs commandements... simultanément, leur efficacité peut se dégrader. »⁵³

La doctrine UAV devrait en deuxième lieu insister sur la nomination d'un seul commandant de composante aérienne au lieu de deux afin d'apporter une unité du commandement et une simplicité améliorées. Les unités aériennes déployées, en général un groupe opérationnel aérien interarmées, devraient rester subordonnées à un même commandant déployé exerçant le commandement tactique de tous les moyens aériens et recevoir un seul ordre d'attribution des tâches aériennes du centre d'opérations aériennes et spatiales (AOC) italien, du CAOC de l'OTAN ou de celui de la coalition, suivant la nature du conflit.

La doctrine devrait en troisième lieu décrire les rôles de l'AOC national et établir le fondement d'une détermination des moyens et des ressources dont il doit disposer.⁵⁴ L'*U.S. Air Force* a consacré des efforts considérables à l'établissement de ses AOC comme « système d'armes » destiné au soutien des opérations interarmées et dans le cadre d'une coalition.⁵⁵ Par exemple, elle attribua un contrat de 589 millions de dollars à Lockheed Martin Corporation pour servir d'intégrateur du système d'armes AOC, en faisant évoluer les centres

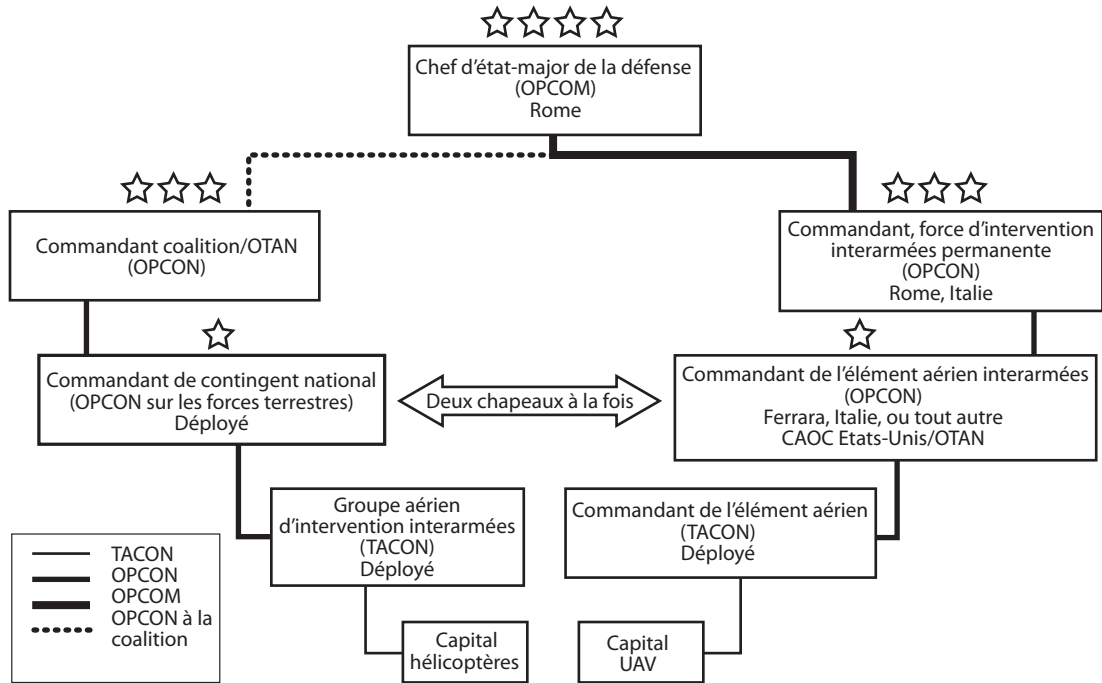


Figure 2. Structure C2 nationale suggérée pour de futures déploiements d'UAV.

de C2 pour qu'ils soutiennent les opérations réseau centrées interarmées et dans le cadre d'une coalition dans le monde entier.⁵⁶ Même si l'armée de l'air italienne peut ne pas avoir besoin d'aller aussi loin ni disposer des ressources lui permettant de le faire, elle doit déterminer soigneusement le rôle de l'AOC dans le C2 de ses UAV, les moyens devant lui permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de l'intégration des opérations d'UAV et les ressources qu'elle consacrerà à la résolution du problème. La Figure 2 illustre un exemple de plan de base pour de futures architectures C2 dans des opérations expéditionnaires qui suppose une connectivité totale avec les UAV déployés : 1) un seul aviateur portant deux casquettes pour commander aussi bien les hélicoptères (ou autres moyens aériens) que les Predator (unité du commandement et simplicité) et 2) OPCOM des Predator attribué au commandant de la composante aérienne de force interarmées de

l'armée de l'air italienne en Italie et exercé par l'intermédiaire de l'AOC.

L'attribution exclusive de l'OPCON des UAV au commandant de la composante aérienne de la force interarmées garantira que les forces aériennes seront commandées par un aviateur. La particularité des moyens aériens en général et des Predator en particulier impose un personnel formé spécialement et une expérience regroupée du C2 du domaine aérien – qu'un aviateur est le mieux placé pour assurer. L'AFDD 1 le déclare clairement : « L'axiome suivant lequel les aviateurs travaillent pour d'autres aviateurs et l'aviateur le plus gradé travaille pour le commandant de la force interarmées... préserve le principe de l'unité du commandement tout en incarnant également celui de simplicité. »⁵⁷ Au fur à mesure que les Predator et les futurs UAV se rapprochent de la vision originelle de Douhet, en devenant un moyen décisif dans une « vraie guerre de mouvement », ils exigeront effective-

ment une « intuition prompte » et une « décision plus prompte ». Il s'ensuit alors que nous devons attribuer le commandement et le contrôle au commandant de la composante aérienne de la force interarmées.

Conclusion

Antica Babilonia fut la première opération militaire avec UAV Predator pour les forces armées italiennes. La tendance générale que l'on rencontre dans l'aviation militaire étant aux systèmes sans pilote, nous devons être prêts. L'armée de l'air italienne, en particulier, doit veiller à ce que sa technologie d'aviation sans pilote soit associée à une doctrine saine et opportune – à commencer par les principes fondamentaux du C2.

S'ils sont appliqués à bon escient sans trop borner ni restreindre la créativité, les princi-

pes et dogmes fondamentaux tels que l'unité du commandement, celle de l'effort, la simplicité, la priorité, le commandement des aviateurs par d'autres aviateurs et les niveaux appropriés de C2 représenteront un bon point de départ pour élaborer la future doctrine d'emploi des UAV. Dans le cas particulier des Predator, nous ne devrions pas limiter les enseignements tirés à l'expérience nationale italienne. Nous devons au contraire incorporer d'autres perspectives précieuses, telles que celles des Américains, dans la mesure où cela fait plus de dix ans qu'ils exploitent le même système dans le monde entier. Notre progression exigera non seulement un investissement en technologie mais également un investissement intellectuel. Nous enorgueillissant d'être les héritiers de Douhet, nous ne pouvons moralement nous permettre d'ignorer ses préceptes. Pour l'armée de l'air italienne, il est temps de changer. **Maintenant.** □

Notes

1. Wikipedia: *The Free Encyclopedia*, s.v., "MQ-1 Predator," http://en.wikipedia.org/wiki/RQ-1_Predator (consultée le 8 février 2007).

2. *Air Force Doctrine Document (AFDD) 1, Air Force Basic Doctrine* (doctrine de base de l'U.S. Air Force), 17 novembre 2003, 1.

3. Ibid., 3.

4. Cité dans ibid., 2.

5. J. F. C. Fuller cité dans ibid., 4.

6. Ibid.

7. Cité dans l'AFDD 2-8, *Command and Control* (commandement et contrôle), 16 février 2001, 1. (Ce document a été remplacé par une nouvelle version le 1er juin 2007.)

8. Cité dans ibid., 13.

9. "RQ-1 Predator MAE UAV, MQ-9A Predator B", *GlobalSecurity.org*, 20 octobre 2006, <http://www.globalsecurity.org/intell/systems/predator.htm>.

10. AFDD 1, *Air Force Basic Doctrine*, 20.

11. Ibid., 26.

12. Ibid., 32.

13. Cité dans AFDD 2-8, *Command and Control*, 43.

14. Ibid.

15. Ministero della Difesa, "Comando Operativo di Vertice Interforze (COI), Cosa è", 2003, <http://www.difesa.it/SMD/COI/cosa-è.htm>.

16. Le 1^{er} mai 2003, depuis le pont du porte-avions USS Abraham Lincoln, le président George W. Bush déclara la fin des principales opérations de combat. « Le

président Bush annonce la fin des principales opérations de combat en Irak », La Maison Blanche, 1^{er} mai 2003, <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2003/05/20030501-15.html>.

17. "Multi-National Force-Iraq" (force multinationale-Irak), SourceWatch, 2 septembre 2006, http://www.sourcewatch.org/index.php?title=Multi-National_Force-Iraq. La directive opérationnelle nationale (*Direttiva Operativa Nazionale in Italiano*) est la directive militaire qui décrit la mission attribuée et les rapports de C2 entre les unités. *Direttiva Operativa Nazionale COI-O-153-R* (Roma: Comando Operativo di Vertice Interforze, avril 2005).

18. Les trois généraux occupaient les postes suivants : chef, opérations de la coalition (*force multinationale-Irak*), commandant adjoint / ITSNR (corps multinational-Irak) et commandant adjoint (division multinationale-sud-est). *Direttiva Operativa Nazionale COI-OPR-153-R*. (diffusion restreinte) Les informations extraites sont sans classification.

19. Un général de brigade italien était toujours nommé commandant adjoint de la division multinationale-sud-est. *Direttiva Operativa Nazionale COI-OPR-153-R*. (diffusion restreinte) Les informations extraites sont sans classification.

20. Wikipedia: *L'enciclopedia libera*, s.v., "Guerra in Iraq" (la guerre en Irak) (voir "Il coinvolgimento italiano"), http://it.wikipedia.org/wiki/Guerra_in_Iraq#Il_coinvolgimento_italiano (consultée le 5 février 2007).

21. Direttiva Operativa Nazionale COI-OPR-153-R. (diffusion restreinte) Les informations extraites sont sans classification.

22. Ibid.

23. Publication interarmées (*Joint Publication - JP*) 3-16, *Multinational Operations* (opérations multinationales), 7 mars 2007, II-5.

24. Agence de normalisation de l'OTAN (*NATO Standardization Agency*), AAP-6 (2007), *NATO Glossary of Terms and Definitions* (glossaire OTAN de termes et définitions, anglais et français), 2-T-2, <http://www.nato.int/docu/stanag/aap006/aap6.htm>.

25. Ibid., 2-O-3.

26. Ibid.

27. AFDD 1, *Air Force Basic Doctrine*, 93. Les forces armées italiennes se réfèrent à l'ADCON comme comando gerarchico – typique d'un commandant d'unité aérienne expéditionnaire. Cette autorité inclut normalement le commandement tactique des unités opérationnelles ; le cas du Predator était donc exceptionnel.

28. Ministero della Difesa, "*Comando Operativo*".

29. Pour cette opération, le terme commandant de la composante aérienne identifie le commandant de la composante UAV (uniquement). Son autorité n'affectait pas les hélicoptères, qui restaient soumis à une autorité distincte (le commandant du groupe opérationnel aérien). L'auteur fut commandant de la composante UAV de décembre 2005 à mai 2006. *Direttiva Operativa Nazionale COI-O-153-R*.

30. Le groupe opérationnel aérien interarmées (*Reparto Operativo Autonomo* en italien) se composait d'un escadron d'hélicoptères de l'armée de l'air pour la recherche et le sauvetage au combat et d'un escadron à double rôle (attaque et mobilité) de l'armée de terre. Ibid.

31. AFDD 1, *Air Force Basic Doctrine*, 20.

32. Le groupe opérationnel aérien interarmées se composait de deux escadrons de l'armée de l'air (un équipé d'hélicoptères de recherche et sauvetage et l'autre de Predator pour les missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance) et d'un escadron de l'armée de terre (équipé d'hélicoptères d'attaque).

33. Le commandant de la composante aérienne faisait un rapport quotidien et trimestriel au *Comando Operativo Forze Aeree* (COFA) italien, basé à Poggio Renatico (Ferrare), en Italie. Le COFA, qui était sous l'autorité du commandant de la composante aérienne de la force interarmées, n'exerçait qu'une autorité de support logistique sur les Predator. Il recevait néanmoins des rapports trimestriels du commandant de la composante aérienne et de celui du groupe opérationnel aérien interarmées en tant que commandement de la force aérienne.

34. L'accident du Predator fut officiellement annoncé au commandant de la composante aérienne de la force interarmées en Italie en mai 2006 au COFA lors d'une

réunion d'information au cours de laquelle le commandant de la composante aérienne présentait un compte-rendu de la mission. Cette information apparut également dans le rapport trimestriel sur l'opération *Antica Babilonia* mais ses détails restent classifiés. On peut trouver des informations générales sur Internet dans la presse internationale spécialisée. Voir "*Italian Predator Crashes in Iraq*" (**Un Predator italien s'écrase en Irak**), *Air-Attack.com*, 18 mai 2006, http://www.air-attack.com/news/news_article/1617/Italian-Predator-Crashes-in-Iraq.html.

35. L'auteur participa à des réunions d'information sur les comptes-rendus de mission et à la préparation des procédures de récupération des Predator lors de l'opération *Antica Babilonia*.

36. AFDD 1, *Air Force Basic Doctrine*, 20.

37. Ibid., 29.

38. AFDD 2-8, *Command and Control*, 5.

39. JP 3-0, *Joint Operations* (opérations interarmées), 17 septembre 2006, II-1.

40. "*Operazione Antica Babilonia*", rapport trimestriel du commandant de la composante aérienne (*Poggio Renatico: Comando Operativo Forze Aeree*, mai 2006).

41. Ibid.

42. AFDD 1, *Air Force Basic Doctrine*, 7.

43. *Direttiva Operativa Nazionale COI-O-153-R* (Roma: *Comando Operativo di Vertice Interforze*, avril 2005).

44. "*RQ-1 Predator MAE UAV, MQ-9A Predator B*".

45. Ibid.

46. Déclaration du général John P. Jumper, commandant, forces aériennes américaines en Europe, 106^e Congrès, 1^e session, 26 octobre 1999, <http://house.gov/hasc/testimony/106thcongress/99-10-26jumper.htm>.

47. Si on se base sur l'expérience acquise par l'auteur en matière d'attribution quotidienne des tâches aux UAV à Tallil, toutes les missions des Predator devaient être coordonnées avec le CAOC des forces aériennes du *US Central Command* à Al Udeid, au Qatar, qui disséminait l'ordre d'attribution des tâches aériennes une fois que la régulation appropriée de la circulation aérienne était assurée.

48. "*Operazione Antica Babilonia*"

49. Depuis la deuxième guerre mondiale, les acronyms tactiques italiens n'ont participé à des opérations de combat interarmées et multinationales que dans deux cas, les opérations *Desert Storm* (17 janvier 1991), première mission de combat depuis la deuxième guerre mondiale et *Allied Force* en 1999. "*L'Aeronautica Militare Oggi: La Guerra del Golfo*", *Aeronautica Militare*, 9 septembre 2002, <http://www.aeronautica.difesa.it/SitoAM/Default.asp?idsez=21&idarg=25&idente=1394>; and Wikipedia: *L'enciclopedia libera*, s.v., "*Operazione Allied Force*" (voir "*La partecipazione italiana*"), http://it.wikipedia.org/wiki/Operazione_Allied_Force#La_partecipazione_italiana.

50. *Direttiva Operativa Nazionale COI-O-153-R*.

51. Contrairement au Predator américain, la version actuellement en service du Predator de l'armée de l'air italienne n'offre pas la fonction de désignation d'objectif.

52. JP 3-55.1, *Doctrine for Reconnaissance, Surveillance, Target Acquisition and Support for Joint Operations* (Doctrine de reconnaissance, surveillance, acquisition d'objectif et soutien pour les opérations interarmées), 14 avril 1993. Même si cette publication est aujourd'hui dépassée, elle souligne quelques éléments essentiels et dogmes qui restent importants, tels que ceux mentionnés au chapitre 2, "Employment" (emploi). Voir http://www.fas.org/irp/dod/dir/dod/jp3-55_1/3-55_1c2.htm.

53. Ibid.

54. L'AOC italien est actuellement incorporé à un commandement important – le COFA (voir la note 33), implanté à côté du CAOC 5 de l'OTAN à Poggio Renatico, en Italie. Cela signifie que l'intégration de la fonction C2 nationale et de celle de l'OTAN pourrait également être renforcée à l'occasion de futures opérations

d'UAV de la coalition si le commandant de la composante aérienne de la force interarmées de l'OTAN et son AOC exercent l'OPCON.

55. Ce centre d'opérations aériennes et spatiales – système d'armes, AN/USQ-163 Falconer, par exemple, est le principal élément du système américain de contrôle aérien sur le théâtre d'opérations. Le coût de ce programme en 2004 était 26.982 millions de dollars. Voir divers documents sans classification sur le centre d'opérations aériennes et spatiales – système d'armes, février 2005, <http://www.dtic.mil/descriptivesum/Y2006/AirForce/0207410F.pdf>.

56. John McHale, "ESC Awards \$589 Million AOC Weapon-System Integrator Contract" (L'ESC attribue un contrat d'intégration de système d'armes pour AOC de 589 millions de dollars), *Military and Aerospace Electronics*, octobre 2006, http://mae.pennnet.com/articles/article_display.cfm?article_id=275862.

57. AFDD 1, *Air Force Basic Doctrine*, x.

Abréviations et acronymes

ADCON	<i>Administrative Control</i> (Contrôle administratif)
AFDD	<i>Air Force Doctrine Document</i> (Document doctrinal de l'U.S. Air Force)
AOR	<i>Area Of Responsibility</i> (Zone de responsabilité)
C2	<i>Command and Control</i> (commandement et contrôle)
CAOC	<i>Combined Air Operations Center</i> (Centre multinational d'opérations aériennes)
OPCOM	<i>Operational Command</i> (Commandement opérationnel)
OPCON	<i>Operational Control</i> (Contrôle opérationnel)
TACON	<i>Tactical Control</i> (Contrôle tactique)
UAV	<i>Unmanned Aerial Vehicle</i> (véhicule aérien sans pilote)

Clausewitz et la guerre aérienne des Malouines

PAR LE COMMANDANT RODOLFO PEREYRA, ARMÉE DE L'AIR URUGUAYENNE

Résumé de l'éditeur : Le commandant Pereyra applique les idées classiques de Carl von Clausewitz sur la guerre pour analyser les opérations aériennes de la guerre des Malouines de 1982. La position de l'auteur, un officier de la Fuerza Aérea Uruguaya (Armée de l'air uruguayenne) lui permet d'avoir une perspective unique de ce conflit infortuné entre l'Argentine et la Grande-Bretagne. Les lecteurs peuvent profiter de cet examen des concepts de base tel que centre de gravité, la friction et la relation entre politique et opérations militaires.



La guerre des Malouines de 1982 est toujours fraîche dans notre mémoire, particulièrement dans celle des aviateurs des pays latino-américains. On peut attribuer ce fait à plusieurs facteurs : le rôle prépondérant de l'un de ces pays dans le conflit, le fait que l'Amérique latine est à proximité de la zone des combats et la possibi-

lité d'obtenir des informations d'anciens combattants. D'un point de vue professionnel, il est toujours intéressant d'étudier cette guerre du fait du rôle dominant des combats aériens dans le destin des îles. Plus spécifiquement, il est intéressant de voir comment la *Fuerza Aérea Argentina* – FAA (armée de l'air argentine) et l'aéronavale ont réussi à sérieu-

sement inquiéter la prestigieuse *Royal Navy* qui bénéficiait pourtant de la supériorité en armements et en technologie.

Cet article utilise donc les forces aériennes argentines comme centre de gravité, sans négliger les événements qui ont abouti au conflit, pour lier les événements se déroulant et les concepts philosophiques énoncés dans *On War* (De la guerre) de Carl von Clausewitz. La complexité interprétative de ce livre est bien connue, mais cet article veut souligner certains événements pour nous aider à réfléchir et à rechercher les faits d'une façon différente. Cette approche nous laisse aussi déterminer si les concepts énoncés dans *On War* qui remontent à 1831 s'appliquent encore parce que l'histoire a prouvé que les chefs militaires basent leurs décisions sur les conseils de penseurs variés, y compris le stratège militaire prussien.

Aspects politiques et objectifs

En 1982, le destin politique de la République argentine était aux mains d'un gouvernement militaire (imposé après la chute du gouvernement de Maria Estela Martinez de Peron en 1976), le général Leopoldo Fortunato Galtieri occupant les fonctions de président et de chef d'état-major. Galtieri avait remplacé le général Roberto Viola l'année précédente et, du fait de son expertise militaire, tout le monde pensait que son mandat serait modéré, une transition vers la démocratie, opposé à l'intégration de l'Argentine dans les pays non alignés et éliminant ainsi le risque d'une campagne militaire dans l'Atlantique sud. La détérioration de l'économie, héritée du gouvernement précédent, donna cependant au général Galtieri l'idée de récupérer les Iles Malouines (Falkland Islands), un bastion colonial britannique depuis 1833, pour changer le destin de son gouvernement et pour masquer les difficultés économiques.

Le premier ministre britannique, Margaret Thatcher, membre du parti conservateur, était le leader de la Grande Bretagne. Bien qu'elle ait obtenu un second mandat par une solide majorité, en mars de cette année sa popularité avait baissé du fait d'un taux élevé de

chômage (affectant plus de deux millions d'individus) et de problèmes économiques. En fait, son gouvernement semblait en passe de devenir le pire gouvernement de l'histoire britannique. Mais la possibilité d'une victoire dans un conflit armé comme celui des Malouines donnerait à son gouvernement l'occasion de surmonter la crise et de restaurer la fierté britannique. D'après Clausewitz, « La guerre n'est pas seulement un acte de politique, mais un vrai instrument politique, le prolongement de la politique par d'autres moyens ».¹ Cette définition s'appliquait aux deux gouvernements parce que la guerre qui les confrontait réglerait leur conflit diplomatique par d'autres moyens et produirait un instrument politique pour surmonter la situation intérieure des deux pays.

Le 2 janvier 1833, le capitaine John Onslow, commandant la corvette *Clio* prit possession des Iles Malouines pour la Grande-Bretagne. Onslow profita de sa supériorité militaire pour forcer le capitaine Don Jose Maria Pinedo, commandant du bâtiment de guerre de la marine argentine *Sarandi* et son état-major à quitter les îles. L'Argentine perdit la souveraineté sur ces territoires à partir de ce jour, commençant une longue controverse diplomatique pour les récupérer.

Créée en 1945, l'Organisation des Nations Unies (ONU) inclut dans sa charte (chap. 10) une « Déclaration sur les états non autonomes » demandant à chaque Etat membre d'indiquer les colonies qu'il avait l'intention de décoloniser. A la surprise de l'Argentine, la Grande-Bretagne inclut les Iles Malouines parmi les 43 possessions mentionnées.² Mais l'Assemblée générale de l'ONU n'a pas approuvé la Résolution 2065 avant 1965, invitant les deux gouvernements à négocier le sort de ces îles. Cette résolution créa un grand dilemme politique pour les Britanniques qui durent décider 1) de se conformer à la résolution et de reconnaître la souveraineté de l'Argentine sur les Iles Malouines parce qu'ils ne possédaient aucun document probant, 2) d'agir pour retarder l'application de la résolution ou 3) de se préparer à un conflit armé.³ Bien que la Grande-Bretagne ait choisi la

seconde option, des délais excessifs risquaient de déclencher la troisième.

Étant donné les problèmes internes politiques de l'Argentine, les délais dans les négociations avec la Grande-Bretagne et le rôle du gouvernement argentin dans l'incident du *Bahia Buen Suceso*, un vaisseau de l'*Armada Republica Argentina* – ARA (Marine argentine), dans les îles South Sandwich, l'Argentine encouragea la mise en œuvre du plan de campagne schématique qui comprenait une opération militaire pour récupérer les Malouines, mais sans les conserver, définissant ainsi l'objectif politique argentin d'occuper pour négocier.⁴ Il était clair que le gouvernement argentin voulait éviter une confrontation armée. Suivant l'observation de Clausewitz que « puisque la guerre n'est pas un acte de passion sans aucun sens, mais qu'elle est contrôlée par son objectif politique, la valeur de cet objectif doit déterminer les sacrifices à faire pour l'atteindre. »⁵

En conséquence, le 2 avril 1982, l'Argentine envoya 500 soldats par voie maritime et aérienne pour occuper les Malouines, établir un gouvernement temporaire et attendre que la Grande-Bretagne entame des négociations pour la remise des îles.⁶ Cette action supposait une occupation sans effusion de sang avec les troupes retournant sur le continent, ne laissant qu'une petite garnison dans les îles. Elle supposait aussi que la Grande-Bretagne ne prendrait aucune mesure militaire pour récupérer les îles. L'Argentine n'avait cependant pas réalisé que cette opération donnait au gouvernement britannique la justification dont il avait besoin pour récupérer les îles et bâtir la « Forteresse malouines » conçue par l'état-major britannique.⁷ L'article 51 de la charte des Nations Unies légitimerait une réponse militaire britannique comme une « guerre de légitime défense, reconnue comme le droit d'un État à se défendre contre une attaque armée. »⁸

Nature de la guerre

Clausewitz a créé un modèle définissant la nature de la guerre : « En tant que phénomène total, ses tendances dominantes font

toujours de la guerre une trilogie paradoxale – violence, haine et animosité primordiales qu'il faut comprendre comme une force naturelle aveugle ; le jeu de la chance et des probabilités au sein duquel l'esprit créateur est libre de jouer ; et son élément de subordination, en tant qu'instrument de la politique, qui la rend soumise à la raison seule ».⁹ D'après Clausewitz le premier de ces aspects s'applique particulièrement au peuple, le deuxième au général et à son armée et le troisième au gouvernement.

L'objectif politique d'occuper pour négocier produisit l'opération *Rosario*, basée sur le plan de campagne schématique et conçue pour ne pas être mise en œuvre avant le 15 mai. L'Argentine choisit cette date arbitrairement, raisonnant que si la Grande-Bretagne réagissait militairement à l'occupation, ses forces ne pourraient pas atteindre les Malouines avant le 5 juin. L'hiver approchant, un débarquement amphibie s'avérerait alors impossible. La junte militaire supposa que, du fait de l'incident du *Bahia Buen Suceso* à l'île de Géorgie du sud, les forces britanniques dans les Malouines seraient renforcées, il fut donc décidé d'avancer l'occupation au 2 avril.¹⁰

La réaction des Argentins à la nouvelle de l'occupation réussie des Malouines raviva leur fierté nationale léthargique et créa des événements politiques imprévus tels que la modification de l'objectif politique. Celui-ci pourrait être résumé à tenir les îles et faire face à l'assaut de la *Royal Navy*. Évidemment, deux des trois facteurs du modèle de Clausewitz – le gouvernement et le peuple – se sont trouvés mutuellement encouragés par la cause. Il incombait cependant aux forces armées d'agir malgré de nombreuses incertitudes. Dans cette optique, Clausewitz note que « ces trois tendances... ont des racines profondes dans leur sujet et sont pourtant variables dans leur relation l'une envers l'autre. Une doctrine qui en ignore une ou essaye d'établir une relation arbitraire entre elles serait tellement en conflit avec la réalité que, pour cette seule raison, elle serait totalement inutile ». Il ajoute que le problème consiste à suspendre la doctrine entre ces trois tendances, comme entre trois aimants.¹¹ Un élément – les forces

armées – opposait les deux autres, une violation de la théorie.

Théorie de la guerre

Pour Clausewitz le principe théorique des plans de guerre consiste à réduire autant que possible la puissance de l'ennemi en annihilant sa capacité de combat puisque « la destruction des forces ennemies est toujours le moyen supérieur, le plus efficace, avec lequel les autres ne peuvent pas faire concurrence ».¹² En outre, la Grande-Bretagne avait considéré depuis le 19 février 1976 trois plans d'action pour défendre les Malouines : 1) agir sans moyens aériens, 2) repousser une invasion en utilisant les forces amphibies de déploiement rapide déjà embarquées, et 3) reprendre militairement les îles. L'état-major interarmées britannique conçut ces plans d'action en se basant sur la supposition que l'Argentine occuperait les îles, fournissant une justification pour cette intervention militaire, satisfaisant ainsi l'objectif britannique d'établir la Forteresse malouines et rendant sans objet toute négociation future concernant la souveraineté sur les îles.

Un avantage pour la Grande-Bretagne était que l'amiral Sandy Woodward, commandant la *Task Force 317*, chargé de reconquérir les îles, était au courant des plans de circonstances depuis 1974 quand il était directeur délégué des plans maritimes au Ministère de la Défense britannique.¹³ Les Britanniques conçurent leurs plans et combinèrent tous les éléments pour réduire la capacité de combat de l'ennemi au minimum. Le 2 avril 1982, quand l'Argentine lança l'opération *Rosario*, le débarquement amphibie aux Malouines, l'amiral Woodward reçut l'ordre de mettre en œuvre l'opération *Corporate*.¹⁴

La réponse rapide des Britanniques étonna les Argentins, mais ne changea pas l'opinion publique. Les militaires de haut rang devinrent cependant profondément préoccupés par le passage d'un objectif d'occupation en vue de négociation à celui d'une défense des îles. Le 4 avril, ils analysèrent la situation au plus haut niveau des opérations interarmées. Le com-

mandement argentin, connaissant la taille de la *Task Force 317* britannique et ses capacités opérationnelles (particulièrement ses forces amphibies et l'instauration probable d'un blocus avec ses sous-marins nucléaires), ordonna la plus grande utilisation possible de la FAA. En plus des tâches imposées par sa doctrine, l'aviation servirait comme le seul lien entre les îles et le continent en cas de blocus naval. La description large et vague des opérations aériennes autorisait la FAA à remplir toutes les missions qu'elle pourrait. Pour la défense terrestre des îles, l'Argentine décida de faire passer son cadre initial de 500 hommes à 13,000 hommes, les déployant par air en avril. Après que le manque de plan de défense soigneusement étudié soit devenu évident, les forces armées eurent recours à des mesures rapides, conditionnées par la vitesse de réaction des forces britanniques et par le changement subi dans l'objectif politique.

Centre de gravité

Clausewitz observe qu'« il faut garder à l'esprit les caractéristiques dominantes des deux belligérants. A partir de ces caractéristiques, un certain centre de gravité se développe, le centre de toute puissance et mouvement, dont tout dépend. C'est le point sur lequel toute notre énergie doit être dirigée ».¹⁵ Les deux forces avaient défini clairement leur centre de gravité. La Grande-Bretagne choisit Port Stanley (renommé brièvement Puerto Argentino) parce qu'il était le centre critique des Malouines et parce que les Argentins y avaient basé le commandement militaire responsable de la défense des îles.

La *Task Force 317* britannique consistait en 25.000 hommes et en une participation navale de plus de 100 vaisseaux.¹⁶ Spécifiquement, la flotte comprenait 40 bateaux de guerre : deux porte-avions, trois croiseurs de bataille, neuf destroyers, 20 frégates, deux bâtiments de débarquement et quatre sous-marins. Les 60 vaisseaux restants étaient des unités de soutien : six bâtiments de débarquement logistique, 20 pétroliers, 13 cargos, huit transports de troupes, deux vaisseaux pour services spéciaux,

trois navires-hôpitaux, quatre remorqueurs et quatre bateaux de pêche modifiés. La plupart des bâtiments de guerre possédaient un équipement électronique très moderne et très efficace : radar de surveillance, radar de guidage et de commande des missiles, systèmes d'identification ami ou ennemi (*Identification Friend or Foe* –IFF), systèmes de contre-mesures électroniques. L'armement de la flotte comprenait des missiles *Sea Dart* à longue portée (jusqu'à 61 kilomètres), des missiles *Sea Wolf* pour attaquer les cibles à basse ou moyenne altitude, des missiles *Sea Cat* et des pièces d'artillerie DCA de 20 mm et 40 mm.

Quant à l'aviation britannique, les FRS.1 *Sea Harrier* de la *Royal Navy* et les *Harrier GR3* de la *Royal Air Force* furent ses avions de combats principaux, possédant tous les deux des nacelles avec 6 armes. Les pods internes étaient équipés de canons de 30 mm, les deux intermédiaires contenaient des réservoirs de carburant ou des bombes et les nacelles externes étaient équipés des missiles *Sidewinder AIM-9L* à infra rouge troisième génération avec champ de vision de 90 à 120 degrés et une portée utile de 10 kilomètres. En plus de déployer cette force à 14.000 kms, la Grande-Bretagne établit le 12 avril une zone d'exclusion totale – un cercle d'un rayon de 200 miles nautiques autour des Malouines.

Désignant la flotte britannique comme étant le centre de gravité de l'ennemi pour la défense des îles, les Argentins prévoyaient de harceler cette force aussi loin de la côte que possible afin de l'empêcher d'approcher des îles et de débarquer des troupes. Seule la FAA pouvait assumer cette tâche, parce que l'ARA avait dû retirer sa flotte dans la sécurité des ports après que le croiseur de bataille *General Belgrano* ait été coulé par le sous-marin nucléaire *HMS Conqueror* le 2 mai. La FAA et l'aéronavale ont fourni les éléments aériens argentins. La FAA attaquant directement la flotte et les troupes britanniques avec des *Mirage III EA*, *Mirages 5 Dagger*, *A-4B/C Skyhawks*, *Canberras MK 62* et des *Pucarás IA-58* et l'aéronavale employant *Super Etendard*, *A-4Q Skyhawk* et *Aermacchi MB-339*.

Dans la plupart des cas, ces avions attaquèrent les cibles en surface avec des munitions

classiques comme les bombes de 250, 500 et 1000 livres, à chute libre ou avec parachute, roquettes de 2,25 et 2,75 pouces, canons de 20mm et 30 mm et mitrailleuses de 7,62 mm. Seul le *Super Etendard* pouvait lancer une munition de la dernière génération, le missile AM-39 Exocet de 1300 livres avec une portée de 48 kms, mais les Argentins n'en avaient que cinq en stock. Pour les combats aériens, seuls les *Mirage* pouvaient utiliser des missiles – le missile à infrarouge *Matra 530*, d'une portée de 10 kms et un champ de vision limité à 30-40 degrés qui obligeait l'avion à se placer derrière son adversaire. Les forces aériennes argentines faisaient donc face au problème difficile de surmonter des obstacles technologiques et d'armement pour atteindre leurs objectifs, ce qui rappelle une assertion de Clausewitz : « Cela ne signifie pas pour autant que le but politique soit tyrannique. Il doit s'adapter à ses moyens choisis, un processus qui peut le changer radicalement ; le but politique demeure néanmoins la première considération... Une fois que l'effort à faire dépasse la valeur de l'objectif politique, il faut y renoncer et la paix doit s'ensuire. »¹⁷

La défensive

La décision britannique surprenante de reprendre militairement les îles obligea le gouvernement militaire argentin à agir de façon non prévue et à adopter une position défensive. La formation rapide de la *Task Force 317*, issue de l'excellent service de renseignements britannique alertant son gouvernement de l'invasion, amena le général Galtieri à envoyer des troupes supplémentaires dans l'île sans consulter l'état-major. Les forces déployées, membres de la 10^e brigade mécanisée d'infanterie (sans ses véhicules blindés) et de la 3^e brigade d'infanterie rejoignirent la 5^e brigade d'infanterie de marine, basée sur les îles depuis l'occupation, pour former la défense terrestre. En avril, les avions de transport amenèrent aux Malouines plus de 10.000 hommes et leur équipement logistique. Nous verrons plus loin comment cette décision changea le cours de la guerre de façon négative.

Les Argentins formèrent la *Fuerza Aera Sur* – FAS (Force aérienne du sud) basée à Comodoro Rivadavia le 5 avril sous le commandement du général de brigade Ernesto H. Crespo, qui rendait compte directement à la junte militaire. Il commandait tous les appareils désignés par le FFA et l'aéronavale basés sur le continent. Le vice-amiral Juan Lombardo, commandant des opérations dans l'Atlantique sud commandait les unités de la marine argentine et, avec le général Mario Menendez de l'armée de terre argentine, la garnison des Malouines. Pour défendre les îles, le général Menendez avait en plus d'unités terrestres des appareils IA-58 *Pucara* de la FAA et *Aermacchi* MB-339 et *Mentor* T-34C de l'aéronavale. Il est évident que l'organisation du commandement argentin contredisait les principes d'opérations interarmées tels que commandement centralisé, intégration maximale, utilisation complète des forces et soutien mutuel.

Clausewitz parle de la défense comme de la forme la plus puissante de la guerre, notant « Mais si nous faisons vraiment la guerre, il nous faut rendre les coups de l'ennemi. Ces actes offensifs dans une guerre défensive apparaissent sous le titre de 'défense' – en d'autres termes, notre offensive a lieu dans nos propres positions ou théâtre d'opérations. Une campagne défensive peut ainsi comprendre des batailles offensives et nous pouvons utiliser nos divisions de façon offensive dans une bataille défensive. »¹⁸ Immédiatement après avoir pris le commandement de la FAS, le général Crespo donna l'ordre d'entraîner les équipages à l'attaque de bateaux, utilisant comme cible simulée un destroyer moderne type 42 de la marine argentine. Les résultats s'avèrent décourageants, suggérant que les équipages pourraient subir des pertes de 50 pourcent pendant les attaques ; l'entraînement continua cependant jusqu'au début de la guerre et le général Crespo montra qu'il avait l'intelligence et le jugement intuitif nécessaires pour affronter le puissant ennemi.¹⁹

Tactique et stratégie

Clausewitz a écrit, « Cela donne naissance à l'activité toute différente de planification et

d'exécution de ces batailles elles-mêmes et de les coordonner entre elles pour faire avancer l'objectif de la guerre. L'une fut appelée la tactique et l'autre la stratégie »²⁰. A partir de cette définition, nous pouvons conclure que l'utilisation de la tactique n'est qu'une façon parmi d'autres d'employer la stratégie pour atteindre l'objectif politique de la guerre. Comme indiqué auparavant, les Argentins prirent une position défensive, exprimée dans leur but politique de « tenir les îles et faire face à l'attaque de la *Royal Navy* ». Dans ce but, leur stratégie était d'empêcher la flotte britannique d'approcher de la côte et d'atteindre ses objectifs. Seule la FAA pouvait remplir cette mission.

Mais le général Crespo dut faire face à plusieurs obstacles qui empêchèrent l'emploi optimal de ses forces – certains causés par une technologie insuffisante et d'autres par l'organisation du commandement. Prenons par exemple la décision arbitraire du général Galtieri d'envoyer des troupes supplémentaires tout en mettant en œuvre le plan initial de défense des îles. Ce déploiement utilisa tous les avions de transport disponibles – quatre C-130 et quelques F-27. Malheureusement, le nombre limité d'avions de transport et la piste courte de 5.500 pieds de l'aéroport de Port Stanley ont empêché le déploiement de pièces d'artillerie et de véhicules blindés.

La carence du système de renseignements du général Galtieri ne lui permit pas de sentir le besoin d'allonger la piste d'atterrissage de Port Stanley pour la rendre utilisable par les avions de combat.²¹ La FAA avait les moyens de faire le travail de construction nécessaire en un petit peu plus d'une semaine ; en fait, si la piste avait été allongée, la guerre se serait peut-être terminée différemment.²² En réalité, la FAS dut opérer à partir de bases situées sur le continent loin des îles, y compris des bases de Comodoro Rivadavia (870 kms), San Julián (710 kms), Río Gallegos (760 kms), Río Grande (1.110 kms), et Trelew (1.000 kms), les quatre dernières accueillant les avions de combat comme *Mirage III EA*, *Mirage 5*, *A-4B/C/Q Skyhawk*, *Super Etendard*, et *Camberras*. A Comodoro Rivadavia, les Argentins stationnèrent leurs avions de transports, de ravitaille-

ment, de surveillance, de diversion et de recherche et sauvetage – spécifiquement, C-130, KC-130, *Learjets* 35, F-27, et hélicoptères.

Dans la flotte aérienne argentine, seuls le A-4 et le *Super Etendard* pouvaient être ravitaillés en vol, chose qu'il leur faudrait faire deux fois par sortie de combat. La distance entre les bases et les îles limitait l'utilisation des Mirage III et Mirage 5 à un maximum de dix minutes, empêchant l'utilisation de la postcombustion. Ces limites empêchèrent les argentins d'acquiescer la supériorité aérienne sur les îles ou d'offrir une couverture aérienne aux missions au-delà de l'autonomie des intercepteurs. De plus, des attaques massives contre la flotte britannique s'avèrent impossibles du fait que l'Argentine ne possédait que deux ravitailleurs KC-130. Malgré ces restrictions, les pilotes obtinrent des succès importants grâce à leur inventivité et leur courage, faisant douter l'amiral Woodward de l'issue du conflit. « A ce stade, la guerre est devenue un combat entre la *Royal Navy* et l'aviation argentine pour la victoire. Qui gagnait à ce moment précis ? J'ai peur que ce n'était pas nous. »²⁴

Le 1^{er} mai, la FAA reçut son baptême du feu quand elle perdit deux Mirages III EA et un *Canberra* en action, montrant au général Crespo que les attaques à haute altitude rendaient les avions argentins vulnérables aux radars de surveillance britanniques et aux *Harriers*. A partir de ce moment, les opérations eurent lieu à basse altitude, les avions volant juste au dessus des vagues. Les Argentins appliquèrent cette tactique pendant le reste du conflit pour contrecarrer le bouclier électronique protégeant la flotte britannique.

Friction

L'une des créations les plus originales de Clausewitz est sa notion de friction : « le seul concept qui correspond plus ou moins aux facteurs séparant la vraie guerre de celle sur papier. La machine militaire – l'armée et tout ce qui lui est lié – est en fait très simple et semble de ce fait facile à gérer. Mais il nous faut garder à l'esprit qu'aucune de ses composantes n'est d'une pièce : chaque partie est composée

d'individus, chacun gardant son potentiel de friction ». ²⁵ Clausewitz considère des facteurs comme le danger, l'effort physique, l'incertitude et la chance comme les piliers de la friction du fait de leur importance et de leur influence dans toutes les guerres. ²⁶ Sans aucun doute, les forces aériennes argentines, du général Crespo au plus novice de ses pilotes, allaient faire l'expérience de cette friction.

Cette guerre fut caractérisée par des dangers constants, spécialement quand les appareils argentins entraient dans la zone de détection radar de la flotte britannique où ils risquaient de rencontrer des missiles sophistiqués ou des *Harriers* avec leurs AIM-91 *Sidewinders* mortels. En fait, la flotte britannique abattit 14 avions argentins avec des missiles ou son artillerie antiaérienne et les *Harriers* en descendirent 19. Un ancien combattant de la FAA déclara plus tard « Avant la guerre, je pensais qu'il fallait enseigner aux pilotes de combat à voler en formation, à tirer, la navigation tactique ; plus tard, j'ai compris que la chose la plus importante est de leur enseigner d'atteindre la cible, de l'atteindre sans peur de perdre leur propre vie, de l'atteindre quoi qu'il arrive ». ²⁷ D'après Clausewitz, l'antidote du danger est le courage. ²⁸ Leur patriotisme et leur mépris de la mort permirent aux pilotes argentins de couler six bâtiments britanniques, un autre de débarquement, de mettre hors de combat cinq bâtiments et d'en endommager 12 autres (y compris deux porte-avions).

Les pilotes durent aussi faire face à l'épuisement. Volant des sorties de trois à quatre heures, y compris une heure juste au dessus des vagues et affrontant un nombre de risques, les réactions normales et le raisonnement des pilotes ont été affectés ; seul leur entraînement leur permit de surmonter ce type de stress. Au retour de sa mission d'attaque du porte-avion *Invincible* le 30 mai, le lieutenant G.G. Isaac, un pilote de A-4 a fait les commentaires suivants : « Je me rappelle aussi que j'avais chaud. Avant ça je ne le sentais pas, mais quels que soient les symptômes, je me détendais. Je voulais couper le chauffage, mais quand j'ai essayé de soulever ma main de la manette des gaz, j'ai réalisé que mon bras ne répondait plus. Le stress était tel

qu'il était raide, ne répondait plus. Je n'ai pas insisté et j'ai toléré la chaleur ».²⁹ Après cela, il lui fallut aussi se ravitailler en vol pour retourner à sa base. Des quatre hommes participant à cette mission, seul le lieutenant Isaac et un autre pilote survécurent.

Au niveau du commandement, l'incertitude, qui augmente quand l'ennemi a plus de liberté de mouvement, empêche le personnel des renseignements de dormir. Les Argentins n'avaient qu'une capacité de surveillance limitée, mais, malgré leurs avions mal préparés (B-707, C130 et LR-35), les qualités de navigation et de pilotage des équipages leur permit de trouver de nombreuses cibles au cours de leurs missions – par exemple la découverte le 21 avril de la *Task Force 317* à environ 3.000 kms de la côte brésilienne près de Salvador, Bahia. Les équipages argentins durent compter sur leur intuition du fait de leur manque de système de détection et de recherche.

La chance, un autre facteur qui augmente l'incertitude, était partie intégrale du conflit. Comme les Argentins possédaient peu de moyens de reconnaissance et uniquement des radars à courte portée (*Westinghouse AN/TPS-43F*) au centre information et commandement des Malouines, ils durent faire des attaques aveugles en mer. Le seul radar à longue portée (360 kms) de la FAA aux Malouines était conçu pour la surveillance aérienne, mais son image se dégradait quand la distance augmentait, limitant la vue sur l'océan à 50 kms. Ce qui suit illustre l'observation de Clauswitz qu'intelligence et détermination doivent surmonter incertitude et chance.³⁰ « Le radar de l'aviation installé à Puerto Argentino a commencé à enregistrer la route d'arrivée et particulièrement la route de départ des *Sea Harriers* en patrouille ou en vol d'attaque... Après plusieurs journées de surveillance, il fut admis que tous les avions disparaissaient de l'écran radar à des directions et distances similaires. Les vols se terminaient dans un petit cercle où toutes les lignes se rencontraient. Le porte-avion était dans ce cercle. »³¹ Ce système de repérage aida les Argentins dans la préparation de leur célèbre attaque du 30 mai contre l'*Invincible*.

Forces morales

Entre le 1^e et le 20 mai, la guerre comptait deux acteurs principaux – la FAS et la *Task Force 317*, chacun ayant infligé des dommages sérieux à l'autre. John F. Lehman, secrétaire de l'*U.S. Navy* a déclaré dans son rapport au Congrès du 3 février 1983 qu'en dépit des efforts héroïques des pilotes de *Sea Harrier*, les Britanniques furent toujours assez loin d'obtenir la supériorité aérienne sur les Malouines ».³² L'aviation argentine continua à atteindre ses cibles.

A cette époque de l'année, les Britanniques bénéficièrent d'un avantage causé par les conditions atmosphériques et les journées courtes. Les avions ne purent même pas décoller pendant 17 des 44 jours de la guerre à cause du mauvais temps et du fait qu'il n'y avait que neuf heures de jour. Mais le facteur qui favorisa le plus la flotte britannique est le large nombre de bombes argentines qui atteignirent leur cible mais n'exploquèrent pas, peut-être à cause du largage à basse altitude qui ne permettait pas aux fusées de fonctionner correctement.³³ Si les bombes avaient éclaté, la flotte britannique aurait peut-être subi un sort différent.

Le 21 mai les Britanniques profitèrent du mauvais temps pour lancer l'opération *Sutton* en débarquant 5.000 hommes à San Carlos Bay. Cette fois, le temps changeant ne joua pas en leur faveur car les conditions s'améliorèrent rapidement, facilitant les attaques de l'aviation argentine et créant ce que les Britanniques appelèrent l'allée des bombes. Les attaques provenaient du continent et des îles, mais, le 27 mai, les troupes britanniques purent quand même établir une tête de pont à San Carlos et autour. A partir de ce moment, le conflit tourna à l'avantage des Britanniques, mais la FAS continua à attaquer la flotte (par exemple l'attaque risquée contre l'*Invincible*).

Alors que les troupes britanniques gagnaient du terrain, l'aviation argentine se concentra sur le soutien de ses propres forces de surface pour empêcher l'avance des Britanniques et le débarquement de troupes supplémentaires – par exemple, le coulage d'un bateau de débarquement logistique britannique et d'un bateau

de débarquement, la mise hors de combat d'un bateau de débarquement et l'endommagement d'une frégate, tout à Bahia Agradable. Les avions argentins lancèrent aussi des attaques de jour et de nuit contre les postes de commande. La FAS opéra jusqu'à la fin de la guerre et, malgré la fin de sa mission de base et l'imminence de la victoire britannique, elle essaya de remonter le moral des forces terrestres, résistant à l'attaque britannique finale. Le 13 juin, un jour avant la reddition argentine, un C-130 atterrit à Port Stanley pour livrer un canon de 155mm qui ne fut jamais utilisé.

L'impossibilité de la part des Argentins d'obtenir des renseignements à temps du fait de la carence du centre renseignement et information, empêcha la prise de conscience de la situation britannique exacte lors de la dernière mission de la FAS. L'amiral Woodward a décrit les conditions sur le porte-avion *Hermes*, 480 kms à l'est des îles le 13 juin, « Nous sommes déjà à la limite de nos possibilités, avec seulement trois vaisseaux sans problème opérationnel majeur (*Hermes*, *Yarmouth* et *Exeter*). De la force de destroyers et de frégates, 45 pourcent ont une capacité opérationnelle réduite à zéro ». ³⁴ Les forces aériennes argentines perdirent un total de 74 avions, dont 33 lors de missions de combat, en plus de 41 personnels navigants qui sacrifièrent leur vie dans la poursuite des objectifs de leur pays. Malheureusement pour l'Argentine, ces individus ne possédaient pas l'information opérationnelle correcte (au bon moment) dont ils avaient besoin pour vaincre l'une des flottes les plus puissantes et les plus avancées technologiquement du monde.

Conclusion

En conséquence, il serait fallacieux d'imaginer la guerre entre peuples civilisés comme résultant seulement d'un acte rationnel de la part de leurs gouvernements et de concevoir la guerre comme se débarrassent progressivement de la passion.

—Carl von Clausewitz

En tant que chef de l'armée de terre et chef d'état-major, le général Galtieri fut le responsable principal du conflit, mais il ne comprenait pas les opérations interarmées modernes. Il retarda la participation de l'aviation, pensant que des troupes nombreuses et mal armées pouvaient se défendre elles-mêmes. Le vice-amiral Lombardo ne fit pas beaucoup mieux quand il essaya d'utiliser des avions n'ayant qu'une capacité de combat limitée à la défense des îles contre des *Harriers* polyvalents armés de *Sidewinders* et contre les autres armes et la technologie de la flotte britannique. De plus, envoyer le croiseur ARA *General Belgrano* contre la flotte britannique sans couverture anti-sous-marine causa les plus grandes pertes en vies humaines de la guerre (321 hommes).

Des changements arbitraires dans les objectifs politiques sans étude approfondie par le personnel supérieur d'état-major pour soutenir la viabilité du conflit ainsi que l'absence d'un plan ou d'une stratégie pour atteindre ces objectifs, montrent que le général Galtieri et la junte n'étaient pas capables d'être chefs de guerre – ce que Clausewitz appelle le génie militaire. Seul le général Crespo, commandant la FAS, fit preuve de compétence et de professionnalisme, surmontant les différences technologiques, une autonomie insuffisante de ses appareils et un manque de ravitailleurs en vol et de moyens de reconnaissance.

Ces succès n'auraient cependant pas eu lieu sans le courage de ses pilotes, démontré à chaque mission. Le courage en face du danger, combiné avec le patriotisme, est souvent négligé par les puissances militaires qui pensent qu'il a été supplanté par les progrès de la technologie. En réalité, il mérite d'être considéré quand la volonté d'un adversaire d'atteindre son objectif l'emporte sur son infériorité physique et technologique. L'utilisation par les Argentins d'attaques à basse altitude et un nombre d'Exocets ne dépassant pas cinq ont amené la prestigieuse et sophistiquée *Royal Navy* à changer sa doctrine de défense après la guerre. Bien que ce conflit dans l'Atlantique sud ait éclaté 150 ans après la publication de *On War*, cet article démontre que les idées philosophiques de Clausewitz sur la guerre servent de piliers contemporains s'appliquant à tous les conflits armés. □

Notes

1. Carl von Clausewitz, *On War*, rev. ed., ed. and trans. Michael Howard and Peter Paret (Princeton, NJ: Princeton University Press, 1984), 87.
2. Comodoro F. P. Matassi, *Probado en Combate* (Buenos Aires: Pio Matassi, 1994), 23.
3. Nicanor Costa Méndez, *Malvinas ésta es la Historia* (Buenos Aires: Sudamericana, 1993), 25.
4. L'entrepreneur argentin Constantino Davidoff arriva le 19 mars 1982 à Leith Harbor (Ile de Géorgie du sud) sur le ARA *Bahia Buen Suceso* pour prendre possession des vieilles usines baleinières qu'il avait achetées en 1981. Les forces armées d'Argentine avaient, paraît-il, inclus quelques commandos dans le groupe de Davidoff. Considérant l'incident comme faisant partie de l'opération *Alpha* de l'Amirauté argentine, le gouvernement britannique ne permit pas à M. Davidoff et à son personnel de demeurer sur les îles. Voir "Falklands War Roundtable" 15–16 mai 2003, *Miller Center of Public Affairs: Presidential Oral History*, <http://millercenter.virginia.edu/programs/poh/falklands.html>.
5. Clausewitz, *On War*, 92.
6. Dr. James S. Corum, "Poderío Aéreo Argentino en la Guerra de las Malvinas: Una Panorámica Operacional", *Aerospace Power Journal Español*, second quarter 2002, 69.
7. Matassi, *Probado en Combate*, 31.
8. Cité dans Christophe Swinarski, "Definición y ámbito de aplicación del Derecho Internacional Humanitario," *Revista Nacional de Derecho Aeronáutico y Espacial* 3 (1989): 19.
9. Clausewitz, *On War*, 89.
10. Matassi, *Probado en Combate*, 32.
11. Clausewitz, *On War*, 89.
12. *Ibid.*, 97.
13. Adm Sandy Woodward, *Los cien días* (Buenos Aires: Sudamericana, 1992), 88.
14. *Ibid.*, 89.
15. Clausewitz, *On War*, 595–96.
16. B. H. Andrada, *Guerra Aérea en las Malvinas* (Buenos Aires: Emecé Editores, 1983), 29.
17. Clausewitz, *On War*, 87, 92.
18. *Ibid.*, 357.
19. Matassi, *Probado en Combate*, 27. La résolution du Comité militaire de 1969 réglant la juridiction entre les différentes armes a transféré les opérations air et maritime de l'aviation à la marine.
20. Clausewitz, *On War*, 128.
21. Voir la discussion des renseignements de Clausewitz dans la section « Sur le génie militaire ». *Ibid.*, 100–112.
22. Corum, "Poderío Aéreo Argentino," 83.
23. *Ibid.*, 75.
24. Woodward, *Los cien días*, 281.
25. Clausewitz, *On War*, 119.
26. *Ibid.*, 122.
27. Capt Pablo Marcos Carballo, *Halcones sobre Malvinas* (Buenos Aires: Ediciones de Cruzamante, 1984), 17.
28. Clausewitz, *On War*, 114.
29. Matassi, *Probado en Combate*, 98.
30. Clausewitz, *On War*, 100–112.
31. Andrada, *Guerra Aérea*, 181.
32. Cited in Matassi, *Probado en Combate*, 67.
33. Carballo, *Halcones sobre Malvinas*, 171.
34. Woodward, *Los cien días*, 339.



L'armée de l'air portugaise

Un regard vers l'avenir

PAR LE GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE LUIS EVANGELISTA ESTEVES DE ARAÚJO, ARMÉE DE L'AIR PORTUGAISE

Avoir une vision du futur dans une époque marquée par l'asymétrie et la discontinuité demande de la réflexion, en particulier pour percevoir correctement les changements continuels qui nous environnent et la vitesse à laquelle ils se propagent. Malgré cet environnement actuel, marqué par l'accélération du changement et par notre foi pesante dans les technologies émergentes et les doctrines concrètement applicables à l'emploi des actifs disponibles, les caractéristiques, capacités et principes immuables de l'utilisation de la force aérienne procurent une ancre intellectuelle indispensable pour anticiper l'action. Quoiqu'il en soit, nous pouvons être sûrs que la force aérienne du futur héritera de ce qu'elle est aujourd'hui, qui à son tour n'ignore pas ce qu'elle doit à ses prédécesseurs. Cette relation devient par exemple évidente lorsque l'on voit que dans le passé, nos objectifs nationaux prônaient l'utilisation des actifs aériens dans de vastes et lointains théâtres d'opérations. Ces objectifs devinrent de fait des précurseurs au développement de capacités que nous appelons aujourd'hui expéditionnaires, quand l'accomplissement d'une mission dépend d'une mentalité basée sur l'excellence, selon la devise « bien servir est bien exécuter ». On peut donc imaginer le futur de la force aérienne uniquement à partir d'une logique de valeurs homogènes et de buts infusés par une culture institutionnelle spécifique.

L'armée de l'air du futur reflètera les désirs de la nation, du moment que sa direction politique se charge de définir des objectifs stratégiques, assigner des missions, et assurer la dispo-

nibilité d'actifs et de ressources nécessaires à leur exécution. En outre, un des principaux préalables à l'établissement d'une vision du futur comporte la compréhension du fait que le cycle gouvernant l'acquisition et le développement d'une stratégie (indispensable pour définir et bâtir des capacités futures) est beaucoup plus large que celui des changements techniques et doctrinaux. En conséquence, on devrait penser à investir au-delà des coûts actuels d'acquisition des ressources nécessaires au support, au maintien et à l'amélioration des actifs disponibles ou à l'acquisition de nouveaux actifs. Agir ainsi assurerait les chances de réussite d'une force crédible dans un environnement mondial en perpétuel changement.

En passant en revue les grandes lignes de la stratégie nationale, on remarque l'intérêt du concept de « sécurité coopérative » et le besoin concomitant pour le Portugal de contribuer aux actifs et capacités militaires destinés à assurer la sécurité et la défense dans les zones actuelles d'intérêt, de préférence par l'intermédiaire d'un montage collectif. Le concept de « défense avant » signifie avant tout participer activement et délibérément, sur la base de valeurs universelles exprimant une solidarité, et affirmant la légitimité d'intérêts concordant avec les impératifs de politique étrangère définis dans un cadre multilatéral. C'est pourquoi, au cours de la dernière décennie, les forces armées ont exécuté des missions qui les ont rendues plus importantes dans le processus d'application et énormément augmenté la fréquence des tâches visant à résoudre des situations que seules des forces armées peuvent

affronter, même s'il n'est pas possibles de les résoudre avec des moyens militaires, autrement dit, ces missions de soutien de notre politique étrangère. Ceci implique nécessairement des modifications qualitatives dans les domaines de l'acquisition, du développement, de la structure et des opérations de notre force militaire.

Dans la mesure où la force aérienne est concernée, les caractéristiques de ses systèmes d'armes actuels et futurs – comme la vitesse, la mobilité, la portée, la souplesse d'utilisation, pour des opérations indépendantes, interarmées ou combinées – permettent à ces systèmes de contribuer de façon décisive à des scénarios de mise en œuvre prévisibles. En particulier, la force aérienne devrait continuer à développer des capacités qui lui permettent de diriger la surveillance et la défense à la fois de l'espace aérien portugais et de la zone comprise entre le Portugal, Madère et les Açores, également appelée Triangle stratégique portugais. Ces capacités devraient contribuer à la liberté d'action des forces de surface et faciliter d'autres opérations aériennes comme le pont aérien stratégique et tactique, les patrouilles aériennes de combat, la surveillance, la recherche et le sauvetage et la récupération du personnel.

Une force organisée de cette manière, grâce à son potentiel interarmées, combiné et expéditionnaire, devrait avoir la possibilité de s'intégrer en modules dans les autres forces – c.à.d. en participant à une « force de réaction » de l'OTAN ou à un « groupe de combat » de l'Union européenne – pour remplir ses obligations internationales. Il faut supposer que cette force serait placée sous la direction d'un système de commandement et contrôle adéquat et aurait des possibilités de « rattachement et action » pour exécuter des opérations conjointes avec les autres actifs alliés. Cette structure de force pourrait aussi mener des actions indépendantes telles le sauvetage et la dispense de soins aux citoyens, et l'aide dans les catastro-

phes naturelles. On pourrait justifier l'acquisition, le support et le développement de capacités nécessaires à l'exécution de pareilles missions sur le fondement du besoin des nations d'avoir à disposition une force aérienne compétente et crédible – une force aérienne qui aurait une capacité internationalement reconnue, au vu de son dévouement et de la ténacité avec laquelle elle conduit les opérations. Comme c'est le cas aujourd'hui, le succès de la future armée de l'air dépendra des valeurs collectives et individuelles de ses membres. En conséquence, le recrutement et la rétention, la formation initiale et l'éducation militaire professionnelle, la motivation et les valeurs professionnelles continueront à être les piliers fondamentaux de l'efficacité militaire d'une armée.

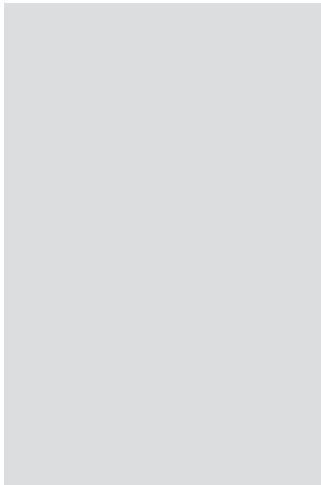
En conclusion, nous prévoyons une force aérienne avant tout expéditionnaire, ce qui signifie un haut degré d'interopérabilité avec les autres forces nationales et internationales ; et l'aptitude à fonctionner en module, incluant un système de commandement et contrôle déployable adapté à un environnement opérationnel spécifique ; un support logistique agile ; une grande capacité à explorer le potentiel inhérent aux opérations interarmées et combinées ; une structure qui facilite une réaction rapide ; et l'utilisation de systèmes d'armes et d'équipement compatibles avec les nouvelles technologies. En résumé, cette force aérienne pourrait agir efficacement – et cependant avec des moyens accessibles – dans des opérations indépendantes, interarmées et combinées. Avec un personnel non seulement solidement enraciné dans des principes solides, des valeurs, une éthique, mais également correctement éduqué, formé et professionnellement accompli, l'armée de l'air du futur continuera à prendre part activement à la sécurité et à la défense du Portugal – ainsi qu'à sa présence et à sa position dans le monde. □



Collaborateurs



Le général de division Robert R. Allardice (Ecole de l'Air des Etats-Unis ; MS, University of Southern California) commande l'équipe de transition des forces aériennes de la Coalition (Coalition Air Force Transition Team) à Bagdad, en Irak. Il est chargé par le Multi-National Security Transition Command-Iraq de bâtir l'armée de l'air irakienne. Ayant plus de 4700 heures de vol sur C-141, C-5 et C-17 à son actif, il commanda en 2001 le largage humanitaire stratégique qui commença lors de la première nuit d'opérations de combat en Afghanistan. Lors des premiers jours de l'opération Iraqi Freedom, il commanda et mena le largage de la 173e brigade aéroportée, qui s'empara d'un territoire d'une importance vitale dans le nord de l'Irak. Le général Allardice est diplômé de la Squadron Officer School, du Air Command and Staff College et du Air War College ; il fut également Senior Executive Fellow à Harvard University.



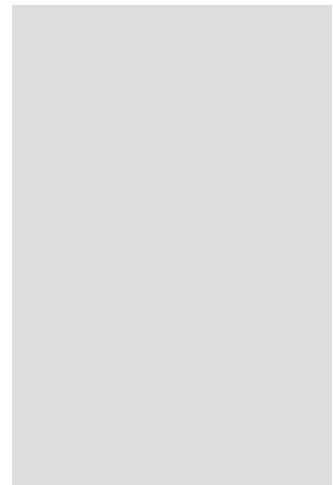
Le commandant Kyle "Brad" Head (Ecole de l'Air des Etats-Unis ; MBA, Liberty University) est un officier principal du service du personnel affecté à la direction du développement et du soutien des aviateurs, dans les services du chef d'état-major adjoint chargé des effectifs et du personnel au quartier général de l'U.S. Air Force, Washington, DC. Il fit partie de l'équipe de l'échelon avancé qui créa l'école d'entraînement de l'armée de l'air irakienne à Taji, en Irak. Il servit ensuite dans l'équipe de transition des forces aériennes de la Coalition comme conseiller principal en puissance aérienne représentant la coalition auprès du commandement irakien de l'entraînement et de la doctrine. Le commandant Head est diplômé de la Squadron Officer School et du Air Command and Staff College.



Le lieutenant colonel Jérôme de Lespinois de l'armée de l'air française (PhD en histoire, université de la Sorbonne, Paris) est chef de la division recherche-rayonnement du Centre d'études stratégiques aérospatiales (Ecole militaire, Paris). Il a occupé à la fois des postes d'enseignement et de recherche à l'université de la Sorbonne (1996-2005), au service historique de l'armée de l'air (2002-2004) et au Ministère des Affaires étrangères où il collabore à la publication des documents diplomatiques français depuis 2002. Ses thèmes de recherche portent sur l'emploi de l'arme aérienne dans les conflits récents, sur l'histoire de la stratégie aérienne et du concept de puissance aérienne.



Le colonel James R. Smith (U.S. Air Force Academy ; MA, Florida State University ; MMAS, Army Command and General Staff College ; MSS, Air War College) commande le 420e groupe de base aérienne, USAFE, Royal Air Force, Fairford, Grande-Bretagne. Il servit auparavant comme commandant en second du Centre d'opérations aériennes et spatiales sur le théâtre européen (USAFE Theater Air and Space Operations Center) et directeur du commandement des Forces aériennes américaines en Europe (USAFE), base aérienne de Ramstein, Allemagne, ainsi que commandant du 35e escadron de chasse, base aérienne de Kunsan, République de Corée. Le colonel Smith est diplômé de la Squadron Officer School, de l'Air Command and Staff College, de l'Army Command and General Staff College et de l'Air War College, ayant également suivi l'USAF Fighter Weapons Instructor Course (cours d'instructeur d'armement de la chasse de l'USAF).





Le colonel Ludovico Chianese, armée de l'air italienne (BS, Accademia Aeronautica Italiana ; MS, Ecole d'état-major interarmées italienne ; MSS [maîtrise d'études stratégiques], Air War College, Maxwell AFB, Alabama), est affecté au *Comando Operativo delle Forze Aeree* (COFA), division A5, à Poggio Renatico, Ferrare. Il commença sa formation de base en vol à la base aérienne Laughlin, au Texas (sur T-37 et T-38) et à Fort Rucker, dans l'Alabama (sur UH-1H), puis subit un entraînement opérationnel en Italie sur plusieurs appareils à voilure rotative, y compris l'Agusta-Bell 205, le Sikorsky HH-3F de recherche et sauvetage au combat, l'Agusta-Bell AB-212 et le Breda Nardi NH-500E, devenant instructeur de pilotage d'hélicoptère et contrôleur de vol. Le colonel Chianese a servi lors de diverses missions à l'étranger, y compris en Somalie (1993), au Liban (1994), en Albanie (1999-2000), à Malte (2000-2003) et en Irak (2006) dans des postes opérationnels et de commandement.



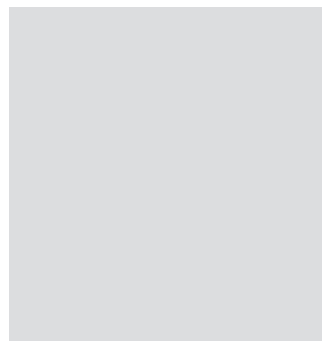
Le lieutenant colonel Paul D. Berg (BS,USAFA ; MA, University of North Dakota ; MA, University of Alabama ; PhD, Auburn University) est directeur de la division des revues professionnelles à l'*Air Force Research Institute*. Il a auparavant servi au Air Command and Staff College (ACSC) poste où il dirigeait le cours d'études de la force aérienne et spatiale. Le colonel Berg est un commandant pilote avec plus de 5.800 heures de vol, la plupart sur avions B-52 et RC-135. Il est diplômé d'Air Command and Staff College et du programme non-résident de l'Air War College.



Le commandant Rodolfo Pereyra, Fuerza Aérea Uruguay (Armée de l'air uruguayenne) commande la 1e escadrille à la base aérienne No 2, Santa Bernardina, Durazno. Il a servi auparavant comme chef des opérations et de l'entretien, le escadrille (Attaque), 2e brigade aérienne à Durazno. Un pilote de l'avion d'entraînement au combat IA-58 Pucara avec plus de 2.200 heures de vol, il est un ancien élève de l'Ecole militaire d'aéronautique, du Cours de l'état-major de l'armée de l'air, du Cours élémentaire de commandement et du Cours élémentaire de commandement à l'Ecole de commandement et d'état-major ainsi qu'un ancien élève distingué de l'Académie des armées de l'air interaméricaines à San Antonio, Texas. Le commandant Pereyra a obtenu l'*United States Defense Cooperation Office Award* du Bureau de coopération de défense des Etats-Unis et le mérite pour la sécurité en vol de la Fuerza Aerea Uruguay.



Le capitaine de groupe (colonel) Christopher Finn de la Royal Air Force (Mphil, Cambridge University) était à l'époque directeur des études de défense, Royal Air Force (RAF), basé à Shrivenham, Angleterre. Après une formation de navigateur et sa conversion sur l'avion Buccaneer, il a servi avec le 809e escadron aérien de la marine (HSM Ark Royal), le 15e escadron (RAF Laarbruch), la 237e unité de conversion opérationnelle (RAF Honington) ; le quartier général 18e groupe, 208e escadron (RAF Lossiemouth) et l'Organisation centrale des tactiques et essais. Spécialiste de la guerre électronique, de l'armement, et des tactiques, il a plus de 3.200 heures de vol dont 2.240 sur Buccaneer. Pendant la guerre du Golfe, il a servi au quartier général de Riyad, en Arabie Saoudite. Le capitaine de groupe Finn a également passé 20 mois en tant que spécialiste de la force aérienne à l'état-major de direction du Joint Services Command and Staff College (Ecole du commandement et d'état-major des services interarmées.)



Le général de corps d'armée Luis Evangelista Esteves de Araújo était chef de la politique nationale de défense au Ministère portugais de la Défense. Il a servi au préalable comme directeur de l'Institut des études supérieures de l'armée de l'air portugaise ; professeur dans cet Institut et à l'Institut des études militaires supérieures ; membre de la Division des opérations de l'état-major général de l'armée de l'air portugaise ; officier de l'état major du Commandement suprême allié de l'Atlantique, à Norfolk, Virginie ; président de la Défense aérienne coordonnée dans le groupe de travail pour le Support mutuel ; vice-commandant de la Base aérienne n° 4 (Lajes, Açores) et commandant de la Base aérienne n°6 (Montijo, Portugal) ; chef adjoint du Directorat de la formation ; conseiller militaire du président de la République ; et chef adjoint de l'état-major de l'air. Le général Araújo, qui a plus de 3.500 heures de vol sur hélicoptères Alouette III et Puma et autres appareils, a reçu la Croix de guerre, la Médaille d'or pour "*Distinguished Service*", la Croix de la marine, la Médaille d'or du courage militaire et la Grande croix du mérite aéronautique du royaume d'Espagne.



Le capitaine Anne de Luca de l'armée de l'air française (Docteur en droit (PhD) et titulaire d'un master 2 en droit musulman) est actuellement chef de la section synthèse recherche au Centre d'études stratégiques aérospatiales. Elle a occupé des postes d'enseignement et de recherche à l'université de Perpignan (2000-2005). Ses thèmes de recherche portent sur l'islamologie, le terrorisme aérien et le droit des conflits armés.

COMITÉ DE RÉDACTION (par ordre alphabétique)

Paul D. BERG, docteur en histoire et lieutenant colonel, Maxwell AFB, Alabama, Etats-Unis.
Xavier CABANNES, docteur en droit, Paris, France.
Murielle Lucie CLEMENT, docteur ès lettres, Amsterdam, Pays-Bas.
Virginie DOUBLI, docteur en sciences du langage, Montréal, Canada.
Abdallah EL MOUNTASSIR, docteur ès lettres, Agadir, Maroc.
Tim LARRIBAU, officier de réserve, Bordeaux, France.
Paul MANSIANGI MANKADI, doctorant, Kinshasa, République Démocratique du Congo (RDC).
Silviu MATEI, directeur de recherches et doctorant, Bucarest, Roumanie.
Juan Carlos MORENO ROMO, docteur en philosophie, Querétaro, Mexique.
Wautabouna OUATTARA, docteur en sciences économiques, Abidjan, Côte d'Ivoire.
Andrianjaka Hanitriniala RAJAONARISON, président Esprit d'Entreprise, Madagascar.
Tafita RAVELOJAONA, doctorant en sociologie, Antananarivo, Madagascar.
Alain Joseph SISSAO, docteur en sciences littéraires et humaines, Ouagadougou, Burkina Faso.



De gauche à droite : le général Abdoulaye Fall, chef de la Défense de la République du Sénégal, M. Rémy Mauduit, éditeur d'*Air & Space Power Journal* en français et le général de corps d'armée aérienne, Stephen R. Lorenz, commandant d'Air University, lors de la visite d'une délégation militaire sénégalaise à Air University le 8 mai 2008.

Note : Le général Lorenz a été promu au grade de général d'armée aérienne et commande actuellement l'*Air Education and Training Command*.